

LES DERNIERS MOMENTS DE JÉSUS-CHRIST

Abbé Constantin Chauvin

Le Procès de Jésus-Christ

Au Golgotha

Jésus est-il ressuscité ?

LE PROCÈS DE JÉSUS-CHRIST

PRÉFACE

Longtemps à l'avance les prophètes d'Israël annoncèrent le procès de Jésus-Christ ; ils en détaillent même quelques incidents.

Écoutons David, par exemple :

Les rois de la terre se sont levés,

Les princesses sont unies
Contre Jéhovah et contre son Christ...
Mes ennemis profèrent contre moi des malédictions...
Des témoins iniques se lèvent contre moi ;
Ils m'interrogent sur ce que je ne sais pas...
Au milieu des pervers et des parasites railleurs,
Ils grincent des dents contre moi ;
Et leur bouche s'ouvre, et ils disent
*Victoire ! victoire ! nos yeux ont vu sa ruine*¹.

Bossuet a donc eu raison d'écrire qu'il n'y a rien de grand ni de glorieux que (David) n'ait dit du règne du Messie..., et qu'en publiant ses magnificences il ne tait pas ses opprobres².

Nous voulons raconter, l'Évangile à la main, et discuter à la lumière de l'histoire cet inique procès que le Sanhédrin intenta au Christ, et qui aboutit au DÉICIDE.

Mayenne, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge.

Février 1901.

¹ Cf. *Psaumes* II, 2 ; XL, 8 ; XXXIV, 11, 15, 16, 21.

² *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie, ch. IV.

PREMIÈRE PARTIE — LES JUGES DE JÉSUS-CHRIST

CHAPITRE I — Les juges, membres du Sanhédrin

Les juges qui condamnèrent le Christ à mort, et firent ratifier par Pilate leur inique sentence, appartenaient au Sanhédrin de Jérusalem.

Qu'était-ce donc que le Sanhédrin ? Étymologiquement ce nom est d'origine grecque. Il désignait chez les juifs le **grand conseil**, ou le tribunal suprême de la nation, qui fut créé à Jérusalem après l'exil de Babylone¹. C'est par une exagération manifeste que les talmudistes² en font remonter l'origine jusqu'au temps de Moïse³.

Les sanhédrites tenaient ordinairement séance dans une salle du Temple, construite en pierres taillées et appelée pour cette raison **lischkath-hagazith**. Elle était, dit-on, contiguë au côté sud de l'édifice. Quand les sanhédrites se réunissaient au grand complet, ils ne devaient pas être moins de soixante et onze, y compris le président⁴.

Ces soixante et onze membres formaient trois chambres ou classes : la classe des grands-prêtres, **ἀρχιερείς** ; la classe des anciens, **πρεσβύτεροι**, la classe des scribes ou docteurs de la Loi, **γραμματεῖς**. Tous ces détails nous sont donnés par le Nouveau Testament, l'historien Josèphe, et le Talmud.

En principe chacune des chambres du Sanhédrin comptait vingt-trois membres, mais cette égalité dans la répartition des personnes ne fut pas observée toujours ; elle ne l'était pas surtout au siècle de Jésus-Christ. A cette époque les prêtres formaient avec les scribes la majorité au Sanhédrin, **parce que**, prétend Abarbanel⁵, **n'ayant pas comme les autres israélites de biens-fonds à cultiver et à faire valoir, ils avaient plus de temps à consacrer à l'étude de la Loi et de la justice ; d'où il suit qu'ils se trouvaient plus aptes à prononcer des jugements**. C'est donc le parti sacerdotal qui eut la grande responsabilité dans le procès du Christ.

Anne et Caïphe étaient alors les deux leaders de ce parti.

§ 1. - Anne, l'ex grand-prêtre

Renan⁶ a écrit que le grand-prêtre Anne (ou Hanan) fut **l'acteur principal du drame de la Passion et l'auteur véritable du meurtre juridique** du Christ. La remarque est juste. Caïphe, les scribes, et tout le peuple ne furent en effet que **des instruments dociles entre ses mains**⁷.

Cet influent personnage, d'origine alexandrine⁸, était le fils de Seth. Il fut élevé dans les doctrines des sadducéens. Esprit vif et délié, ambitieux et retors, il parvint à se faire de bonne heure une réputation rare d'habileté. D'après

¹ LÉMANN, *Valeur de l'Assemblée*, p. 3.

² Cf. *Mishna*, tr. Sanhédrin, I, § 6.

³ D'après *Nombres*, XI, 16.

⁴ Outre le président (*nasi*) il y avait aussi un vice-président appelé **père du tribunal** (*ab béth-din*). Cf. *Kethuboth*, ch. XII ; *Horai'oth*, ch. III.

⁵ *Comm. sur la Loi*, fol. 336, recto.

⁶ *Vie de J.-C.*, pp. 367, 396 éd. 9^e.

⁷ Cf. SEPP, *Vie de J.-C.*, t. II, p. 116, trad. Sainte-Foi.

⁸ DERENBOURG, *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien*.

Josèphe, personne ne savait être plus adroit pour accroître sa fortune. Il lui fut donc aisé de s'attirer par des dons magnifiques la faveur du gouverneur, même celle du grand-prêtre Josué qu'il cultivait assidûment¹, paraît-il.

Anne avait trente-sept ans lorsqu'il fut nommé *ἀρχιερεύς*. Les promotions au souverain pontificat étaient devenues depuis longtemps affaire d'intrigues et d'argent. Les procureurs romains faisaient et dé-faisaient les pontifes, comme plus tard les prétoriens firent et défirent les empereurs. On donnait la tiare à qui offrait le plus². Aussi beaucoup pensent que le fils de Seth ne fut point sans user de quelques manœuvres auprès de Sulpicius Quirinius, alors gouverneur de Syrie et de Judée, pour briguer les honneurs du suprême sacerdoce ; peut-être sut-il le gagner par quelque somme importante. Il est certain du moins que l'ambitieux Anne avait beau jeu pour nouer ses intrigues.

Les derniers grands-prêtres, depuis Simon, fils de Boéthos, n'étaient ni recommandables, ni influents. A peine restaient-ils une année en charge ; on les déposait ensuite.

Anne s'arrangea de façon à être plus heureux. Nommé vers l'an 6 après Jésus-Christ, il conserva ses hautes fonctions pendant près de dix années, jusqu'à l'an 15. C'est alors que Valérius Gratus le révoqua, pour mettre à sa place le bel Ismaël ben Phabi, — un efféminé et un courtisan³. L'ex grand-prêtre garda quand même son titre d'*ἀρχιερεύς* et, — ce qui valait mieux pour lui encore, — l'influence et la considération. Son successeur ne demeura en charge que quelques mois. Anne fut-il entièrement étranger à cette disgrâce ? On ne le croit pas, car Ismaël ben Phabi fut remplacé précisément par Eléazar, un des fils de l'ancien et rusé pontife. Il est vrai qu'Eléazar fut dépossédé à son tour au bout d'une année. Vers l'an 17, Valérius Gratus transmit les fonctions sacrées à Simon ben Kamith. Mais l'habile père d'Eléazar prit sa revanche en faisant nommer un an plus tard, en place du fils de Kamith, son propre gendre, Joseph Kaïaphas, — le Caïphe de la Vulgate. Ce dernier, soutenu sans doute par son influent beau-père, resta *ἀρχιερεύς* près de dix-huit années, de l'an 18 à l'an 36 après Jésus-Christ⁴.

Aux jours de la Passion, Anne était donc sans conteste le personnage le plus en vue et le plus puissant. Tous le regardaient comme le véritable chef du parti sacerdotal. Caïphe ne faisait rien sans lui, à ce point qu'on associait leurs noms, et même celui d'Anne venait le premier, témoin le texte de saint *Luc*, III, 25.

Anne, nous l'avons dit, n'était plus l'*ἀρχιερεύς* en titre dans les dernières années de la vie du Christ ; le titulaire était Caïphe. On continuait néanmoins de l'appeler grand-prêtre pour bien des motifs, d'abord il l'avait été réellement, et même beaucoup plus longtemps que la plupart de ses prédécesseurs ; — ensuite il jouissait d'une influence extraordinaire sur les affaires religieuses et civiles de son pays⁵ ; — enfin il touchait de très près au souverain pontificat par son gendre⁷. Que fallait-il de plus pour lui assurer l'autorité, sur ses compatriotes ?

¹ *Antiq. jud.*, XX, ch. IX, n. 2.

² Lire Maïmonide dans *Yoma*, ch. I, n. 3.

³ JOSÈPHE, *Antiq.*, XVIII, ch. II, n. 2.

⁴ JOSÈPHE, *ibid.*, XVIII, ch. II, n. 2 ; XX, ch. IX, n. 1, etc.

⁵ Cf. RENAN, *Vie de Jésus*, ch. XXII, p. 366.

⁶ LÉMANN, *op. cit.*, p. 24,

⁷ Sur le sens du substantif *ἀρχιερεύς* chez les juifs du Ier siècle, voir STAPFER, *La Palestine du temps de J.-C.*, p. 99, 3e éd.

Anne vécut jusqu'à un âge très avancé. Il eut la joie de voir ses cinq fils successivement promus au pontificat. Pendant cinquante années cette dignité demeura presque constamment dans sa famille. Aussi Josèphe l'appelle-t-il **le plus heureux homme de son temps**¹ ; ce qui ne l'empêche pas d'écrire ailleurs que cet **heureux** personnage avait l'esprit de sa maison, qu'il était **altier, fourbe, audacieux, cruel** ; — ajoutons qu'il fut sceptique comme tous les sadducéens de son parti.

§ 2. - Caïphe, le grand-prêtre de cette année-là

C'est en ces termes que saint *Jean* [XVIII, 13] introduit sur la scène ce triste personnage, le gendre d'Anne l'ex grand-prêtre : **Caïphas qui erat pontifex anni illius !** De son vrai nom il s'appelait Joseph². *Caïphas* ou *Kaïaphas* n'était qu'un surnom, sur l'étymologie et le sens duquel les savants ne s'accordent point. On ne sait pas davantage à quelle secte ce *pontifex* appartenait. Il était très probablement sadducéen, comme son beau-père et comme la plupart des prêtres et des aristocrates du temps.

D'après l'opinion commune Caïphe fut nommé **ἀρχιερεύς** en l'an 18 de notre ère. C'est le procureur Valérius Gratus qui lui valut cet honneur. Lorsque Jean-Baptiste commença sa prédication sur les bords du Jourdain³, Caïphe était donc en charge depuis une dizaine d'années déjà⁴. A noter que saint *Luc*, en signalant cette coïncidence, associe Anne à Caïphe — **sub principibus sacerdotum Anna et Caïpha**, dit-il, — pour marquer sans doute que le gendre d'Anne ne fut jamais qu'un **instrument docile** aux mains de son beau-père, et n'exerça que par lui l'influence⁵. **C'était un homme de peu de jugement, remarque le P. Ollivier⁶, et de peu de science, violent et brutal, hautain cependant et infatué de sa dignité.** Rien ne prouve qu'il eût un mauvais naturel, et l'Évangile même insinue le contraire dans le récit du conseil tenu contre Jésus le 19 février, à la suite de la résurrection de Lazare⁷. Il était plutôt de cette race d'hommes qui se laissent entraîner à la remarque de toute inspiration mauvaise.

Le gendre d'Anne fut, vis-à-vis de Rome, d'un servilisme parfait. Chaque fois que Pilate, le lieutenant de César en Judée, porta atteinte aux droits et à la religion des Juifs, le lâche Caïphe n'osa jamais protester.

Le Nouveau Testament parle quatre ou cinq fois de lui.

Où il joua un rôle plus important, ce fut au moment de la Passion. C'est lui qui présida l'interrogatoire de nuit où Jésus fut condamné⁸. Nous le retrouvons après l'Ascension à la tête du Sanhédrin, quand Pierre et Jean y comparurent⁹ ; cette fois encore il était accosté d'Anne son beau-père. Dans une mémorable circonstance Caïphe prononça une parole prophétique. Au mois de février qui précéda la mort du Christ, le Sanhédrin s'étant assemblé à l'instigation des pharisiens délibérait sur ce qu'il fallait faire de Jésus : **Vous n'y entendez rien,**

¹ *Antiq.*, XV, ch. III, n. 1.

² Cf. JOSÈPHE, *Antiq.*, XVIII, ch. II, n. 2 ; ch. IV, n. 2.

³ Vers l'an 28. Voir KNABENBAUER, *in Luc*, III, I.

⁴ Cf. *Luc*, III, 1-3.

⁵ Il n'est pas besoin pour expliquer cela de supposer avec LIGHTFOOT qu'Anne était le vicaire de Caïphe, ou de croire avec SELDEN que la présidence du Sanhédrin avait été dévolue à Anne, et la souveraine sacrificature réservée à Caïphe. Cf. GODET, *Comm. sur saint Luc*, t. I, p. 233, éd. 3^e.

⁶ *La Passion*, p. 109, éd. 1^{ère}.

⁷ Cf. *Jean*, XI, 50.

⁸ Cf. *Matthieu*, XXVI, 57-66 ; *Marc*, XIV, 55-64.

⁹ Cf. *Actes*, IV, 6.

s'écria Caïphe, en plein conseil, vous ne considérez donc pas *qu'il vaut mieux qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point*¹. Saint Jean ajoute que cette déclaration était une prophétie, Caïphe ayant alors parlé comme grand-prêtre, comme représentant officiel de Jéhovah. Mais le gendre d'Anne comprit-il la portée de ses paroles ? C'est peu probable. Ne voulut-il pas plutôt répéter un axiome assez courant chez les Juifs de l'époque ?

D'après WESTSTEIN², en effet, des aphorismes à peu près semblables se retrouvent fréquemment dans la littérature de l'époque. Quoi qu'il en soit, Caïphe n'est point à ranger parmi les prophètes³, c'est évident.

Ce grand-prêtre fut déposé en l'an 36 par le légat de Syrie, Vitellius; il eut pour successeur un des fils d'Anne. On croit que Caïphe s'était rendu impopulaires Jérusalem et dans toute la Judée, car Josèphe laisse entendre que sa disgrâce fut chose agréable aux Juifs⁴. Nous ignorons comment il finit.

§ 3. - Les prêtres que l'Évangile ne nomme pas

Outre Caïphe et Anne, Lémann parle d'une quinzaine de personnages prêtres, siégeant au Sanhédrin lors du procès de Jésus-Christ.

Il y avait d'abord les cinq fils d'Anne : Eléazar, Jonathas, Théophile, Mathias et Ananus. Le premier seul avait déjà été grand-prêtre ; ses quatre frères le devinrent plus tard.

Eléazar, nommé par Valérius Gratus pour succéder à Ismaël ben Phabi, ne resta en charge qu'un an, et laissa le souverain pontificat à Simon ben Kamith. — Jonathas succéda en l'an 36 à Caïphe, mais seulement pendant une année. — Théophile fut le successeur de Jonathas. Plus heureux que son frère, il conserva ses fonctions durant cinq ans. L'un et l'autre étaient les créatures du légat de Syrie, Vitellius. — Mathias fut grand-prêtre, de l'an 42 à l'an 44. Agrippa Ier le mit à la place d'un fils de Boéthos, Simon Kanthéros. — Enfin Ananus, promu vers l'an 62 au souverain pontificat par Agrippa II, ne conserva cette dignité que trois mois. Le procurateur romain Albinus le disgracia.

Il existait une autre famille sacerdotale dont plusieurs représentants siégeaient alors au Sanhédrin, c'était la famille de Simon Boéthos⁵. Elle comptait trois de ses membres dans la célèbre assemblée : Joazar, Eléazar et Simon Kanthéros. — Le premier avait été nommé grand-prêtre à deux reprises différentes, mais pour peu de temps chaque fois ; son successeur définitif fut le trop fameux intrigant, Anne, dont nous avons parlé. — Le second, Eléazar, remplaça momentanément son frère Joazar dans sa charge, mais Archélaüs le déposa deux mois après l'avoir promu. — Enfin le troisième, Simon Kanthéros, n'était encore que prêtre au moment du procès de Jésus-Christ il fut élevé au pontificat sous Agrippa Ier, vers l'an 41 ou 42⁶.

Le livre des Actes mentionne encore plusieurs prêtres qui siégèrent certainement parmi les juges du Sauveur. Un d'eux s'appelait Jean (cf. *Actes*, IV, 6), c'est tout ce que nous savons de lui. — Un autre se nommait Alexandre, (cf. *Actes*, *ibid.*) ;

¹ Cf. *Jean*, XI, 49.62.

² In *h. l.* — Cf. WOLF, *Curæ Critiv. in Joh.*, t. II, p. 922.

³ Oracle inconscient de la divinité, il ne manifesta dans la circonstance que ce que les théologiens appellent *l'instinctus propheticus*.

⁴ *Antiq. jud.*, XVIII, IV, 3.

⁵ Cf. JOSÈPHE, *Antiq.*, XV, IX, 3 ; XVII, VI, 4.

⁶ Sur ces souverains pontifes des juifs, à l'époque de J.-C., voir MUNK, *Palestine*, pp. 552, 559, 570.

comme le précédent, il faisait partie du Sanhédrin qui jugea Jean et Pierre arrêtés à Jérusalem, le jour de la Pentecôte. Ni Alexandre ni Jean ne furent jamais *ἀρχιερεύς*. — Un troisième personnage dont parlent les Actes¹, se nommait Ananie (ben Nebedai). Élevé au pontificat en l'an 49, par Hérode de Chalcis, il y fut maintenu jusqu'en l'année 53, peut-être même jusqu'en l'année 59². Cet Ananie assistait au conseil que le tribun Lysias réunit pour examiner le cas de saint Paul, qu'on venait d'arrêter dans une émeute au Temple. Plus tard le même Ananie se porta comme accusateur de l'Apôtre au tribunal du procureur Félix, à Césarée. Détesté des juifs il mourut assassiné en 66 ou 67. — Les Actes parlent encore d'un prêtre nommé Scéva, (cf. Actes, XIX, 14), qui se trouva parmi les juges de Notre-Seigneur.

D'après Josèphe les autres prêtres présents au **grand conseil** s'appelaient Helkias, Simon ben Kamith, Ismaël ben Phabi. Les deux derniers arrivèrent jusqu'au pontificat sous le procureur Valérius Gratus, prédécesseur de Ponce Pilate.

En général ces prêtres et grands-prêtres étaient loin d'être tous honorables.

§ 4. - Les Scribes

Les Scribes, ou *γραμματεῖς*, formaient la seconde chambre du Sanhédrin. C'étaient les *sages* du temps et du pays. On les appelait aussi *docteurs de la loi*. De fait ils avaient été chargés après l'exil de recopier le texte sacré. A l'époque de Jésus-Christ ils le commentaient et en expliquaient les passages difficiles. C'est précisément en qualité de juristes qu'ils assistaient aux séances du Sanhédrin.

L'autorité des Scribes était grande. Le Talmud dit : *Un sage doit être préféré au roi, car si le sage meurt, nul ne peut le remplacer, tandis que si c'est le roi qui meurt, tout israélite est propre à lui succéder*³. Mais les Scribes étaient des orgueilleux. Souvent le Sauveur dénonça leur faste ridicule : *Ils aiment, disait-il, à être salués rabbis, à occuper les premières places dans les repas et aux synagogues*⁴.

Dans le Sanhédrin les *γραμματεῖς* n'étaient qu'au second rang.

Des vingt-trois Scribes présents au jugement de Jésus, douze au moins sont connus. Voici les principaux :

Gamaliel, surnommé l'*Ancien* ; il était petit-fils d'Hillel ;

Siméon, fils du précédent ;

Onkélos, auteur de la paraphrase chaldaïque du Pentateuque ;

Jonathas ben Uziel, à qui l'on doit également des paraphrases sur la Loi et les Prophètes ;

Samuel, le *Petit*, qu'on nomma ainsi pour le distinguer du grand Samuel de l'Ancien Testament ;

Chanania ben Chiskia ;

¹ Cf. Actes, XXIII, 2-6 ; XXIV, 1.

² Cf. MUNK, *op. cit.*, pp. 573, 574 ; DE SAULCY, *Sept siècles de l'histoire judaïque*, p. 402.

³ Traité *Horaiotb*.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXIII, 6, 7.

Ismaël ben Eliza ;
Rabbi Zadok ;
Jochanan ben Zachaï, l'un des hommes les plus influents de l'époque ;
Abba Saül ;
Chanania ;
Eléazar ben Parta.

Pour nous, le plus intéressant de ces Scribes est Gamaliel, qui fut le maître de saint Paul, de saint Barnabé et de saint Étienne. Esprit droit et équitable, on sait qu'il finit par embrasser le christianisme. Des martyrologes le citent comme un saint, et fixent sa fête au 3 août. Il mourut avant l'an 70¹.

Quant aux autres Scribes cités plus haut, tous furent d'ardents sectateurs du judaïsme.

§ 5. - Les Anciens

La troisième chambre du Sanhédrin se composait des *πρεσβύτεροι*. C'étaient des personnages influents considérés. Ils devaient ce crédit, soit à leurs richesses, soit à leur haute naissance. Maïmonide affirme que plusieurs prenaient rang à côté des prêtres à cause de la noblesse de leur origine². Nous connaissons une dizaine de ces *Anciens*, qui furent au procès de Jésus. C'étaient :

Ben Calba Scheboua, un richissime de Jérusalem ;
Ben Tsitsit Hacassat, non moins riche que le précédent ;
Simon, très estimé pour sa science de la loi ;
Doras, un des familiers du gouverneur romain, Félix ;
Jean ; Dorothee ; Tryphon ; Cornélius.

N'oublions point Joseph d'Arimathie et Nicodème. L'Évangile dit du premier qu'il était un noble et riche décurion... bon et juste³. Saint Jean et saint Matthieu assurent même qu'il avait embrassé, quoique en secret, les doctrines de Jésus⁴. Aussi ne voulut-il point tremper dans l'affreux crime du déicide; il évita d'être complice de ses collègues du Sanhédrin qui condamnèrent Jésus-Christ.

Nicodème suivit son exemple. Lui aussi était un disciple caché de Notre-Seigneur⁵. Le soir du vendredi saint, il apporta cent livres d'aromates, de myrrhe et d'aloès, pour embaumer le corps du Crucifié. La profession qu'il fit plus tard du christianisme lui attira une excommunication officielle de la synagogue.

Nicodème et Joseph d'Arimathie sont canonisés dans plusieurs martyrologes. Le premier a sa fête le 3 août et le second le 31 juillet.

¹ Cf. *Dictionnaire de la Bible* (de VIGOUROUX), s. h. v.

² *Constitution du Sanhédrin*, chap. II.

³ Cf. *Matthieu*, XXVII, 57 ; *Marc*, XV, 43 ; *Luc*, XXIII, 50.

⁴ Cf. *Jean*, XIX, 38, *coll. Matth.*, XXVII, 57.

⁵ Cf. *Jean*, III, 1-10.

CHAPITRE II – Les juges étrangers

La sentence de mort portée contre Jésus-Christ par l'autorité religieuse — représentée par le Sanhédrin — dut être ratifiée par l'autorité civile, qui se trouvait alors aux mains du curateur Poncé Pilate. Le tétrarque de Galilée, Hérode Antipas, de séjour à Jérusalem au moment de la Passion, vit aussi le Sauveur paraître à sa barre.

Or Hérode et Pilate étaient des étrangers, comme chacun sait.

§ 1. — Pilate

De son vrai nom ce personnage s'appelait **Pontius**. Pilate — *l'homme au javelot* — n'est qu'un surnom qu'il devait probablement à quelque acte de bravoure à la guerre.

Sa famille, la *gens Pontia*, était une noble famille romaine. Ce Pontius sut vite conquérir les bonnes grâces impériales, s'insinua à la cour d'Auguste et de Tibère, épousa même une des parentes de César, Claudia Procla¹, et se fit nommer à la charge très importante de procurateur de la Judée, en remplacement de Valérius Gratus. Pilate resta dix ans au pouvoir². Rome l'investit d'une autorité très grande : *c'était une sorte de vice-roi, commandant les forces militaires, juge suprême dans les causes capitales, en même temps qu'administrateur des biens du fisc. Il avait la *juridictio et l'imperium merum*, à l'instar des *lieutenants de César*³ dans les autres provinces impériales.*

Mais les Juifs le détestaient⁴. Avouons que Pilate le méritait bien. A plusieurs reprises il eut la maladresse de les froisser beaucoup. Une fois, ne s'avisait-il pas de consacrer l'argent du trésor du Temple à la construction d'un aqueduc ! Irrités les Juifs se soulevèrent, et le procurateur mit le comble à sa maladresse en se montrant alors fourbe et cruel. Il envoya des soldats romains déguisés en Juifs pour massacrer les insurgés ! Une autre fois il fit porter nuitamment dans Jérusalem les enseignes romaines à l'effigie de César. La nation tout entière en fut indignée, car elle vit dans cette bravade un outrage à la loi et à ses sentiments religieux.

Hautain par tempérament, Pilate ne laissait pas d'être faible, pusillanime, irrésolu. Sa grande peur était de perdre la confiance de Tibère, ou du légat de Syrie. Les Juifs n'en ignoraient pas ; ce fut même cet épouvantail qu'ils exploitèrent en guise d'argument pour lui arracher une sentence de mort contre Jésus⁵. Ils savaient aussi que pour vaincre la résistance de Pilate, il suffisait d'insister; cet esprit faible cédait toujours⁶. De là l'entêtement avec lequel ils s'obstinèrent à demander que Jésus fût crucifié.

Une dernière maladresse compromit tout à fait la carrière de Pilate. Des Samaritains ayant voulu se réunir sur le mont Garizim, le cruel procurateur envoya une cohorte de soldats avec l'ordre de les massacrer. Ce fut l'occasion d'un soulèvement général. Le légat de Syrie s'en émut ; il destitua Pilate

¹ Une gauloise, = de Narbonne, dit-on.

² De l'an 26 à l'an 36.

³ OLLIVIER, *La Passion*, p. 204.

⁴ JOSÈPHE, *Antiq.*, XVIII, 3, 1 ; BEURLIER, *Le monde juif au temps de J.-C.*, t. I, pp. 36-39.

⁵ Cf. *Jean*, XIX, 12.

⁶ JOSÈPHE rapporte un très curieux exemple de cette faiblesse de caractère. Cf. *Antiq.*, XVIII, 3, 1 ; *Bell. jud.*, II, 9, 2, 3.

aussitôt, et le fit conduire à Rome, à la barre de l'empereur. Caligula avait succédé à Tibère. Le nouveau César exila l'ex-procurateur dans les Gaules. C'est à Vienne, selon une tradition¹, que Pilate mourut, de mort violente d'après Eusèbe, dans le repentir suivant d'autres. Quoi qu'il en soit, et en dépit des efforts tentés par plusieurs pour l'innocenter², la responsabilité du déicide pèse sur sa mémoire comme un sanglant anathème et une éternelle honte.

§ 2. — Hérode

Cet Hérode était fils d'Hérode le Grand et de la Samaritaine Malthace. De son vrai nom il s'appelait *Αντίπας*, contraction de *Αντίπατρος*. A la mort d'Hérode son père, il eut en héritage la Galilée et la Pérée. Saint Marc³ lui donne le titre de *Βασιλεύς* ; mais l'évangéliste prend ce mot dans le sens populaire de *prince*, de *gouverneur*. En réalité, Antipas n'était que *tétrarque*.

Il avait épousé la fille d'Arétas IV, roi des Nabathéens de Petra. Mais il se sépara d'elle pour se marier à la trop fameuse Hérodiade, femme de Philippe, son frère⁴ adultère criant, que Jean-Baptiste lui reprocha vivement dans une mémorable circonstance⁵.

C'est assez dire combien Antipas était dépravé. Il aimait le luxe à l'excès. La fantaisie l'ayant pris un jour d'avoir une superbe capitale, il bâtit sur la rive occidentale du lac de Génésareth une somptueuse cité, qu'il nomma Tibériade pour plaire au César du temps.

Antipas était honni des Juifs. La vilénie de son caractère ambitieux et rusé, les maladresses de son gouvernement, tout le leur rendait antipathique. *C'est peut-être dans l'histoire, observe Ollivier⁶, le type le plus achevé de ces princes orientaux, arrivés au pouvoir par la violence et la ruse, s'y maintenant par la servilité, tyrans de leurs peuples, valets de leurs maîtres. Il avait tout du parvenu, l'orgueil fastueux et méprisant, la prudence cauteleuse et poltronne, la sensualité insatiable et cruelle. Jésus l'a qualifié d'un mot en le comparant au renard⁷, type d'hypocrisie et de lâche méchanceté, dans la Bible. Antipas paraît avoir été superstitieux, très friand de prodiges auxquels pourtant il ne croyait pas du tout. Ce sceptique eut l'audace d'en demander un au Christ, qui ne daigna pas même lui répondre⁸.*

Conformément à la loi juive, le tétrarque de Galilée se rendait aux grandes fêtes à Jérusalem. Forcément il y rencontrait Pilate. Mais à l'époque qui nous occupe, leurs rapports étaient très tendus⁹. Peut être le procurateur romain avait-il quelquefois contrecarré les visées ambitieuses du fils d'Hérode. On sait qu'ils se réconcilièrent lors du procès de Jésus.

L'orgueil d'Antipas le perdit. Caligula ayant remplacé les *procurateurs* de Judée par un *Βασιλεύς*, auquel il donna les tétrarchies de Philippe et de Lysanias,

¹ Il existe une tradition différente, d'après laquelle l'ex-procurateur de Judée aurait été exilé en Suisse, sur une montagne dominant le lac de Lucerne, et qu'on a appelée depuis le *mont Pilate*. Dévoré de remords, il se serait précipité dans le lac.

² Telle semble être la thèse de M. STAPPER, par exemple. Cf. *La Palestine au temps de J.-C.*, p. 82.

³ Cf. *Marc*, VI, 14 ; comp. *Matthieu*, XIV, 9.

⁴ Fils d'Hérode le Grand et de Mariamne ; la fille du grand-prêtre Simon Boéthos.

⁵ Cf. *Marc*, VI, 14-30.

⁶ *Op. cit.*, pp. 231-232. Voir aussi BEURLIER, *op. cit.*, pp. 41-42.

⁷ Cf. *Luc*, XIII, 32.

⁸ Cf. *Luc*, XXIII, 8, 9.

⁹ *Ibid.*, 12.

l'époux d'Hérodiade en conçut une vive jalousie. Poussé par sa femme¹, il fit même le voyage de Rome pour obtenir le titre de roi. Il ne réussit point. Au contraire César le déposa et l'exila avec Hérodiade à Lyon, dans les Gaules (39 ap. J.-C.). Ses États passèrent sous la domination d'Agrippa Ier².

Tels furent les juges devant qui Jésus-Christ comparut.

¹ Hérodiade était précisément la sœur d'Agrippa nommé de Judée par Caligula ; elle s'irrita fort de voir que son frère possédait un titre plus élevé que son mari. Cf. DE SAULCY, *op. cit.*, p. 284.

² Les Actes parlent de cet Hérode Agrippa Ier, au chap. XII, I, 4.

DEUXIÈME PARTIE — LE JUGEMENT DE JÉSUS-CHRIST

Le Sauveur ne subit pas moins de *six* interrogatoires : *deux* pendant la nuit du jeudi, et *quatre* dans la matinée du vendredi.

CHAPITRE I – Les interrogatoires de nuit

On sait que le Sauveur fut arrêté le jeudi soir au jardin-de Gethsémani. Il pouvait être à peu près onze heures. Les satellites du Sanhédrin le ramenèrent promptement de Gethsémani sur le mont Sion, dans la demeure d'Anne, l'ex grand-prêtre.

§ 1. — Chez Anne

Il était environ minuit¹ quand Jésus franchit le seuil de la maison d'Anne. Saint *Jean* est le seul évangéliste qui mentionne ce premier interrogatoire². A bien prendre, il ne s'agissait encore que d'une audience préliminaire. Ne fallait-il pas gagner du temps pour permettre aux membres du Sanhédrin dispersés dans la ville de se réunir chez Caïphe ? On espérait aussi que Jésus laisserait échapper quelque parole compromettante qui motiverait sa condamnation.

Voici donc Jésus devant l'ex grand-prêtre. Tout autour se tiennent les sou-dards du Sanhédrin et les valets du pontife ; ils ne quittent pas des yeux leur prisonnier. A la lumière vacillante des torches on pouvait les voir s'apprêtant déjà à ricaner. Dans l'atrium Jean l'apôtre s'est introduit, voulant suivre son Maître jusqu'au bout. Timidement Simon Pierre l'a rejoint ; tous deux se chauffent au brasier dans la cour³.

Alors Anne interrogea Jésus. Ses questions portèrent sur deux points : quels étaient les partisans du *Galiléen* ? Quelles étaient ses doctrines⁴ ? Questions perfides assurément ; aussi le rusé grand-prêtre se flattait-il de surprendre dans les réponses du Christ un mot ou deux qui révéleraient le *novateur*, le *séditieux*, le *faux prophète* ; car enfin c'est là qu'il fallait en venir.

Jésus déjoua la manœuvre en déclarant qu'il n'avait pas à s'expliquer, qu'il avait agi et parlé publiquement, jamais en secret ; qu'on pouvait interroger ceux qui l'avaient vu et entendu ; que n'ayant rien caché il n'avait rien à révéler. — Cette attitude si digne fut jugé outrageante. Pour faire du zèle un valet s'approcha et souffleta Jésus. Celui-ci se contenta de répondre par un dilemme auquel personne ne trouva rien à dire : *Si mon langage est répréhensible, montrez en quoi j'ai failli ; s'il ne l'est pas, pourquoi me frappez-vous ?*

Ce fut tout. — Anne ne prononça point de condamnation ; ce qui prouve bien que l'audience n'était pas juridique, mais seulement préliminaire. D'ailleurs on sait que d'après l'usage une sentence capitale ne pouvait être portée que le lendemain de la comparution de l'accusé. Tans l'espèce il devenait impossible de remplir cette formalité, car le temps pressait⁵. Aussi voulut-on justement sauver autant que possible les apparences, et offrir le simulacre d'un premier interrogatoire avant la séance officielle du jugement définitif⁶ ?

¹ Le P. OLLIVIER (cf. *op. cit.*) parle de 1 h. ½. C'est peut-être trop tard.

² Cf. *Jean*, XVIII, 13-24. Des critiques pensent que l'interrogatoire n'eut point lieu chez Anne, mais chez Caïphe. Les versets 19-23 du chapitre cité de saint Jean devraient donc être expliqués parallèlement avec *Matthieu*, XXVI, 57-75 ; *Marc*, XIV, 53-72 ; *Luc*, XXII, 54-65. Cf. FRIEDLIEB, *Archéologie de la Passion*, pp. 96-98, trad. Martin.

³ C'est à ce moment, chez Anne, que Pierre dut renier son Maître pour la première fois (cf. *Jean*, XVIII, 16-17).

⁴ *Jean*, *ibid.*, 19.

⁵ *Marc*, XIV, 2.

⁶ Cf. GODET, *Comm. sur saint Jean*, t. III, 530.

§ 2. — Chez Caïphe, devant le Sanhédrin réuni

Un peu avant le premier *chant du coq*, c'est-à-dire vers deux heures après minuit, s'ouvrit le second interrogatoire du Sauveur. Il ne fallut guère moins d'une heure et demie à deux heures pour réunir chez le grand-prêtre presque tous les sanhédrites¹, et pour rassembler les témoins.

Cette fois c'est bien le procès *ecclésiastique* et *religieux* qui allait s'instruire, comme plus tard, le lendemain, s'instruisit chez Pilate le procès *civil* et *politique*. Mais la procédure contre le Christ ne fut régulière qu'en apparence ; on voulait le *condamner* et non *instruire* sa cause. C'était affaire arrangée ; rien de plus évident.

On amena donc Jésus du tribunal d'Anne au tribunal du grand-prêtre *de cette année-là*. La distance n'était pas considérable ; peut-être Caïphe et son beau-père habitaient-ils les deux ailes d'un palais commun sur Sion².

Régulièrement on devait procéder avec méthode. Il eût donc fallu produire l'accusation d'abord ; interroger l'accusé ensuite, ainsi que les témoins à charge et à décharge qui étaient à entendre séparément ; recueillir enfin les voix, et prononcer la sentence. Mais en réalité tout se passa sans ordre et dans le plus grand tumulte. Pour Caïphe et les sanhédrites il importait peu, On se contenta d'un simulacre de procès, nécessaire à cause de l'opinion.

Bien qu'il fût sûr de son conseil, Caïphe sut conduire l'affaire avec une infernale habileté. Des témoins furent subornés pour compromettre d'abord Jésus aux yeux des prêtres du Sanhédrin, lesquels appartenaient presque tous à la secte du saducéisme. Or, pour les sadducéens le Temple et ses cérémonies étaient choses absolument intangibles. C'est assez dire combien toute parole attentatoire à la dignité et surtout à l'existence du sanctuaire devait les exaspérer. Précisément les témoins arguèrent de ce grief contre Jésus : *Cet homme-là s'écrièrent-ils, a dit : Je puis détruire le Temple de Jéhovah et le rebâtir a en trois jours*³. Pourtant ils ne s'accordèrent pas absolument entre eux ; des divergences se produisirent dans leurs dépositions. L'affaire devenait de ce chef très embarrassante. Que faire ?

Caïphe ne se déconcerta point. Brusquement il posa à Jésus une question, laquelle devait appeler une réponse de nature à tout emporter : *Au nom du Dieu vivant, s'écria-t-il, je t'adjure de nous dire si tu es le Christ, fils de Dieu*. Et Jésus, qui s'était tu jusque-là, de répondre : *Tu l'as dit je le suis*⁴. Alors le pontife et toute l'assemblée vocifèrent en tumulte : *Il a blasphémé ! Il a blasphémé ! A quoi bon maintenant des témoins ?* Le Galiléen fut condamné sur l'heure, car d'après la loi⁵ le blasphème était puni de mort. Séance tenante, Caïphe déchira ses vêtements jusqu'à la ceinture ; — c'était une manière de protester, prescrite quand on entendait blasphémer ; — et dans tout le Sanhédrin il n'y eut qu'une voix : *Reus est mortis !*

¹ Il en manquait très probablement quelques-uns, tels que Joseph d'Arimatee et Nicodème.

² Cf. FOUARD, *La Vie de N.-S. J.-C.*, t. II, p. 311, note 1.

³ Cf. *Matthieu*, XXVI, 61 ; *Marc*, XIV, 58.

⁴ Cf. *Matthieu*, *ibid.* 63-64 ; *Marc*, *ibid.*, 61-62.

⁵ Cf. *Lévitique*, XXIV, 10-16.

Ces débats se prolongèrent fort longtemps ; saint *Matthieu* et saint *Marc* nous permettent du moins de le supposer¹. Ouverte à deux heures après minuit cette séance ne dut se terminer guère avant quatre heures².

¹ Cf. KNABENBAUER, *Comm. in Matthieu*, t. II, pp. 466, 476 ; *Comm. in Marc*, pp. 394-399.

² Depuis ce moment jusqu'à l'aube — *καὶ εὐθὺς πρῶτῃ* (cf. *Marc*, XV, 1) — le Sauveur fut livré aux mains d'une vile soldatesque qui l'accabla d'injures et de coups.

CHAPITRE II – Les interrogatoires de la matinée du vendredi

Pendant cette douloureuse, matinée, le Sauveur subit quatre interrogatoires un premier devant le Sanhédrin réuni de nouveau (cf. *Matthieu*, XXVII, 11 ; *Marc*, XV, 1 ; *Luc*, XXII, 66-71) ; un second — le premier — devant Pilate (cf. *Matthieu*, XXVII, 2, 11-14 ; *Marc*, XV, 1-5 ; *Luc*, XXIII, 1-5) ; un troisième devant Hérode (cf. *Luc*, XXIII, 7-12) ; un quatrième — le dernier — devant Pilate (cf. *Matthieu*, XXVII, 15-17, 19-26 ; *Marc*, XV, 6-10, 11-19 ; *Luc*, XXIII, 13-19, 20-25 ; *Jean*, XVIII, 39, - XIX, 1-16).

§ 1. — Premier interrogatoire du matin devant les sanhédrites

Au petit jour, — *καὶ εὐθύς πρῶτι* (*Marc*, XV, 1) — dès avant cinq heures du matin probablement, le Sanhédrin s'assembla de nouveau sous, la présidence de Caïphe pour ratifier la sentence de la nuit. Les sanhédrites avaient intérêt, écrit Hoffmann, à empêcher que la procédure nocturne et la condamnation prononcée n'apparussent entachées de nullité ; — elles ne l'étaient que trop, en effet, comme nous le montrerons — d'autre part on était bien aise de se procurer, par un nouvel aveu du condamné, une preuve plus péremptoire de son prétendu blasphème, et de donner alors toute la solennité possible à sa condamnation¹. Voilà pourquoi le *conseil* se réunit au grand complet².

Beaucoup pensent que cette réunion se fit dans la salle officielle du Sanhédrin, appelée salle de *Gazith*³. Les Juifs auraient évité ainsi une irrégularité dans les formalités de la procédure.

Il semble qu'on délibéra d'abord, avant d'introduire l'accusé. Ces délibérations purent se prolonger pendant une demi-heure. Sur quoi roulèrent-elles ? Vraisemblablement sur les moyens à prendre pour que la sentence de mort fût exécutée par l'autorité civile. Or l'on crut qu'une condamnation contre Jésus *faux Messie* serait le meilleur prétexte à présenter au procureur romain ; car tout *faux Messie* devait être un séditeur, un rebelle, un fauteur de troubles, voire même un prétendant à la couronne de Judée.

Après ces délibérations on fit monter (*ἀνήγαγον*) Jésus. Il n'était pas encore six heures.

Immédiatement on posa cette question à l'accusé : *Si tu es le Christ* (c'est-à-dire le Messie), *dis-le-nous !* Et le Sauveur, sentant bien qu'il fallait en finir tout de suite avec ces hypocrites, non seulement laissa entendre qu'il était véritablement le *Messie* », c'était un premier grief, — mais il insinua qu'il était aussi le *Fils de Dieu*. — Alors un indescriptible tumulte se produisit. *Toi, tu es le Fils de Dieu !* cria-t-on de toute part. — Cette déclaration constituait un second grief, le principal au point de vue juif, et il entraînait la peine capitale. A l'unanimité cette peine fut donc prononcée⁴.

Le procès religieux était fin ; le procès civil va commencer.

¹ *Le Procès de J.-C.*, p. 91.

² Cf. *Matthieu*, XXVII, 1.

³ On le déduit avec assez de vraisemblance des termes mêmes de *Luc*, XXII, 66 : *ἀνήγαγον αὐτόν*. Cf. GODET, *Comm. sur saint Luc*, t. II, 503.

⁴ Cf. *Luc*, XXII, 66-71.

§ 2. Première comparution devant Pilate

Entre six heures et demie et sept heures le Christ dut prendre le chemin du prétoire :

Du palais de Caïphe à celui de Pilate, près de la tour Antonia, à l'angle nord-ouest du temple, la distance n'était pas considérable. Si l'on suppose que Jésus partit de la salle de *Gazith*, le trajet fut encore plus court. Quelque hypothèse qu'on admette, l'interrogatoire devant le procureur commença vraisemblablement vers les sept heures.

C'était bien un peu tôt¹, et Pilate en manifesta du mécontentement ; on le sent à la brusquerie de ses interrogations. Une chose l'ennuyait encore : la prévision d'un gros embarras que cette affaire allait probablement lui susciter ; tant il est vrai que ces insupportables les Juifs ne lui en soumettaient pas d'autres.

Enfin le Romain se résigna, quoique d'assez mauvaise grâce. Il s'enferma dans son prétoire avec le prévenu. La foule demeura dehors, et n'entra point, afin d'éviter une souillure légale la vieille même de Pâques. Voyant que l'accusé gardait le silence, et ne sachant pas au juste de quoi il s'agissait, Pilate sortit vivement, et s'adressant à la foule : **Qu'avez-vous donc à lui reprocher ?** s'écria-t-il. Les Juifs eurent le front de demander que le procureur confirmât leur sentence sans *examen* : **Mais, répondirent-ils, si cet homme n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré ?** — Habile manœuvre ! D'une part ils auraient voulu conserver le plus possible leur séculaire autonomie en demeurant les seuls juges de l'affaire, et en laissant à Pilate le rôle de bourreau ; de l'autre ils craignaient un insuccès en produisant des griefs dont ils ne se dissimulaient pas l'inanité. Mais Pilate les comprit : **Très bien ! Puisque vous avez jugé seuls, punissez donc seuls aussi votre homme ; emmenez-le et infligez-lui telle peine que vos lois vous permettent.** Ainsi le procureur jouait au fin et se débarrassait d'un mauvais cas ; la tactique n'était pas inhabile².

L'ironie et le procédé du rusé magistrat ne faisaient pourtant pas le compte des Juifs. Il leur fallut négocier autrement : **Mais nous ne pouvons mettre à mort personne,** se récrièrent-ils. Hélas ! c'était l'aveu public de leur déchéance nationale ; ils s'y résignèrent pour la circonstance. Quelle suprême humiliation !

Après cela ils abordèrent des griefs politiques. S'être montré **séditieux, rebelle,** s'être déclaré le **Messie**, c'est-à-dire roi, ou prétendant à la royauté, tels étaient à les entendre, les grands forfaits de Jésus³.

Calomnies et mensonges que tout cela⁴ !

Il paraît bien que Pilate s'en défia, car étant rentré dans son prétoire. il interrogea Jésus pour savoir ce qu'il en était. Son langage trahit même l'irritation d'un homme froissé de jouer un rôle de dupe : **Suis-je donc : Juif, moi ?** s'écria le procureur avec vivacité. **On t'a conduit à ma barre : qu'as-tu fait ? Oui ou non, es-tu roi ?** Pilate ne comprit rien ou affecta de ne rien comprendre aux

¹ Les Romains n'ouvraient ordinairement leurs audiences qu'à la troisième heure (9 h. du matin), — FRIEDLIEB.

² Cf. GODET, *Comm. sur saint Jean*, t. III, p. 55.

³ Cf. *Luc*, XXIII, 2.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXII, 21.

réponses de Jésus ; il crut avoir affaire à un illusionné. Alors revenant vers les Juifs : **Pour moi, dit-il, je ne trouve aucun crime en lui**¹.

Il allait le renvoyer absous, quand tout à coup l'idée lui vint d'user d'un expédient : traduire Jésus devant le tétrarque de Galilée.

§ 3. — A la barre d'Hérode Antipas.

Renvoyer Jésus le Galiléen à Hérode Antipas, c'était naturel, puisque Antipas administrait la Galilée ; c'était aussi de la part du procureur une habile tactique : il se débarrassait par là d'une affaire qui l'ennuyait fort ; puis il faisait une avance pour se réconcilier avec le tétrarque, son jaloux voisin. La cause de leur rupture avait été probablement un conflit d'autorité ; il sembla à Pilate qu'il ramènerait le prince en lui concédant pour l'heure un simulacre de juridiction à Jérusalem².

Devant Hérode, le Sauveur fut interrogé, accusé, insulté.

Le tétrarque le harcela de questions ; Jésus ne daigna pas répondre un mot à ce sceptique.

A leur tour les sanhédrites couvrirent le patient de nouvelles calomnies et inventèrent de nouveaux mensonges ; Jésus se taisait toujours.

On en vint aux moqueries ; même silence.

Hérode alors ordonna de revêtir ce muet prétendant à la royauté d'un manteau de couleur blanche, comme les monarques juifs et les grands de Rome en portaient dans les circonstances solennelles. C'était une nouvelle insulte. Mais le tétrarque voulait ainsi montrer à tous que ce roi de parade n'était qu'un fou³.

Et il le renvoya à Pilate.

§ 4. — Au Lithostrotos.

La dernière phase du procès de Jésus ne fut qu'une série d'expédients, auxquels Pilate essaya de recourir pour éviter de condamner un innocent. Cette lutte se prolongea une grande heure et demie, depuis dix heures environ jusque vers midi. Elle eut pour principal théâtre, non plus l'intérieur du prétoire, mais la cour qui s'étendait au-devant, appelée par les Juifs *Gabbatha*, et par les grecs *Lithostrotos*.

Un premier expédient de Pilate fut de confronter Jésus avec Barabbas : d'une part un homme que l'évidence même proclamait innocent ; de l'autre un misérable que la voix publique condamnait. Le procureur se flattait de faire bénéficier le Christ de la comparaison. **Cet homme, dit-il aux Juifs, serait donc un séditieux selon vous ! Mais nous l'avons interrogé, Hérode et moi, et il ne nous paraît coupable en rien des crimes qu'on lui impute**⁴. Voyons : c'est l'usage que je délivre un prisonnier à la fête de Pâques ; voulez-vous que je relâche le roi des Juifs ? — Non, non, pas lui ! s'écrie la foule en colère, mais Barabbas !⁵

¹ Cf. *Jean*, XVIII, 38.

² Cf. GODET, *Comm. sur saint Luc*, t. II, p. 512.

³ Saint Luc seul raconte la comparution de Jésus devant Hérode. *Luc*, XXIII, 6-12.

⁴ Cf. *Luc*, XXIII, 13-16.

⁵ Cf. *Jean*, XVIII, 39, 40 ; *Matthieu*, XXVII, 17, 18 ; *Marc*, XV, 9, 12 ; *Luc*, XXIII, 17, 19.

L'expédient échouait. Il ne pouvait du reste aboutir, qu'à montrer la faiblesse de volonté du procureur, et à donner plus de hardiesse aux adversaires de Jésus.

Le magistrat romain ne se découragea pourtant pas. Se ravisant, il essaya d'un expédient nouveau : flageller la victime afin de prendre le peuple par la pitié ! **Que voulez-vous donc que je fasse de Jésus surnommé le Christ ?** ajouta-t-il. — **Qu'on le crucifie !** répond la foule. — **Mais il n'a rien fait qui mérite la mort,** riposte Pilate ; après l'avoir fouetté, je vais vous le remettre¹.

Et Jésus fut horriblement flagellé par les soldats du procureur, **ramassis d'êtres grossiers et brutaux, recrutés un peu partout, et qui faisaient payer cher aux Juifs leur obligation de tenir garnison dans ce pays perdu de Judée**². La flagellation romaine était d'ailleurs une affreuse torture. Pour frapper on se servait tantôt de baguettes, tantôt de lanières armées aux extrémités d'osselets ou de morceaux de plomba Le condamné recevait les coups, attaché à un petit poteau, de manière à présenter le dos courbé et la peau tendue. De bonne heure, sous les verges, le sang jaillissait et les chairs volaient en lambeau³. Pilate espérait que les Juifs se montreraient satisfaits. Il laissa encore sa garde prodiguer à Jésus les moqueries et les insultes. Ces soldats s'amuserent à mettre une couronne d'épines sur la tête du flagellé, un manteau de pourpre sur ses épaules, un roseau en guise de sceptre dans ses mains.

C'est dans cet accoutrement que le procureur présenta Jésus à la foule ameutée : **Voilà l'homme !**, dit-il. L'effet qu'il attendait fut manqué. Haineux et sans pitié les juifs répondirent : **Qu'on le crucifie ! Qu'on le crucifie !** — **Alors prenez-le et le crucifiez vous-mêmes,** répartit Pilate, avec dépit ; **pour moi je ne le trouve nullement coupable**⁴.

A ce moment les négociations entrèrent dans une nouvelle, phase. Les Juifs durent abandonner leurs accusations dont le procureur ne pénétrait que trop l'odieux et la fausseté, et ils reprirent le grief d'ordre religieux allégué déjà dans les séances du Sanhédrin. **Mais il s'est fait lui-même Fils de Dieu,** répliquèrent-ils, **et pour cela il doit, d'après nos lois, être mis à mort**⁵.

Soit superstition, soit tout autre motif, Pilate prit peur, et voulut malgré son scepticisme de païen s'assurer davantage. de l'origine du condamné qu'il avait à sa barre. Étant donc rentré dans le prétoire il interrogea de nouveau Jésus : **D'où es-tu ?** lui dit-il. Le Christ ne répondit que par un silence qui irrita la fierté du Romain : **Tu ne sais donc pas,** ajouta celui-ci, **que j'ai le pouvoir de te relâcher et le pouvoir de te crucifier ?** Jésus se décida à répondre, mais ce fut pour établir nettement la part des responsabilités qui pesaient sur Pilate lui-même et sur les Juifs.

Le procureur, frappé de la dignité d'un tel langage, résolut d'en finir ; il allait dé-livrer Jésus, quand les sanhédrites recoururent à une dernière manœuvre : intimider, Pilate ! Cette fois ils frappèrent juste ; le coup réussit. **Si tu le délivres,** vociférèrent-ils, **tu n'es pas ami de César, car quiconque se dit roi, s'oppose à l'empereur**⁶. Le poltron fonctionnaire frissonna, sentant que sa place était en jeu

¹ Cf. *Luc*, XXIII, 22.

² STAPFER, *Le jugement de Jésus*, p. 197.

³ Cf. FRIEDLIEB, *op. cit.*, pp. 144-146.

⁴ Cf. *Jean*, XIX, 4-6.

⁵ *Ibid.*, 7.

⁶ Cf. *Jean*, XIX, 12.

; il céda aussitôt, et assis sur son tribunal, au Lithostrotos, il laissa tomber de ses lèvres la terrible sentence.

C'en était fait ; Jésus était condamné. Les Juifs avaient gain de cause et le Christ fut crucifié.

TROISIÈME PARTIE — CRITIQUE DU JUGEMENT DE JÉSUS-CHRIST

CHAPITRE UNIQUE. - Valeur du procès religieux et du procès civil

C'est une opinion assez en vogue aujourd'hui parmi les critiques protestants, que Jésus fut jugé, et condamné légalement. Nous savons, écrit Albert Réville¹, que le Sanhédrin connaissait de plein droit des atteintes portées à la loi et à la religion juive, des cas de blasphème et de révolte contre l'autorité sacerdotale... Nous savons aussi que la peine de mort, quand il la prononçait, devait recevoir la sanction du procureur pour être mise à exécution. Rien de tout cela n'a manqué au procès de Jésus. Après sa mort ses disciples se sont inclinés avec douleur devant la volonté divine, qui avait permis que le **Saint** et le **Juste** subît un sort aussi humiliant, mais nous ne voyons pas s'élever la moindre plainte concernant les violations de l'ordre juridique dont le procès aurait été vicié. Quand donc on soutient, comme jadis M. Dupin², que ce procès fut une série d'illégalités, on oublie que l'Apôtre Paul partait du fait que la mort de Jésus avait été conforme à la loi pour établir que, précisément pour cela, la loi était abolie par la croix.

A l'encontre de ces assertions, nous maintenons que le procès ecclésiastique et le procès civil du Sauveur ne furent qu'un tissu de calomnies et d'illégalités.

En effet, dans les membres qui le composaient, le Sanhédrin ne présentait alors, observe Lemann³, qu'un assemblage d'hommes en majeure partie indignes de leurs fonctions. Nulle piété chez eux, nulle droiture, nulle valeur morale les historiens juifs eux-mêmes les ont flétris. Que valaient des *ἀρχιερείς* tels que Caïphe et Anne ? Sans compter qu'ils devaient à la faveur des magistrats romains, ou à d'inavouables intrigues, leur élévation au pontificat, ils n'étaient pas plus recommandables par leur conduite que par leur caractère. Leurs assesseurs, prêtres, scribes et Anciens, méritaient un égal mépris. **Gourmands, capricieux, voleurs, orgueilleux, violents**, telles sont les épithètes que Josèphe leur décerne. Pilate et Hérode Antipas n'étaient pas plus estimables : le premier fut un lâche doublé d'un sceptique, et le second, par ses débauches, est devenu légendaire dans l'histoire. Voilà les juges de l'innocent Jésus !

Mais venons-en au procès lui-même.

Le protestant Stapfer⁴ assure que l'ensemble de la procédure fut correct et conforme au droit d'alors, sauf sur un point, la précipitation avec laquelle on condamna à mort l'accusé avant d'attendre un second vote de l'assemblée, le lendemain, comme l'exigeait la loi en vigueur. L'abbé Lémann au contraire estime qu'il n'y eut pas moins de *vingt-sept* irrégularités dans le seul jugement ecclésiastique.

Il suffira d'en rappeler quelques-unes. Le loi juive défendait expressément d'instruire une affaire *la nuit*, et de *juger la veille de la grande fête de Pâques*⁵.

¹ *Jésus de Nazareth*, t. II, pp. 382-383.

² *Jésus devant Caïphe et Pilate*.

³ *Op. cit.*, p. 99.

⁴ *Op. cit.*, t. III, p. 172.

⁵ Voir les textes à l'appui dans Lémann, *op. cit.*, p. 60

Le Sanhédrin passa outre dans l'affaire de Jésus. C'étaient déjà de graves irrégularités !

D'après les lois encore, toute sentence de mort portée hors de la salle *Gazith* demeurait *nulle de plein droit*. Or, c'est dans la maison de Caïphe que Jésus fut la nuit premièrement et définitivement condamné. Nouvelle irrégularité !

Les dépositions des témoins ne furent point faites non plus suiffant la loi. Les sanhédrites voulant aller vite, on précipita tout, nu mépris des usages de la plus élémentaire justice. Irrégularités sur irrégularités !

Quant au fond même du procès, personne n'ignore que le Sanhédrin ne prononça que sur des calomnies et d'odieux mensonges. Non seulement les accusations ne concordait pas, mais elles étaient fausses¹, sauf une, à savoir que le *Galiléen* se disait *filis de Dieu*. Or cela fut exploité de la plus indigne façon et regardé comme un blasphème².

Les autres accusations, qui étaient absolument sans portée, furent néanmoins te-nues pour suffisantes : ce que la loi hébraïque défendait, comme elle défendait encore de prononcer une sentence capitale le jour même où l'accusé avait comparu. Le Sanhédrin s'en moqua. Irrégularités nouvelles !

N'était-ce pas enfin une illégalité que de condamner Jésus, comme on le fit, a priori, avant toute audition de témoins, et sans que le prévenu eût été mis en demeure de se défendre³ ?

Incontestablement la procédure des sanhédrites ne respire, du commencement à la fin, que haine et injustice.

De la part de Pilate il n'y eut point, à vrai dire, dans le procès civil, la même animosité haineuse. Y eut-il plus de justice ? Non, était-ce de la justice que ces expédients auxquels recourut le malheureux procureur ? Voyant parfaitement : bien que Jésus n'était coupable d'aucun des crimes qu'on lui imputait, — ni du crime de lèse-majesté, ni du crime de rébellion, — le timide magistrat devait relâcher l'accusé, mais il n'osa pas ; c'est par peur qu'il délivra Barabbas de préférence au Christ ; par peur encore qu'il ordonna le supplice de la flagellation. Il en avait le droit strict, dira-t-on. Peut-être, mais dans l'espèce, l'usage du droit devenait un abus, et la justice le cédait à la force brutale. On ne punit pas, on ne frappe pas comme coupable celui qu'on sait innocent.

D'ailleurs Pilate, dans toute cette affaire, viola les formalités les plus élémentaires de la procédure romaine. Il ne désigna pas les accusateurs ; il n'accorda point à l'accusé les délais de rigueur pour choisir ses avocats il ne s'enquit pas même si le prévenu avait un défenseur ; donc pas de citation en règle, pas de discussion contradictoire, pas de confrontation des témoins à charge et à décharge ; finalement la sentence ne fut pas même prononcée dans les termes requis. Il n'y eut par conséquent pas de procès à proprement parler, observe Hoffmann, et l'on pourrait s'écrier comme Cicéron : *Crimen sine accusatore, sententia sine concilio, damnatio sine defensione*⁴ !

Chanoine Constantin CHAUVIN

¹ Cf. *Matthieu*, XXVII, 23 ; *Jean*, XIX, 6 ; XVIII, 38.

² Voir là-dessus d'intéressants détails dans Hoffmann, *Le Procès de N.-S. J.-C.*, pp. 150-158.

³ Cf. LÉMANN, *op. cit.*, pp. 48-55

⁴ *Op. cit.*, p. 223.

BIBLIOGRAPHIE

- LIGHTFOOT, *Horæ hebraicæ et talmudicæ*, Opp. t. II.
- BUXTORF, *De synagoga*.
- MEUSCHEN, *Novum Testamentum ex Talmude illustratum*.
- VITRINGA, *De synagoga vetere*.
- SELDEN, *De succession in pontificatum*.
- RELAND, *Antiquitates sacræ*.
- RAYMOND MARTIN, *Pugio fidei*.
- GODWIN, *Moses et Aaron*.
- SIGONIUS, *De judiciis*.
- FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquitates*.
- TALMUD, *passim*, surtout traité Sanhédrin. Trad. Schwab.
- DERENBOURG, *Essai sur l'histoire de la Palestine*.
- HOFFMANN, *Le procès de N.-S. J.-C.*
- LÉMANN, *Valeur de l'assemblée qui condamna J.-C.*
- KNABENBAUER, *Commentarii in Evangelia*.
- GODET, *Commentaire sur saint Jean*, t. III ; *sur saint Luc*, t. II.
- STAPFER, *La Palestine ; La mort de J.-C.*
- MUNK, *La Palestine*.
- FRIEDLIEB, *Archéologie de la Passion*, trad. Martin.
- OLLIVIER, *La Passion*.
- RÉVILLE, *Jésus de Nazareth*, t. II.
- FRETTÉ, *N.-S. J.-C.*, t. II.
- DE SAULCY, *Sept siècles de l'histoire judaïque*.
- LE CAMUS, DIDON, FOUARD, SEPP, DUPIN, etc.

AU GOLGOTHA

ou LES DERNIERS MOMENTS DE JÉSUS

PREMIÈRE PARTIE — LE VENDREDI SAINT, VERS MIDI

§ 1. — Sur le chemin du Golgotha

Il était un peu plus de onze heures, — *hora quasi sexta*, remarque saint Jean (XIX, 14), — lorsque Jésus Christ, dans la matinée du vendredi saint, fut une dernière fois montré par Pilate au peuple, et condamné officiellement à mort¹. Des écrivains modernes² ont prétendu que le procureur se tourna alors vers la Victime en prononçant la terrible sentence, avec l'ordre également traditionnel : *I, lictor, expedi crucem ! Va, lictor, prépare la croix !* Il n'est point sûr que ces formalités furent remplies.

D'abord Pilate, simple gouverneur, n'avait pas de licteurs à son service³. Et puis la foule de plus en plus houleuse, trépignant d'impatience, et de haine, était pressée d'en finir. Tout au plus le magistrat romain prit-il le temps de dicter au scribe le texte du *titulus*, sorte de planchette blanchie qu'on fixait à la croix pour indiquer aux passants le crime du supplicié : *Écrivez, dit-il sèchement : Jésus Nazaréen, roi des Juifs. — Non pas roi des Juifs, voulurent riposter les princes des prêtres, mais plutôt : qui s'est donné comme le roi des Juifs. — N'importe ; ce qui est écrit est écrit, repartit vivement Pilate, et il se retira*⁴.

Aussitôt les soldats se saisissent du Condamné, lui enlèvent son manteau de pourpre et le revêtent de ses habits⁵. Ils apportent une lourde croix, la chargent sur ses épaules, l'extrémité inférieure traînant à terre. On descend dans la rue et le sinistre cortège se forme. En tête un centurion ou un tribun à cheval⁶ ; à ses côtés le héraut qui doit proclamer à haute voix le motif de la condamnation ; quelques légionnaires à droite et à gauche font la haie. Jésus alors s'avance, courbé sous le bois d'infamie ; à son cou pend l'écriteau blanc sur lequel se détache, gravée en trois langues l'inscription : *Jésus Nazaréen, roi des Juifs*⁷. Deux brigands qu'on crucifiera en même temps le suivent, traînant eux aussi l'instrument de leur supplice. La foule applaudit, et ricane.

Il était un peu plus de onze heures et demie.

¹ L'expression (*hora quasi sexta*) du quatrième évangéliste permet de supposer que la sixième heures — de midi à trois heures du soir — n'était pas commencée encore, où que la *troisième* (cf. Marc, XV, 23) — de neuf heures du matin à midi — n'était point non plus terminée entièrement.

² Le P. OLLIVIER entre autres. Voir son ouvrage *La Passion*, p. 293.

³ Cf. FRIEDLIEB, *Archéologie de la Passion*, p. 162.

⁴ Cf. Jean, XIX, 19, 21, 22.

⁵ Cf. Matthieu, XXVII, 31 ; Marc, XV, 20.

⁶ Cf. TACITE, *Annales*, III, 14 ; Sénèque, *De ira*, I, 16.

⁷ Cf. FRIEDLIEB, *op. cit.*, p. 163.

On s'engage dans le chemin qui conduit au lieu de l'exécution. Ce chemin était à peu près le même dans sa direction générale que la *Via dolorosa* actuelle¹.

Arrivé au détour d'une rue, le Sauveur chancelle et tombe. Un homme qui passait, revenant de la campagne, est aussitôt réquisitionné pour aider le Condamné à porter sa croix. Il s'appelait, Simon, et était originaire de Cyrène. De bonne ou de mauvaise grâce il se prêta à la corvée qu'on lui demandait². Le cortège qui avait dû s'arrêter un instant reprit sa marche.

Un peu plus loin Jésus rencontra la très sainte Vierge, qu'accompagnaient Madeleine et le disciple bien-aimé. Le Fils et la mère échangent un regard où passèrent toute leur âme, avec une force de compatissance et de tendresse qu'il nous est impossible de comprendre. Une tradition veut que la pauvre mère ait défailli alors sous le poids du sacrifice³. La piété de nos pères éleva à cet endroit une église désignée encore sous le nom de Notre-Dame du Spasme⁴.

On approchait de la porte de la ville quand le funèbre cortège croisa quelques femmes de Jérusalem, à qui la vue du Christ haletant, brisé, déjà presque expirant de fatigue et de souffrance, arracha des gémissements et des larmes. Jésus les aperçut, et cherchant à les consoler du regard : *Ne pleurez pas sur moi, dit-il, filles de Jérusalem ; pleurez plutôt sur vous et sur vos enfants. Voici venir les jours où l'on dira : Heureuses les épouses stériles ! Heureux les flancs qui n'ont pas engendré ! Alors on criera aux montagnes : Tombez sur nous : et aux collines : Couvrez nous ! Car si l'on traite ainsi le bois vert, qu'advient-il du bois sec*⁵ ?

La tradition raconte que l'une de ces femmes compatissantes — appelée Véronique — s'avança tenant en mains un linge trempé d'eau fraîche, et qu'elle le porta respectueusement au visage de Jésus couvert de poussière et de sueur. Et quand elle rentra dans sa demeure, tremblante d'émotion et de crainte, quelle ne fut pas sa surprise en apercevant nettement imprimé sur le linge la face auguste de l'Homme Dieu ! C'était, la récompense de son courage et de sa piété⁶.

Cependant le cortège franchit l'enceinte de Jérusalem. D'après la loi⁷ on devait toujours faire les exécutions capitales en dehors des villes ou des villages. On sortit très probablement par la porte *Djemtath*, ou *des jardins*, ainsi nommée parce que de nombreux jardins se trouvaient dans le voisinage. Elle s'ouvrait vers le nord-ouest au point de jonction du premier et du second mur d'enceinte, près du carrefour des routes de la vieille et de la nouvelle ville⁸. C'est elle qui donnait accès le plus directement au tertre du Golgotha⁹.

Il était midi, quand Jésus arriva au lieu de l'exécution. C'était précisément l'heure où les enfants d'Israël préparaient, ce jour-là, le sacrifice de l'agneau pascal.

¹ Cf. OLLIVIER, *La Passion*, pp. 301-306.

² Cf. *Matthieu*, XXVII, 32 ; *Marc*, XV, 21 ; *Luc*, XXII, 26.

³ Cf. OLLIVIER, *op. cit.*, p. 312.

⁴ Cf. ZANECCHIA, *La Palestine*, t. I, p. 343.

⁵ Cf. *Luc*, XXIII, 27-31.

⁶ Le *Santo Volto* a été conservé jusqu'à nos jours. On le vénère à Rome dans la Basilique vaticane. Cf. MARTIN, *Les reliques de la Passion*, Append. IV. — Sur nette image le Sauveur n'a pas la couronne d'épines. Sa ligure, porte la trace des souillures dont les Juifs et les soldats l'avaient couverte ; une des joues paraît meurtrie ; le nez est long et un peu aplati ; la bouche est entr'ouverte, les lèvres sont tuméfiées et la barbe est arrachée à certains endroits. Le tableau produit encore un effet puissant. Chaque année on le montre aux fidèles du haut du balcon de la chapelle de sainte Hélène, sous la coupole de Saint-Pierre.

⁷ Cf. *Hébreux*, XIII, 11-13, cf. *Lévitique*, XVI, 27 ; XXIV, 23.

⁸ Cf. STRAPPER, *La Palestine*, pp. 56-57.

⁹ Voir RIESS, *Bibel-Atlas*, Bl. III.

§ 2. — Qu'était ce que le Golgotha ?

Ce n'était ni une montagne, ni une colline, mais une toute petite éminence, émergeant du sol à une hauteur de quatre ou cinq mètres, au milieu de terrains vagues et de jardins, près des murs du nord-ouest de Jérusalem¹.

Pourquoi donnait-on à ce rocher le nom de *Golgotha*, que saint Matthieu et saint Marc² traduisent par *Calvaire* ? Le bon frère Liévin, dans son *Guide indicateur des lieux historiques de Terre sainte* (p. 247, éd. 3^e), affirme que l'éminence du Golgotha fut ainsi appelée parce qu'on y avait déposé jadis le corps du premier homme, et que son crâne³ y était encore au moment du déicide. Le docte franciscain n'a point inventé cela. On retrouve cette opinion dans l'antiquité. Une tradition, dit Origène, enseigne qu'Adam fut enseveli au Calvaire. Mais que valait cette tradition ? L'illustre Alexandrin ne la discute pas ; il l'adopte ou semble l'adopter. D'autres Pères l'ont, embrassée après lui. Plusieurs même pour la défendre mettent en avant des raisons de haute convenance. Saint Ambroise, toujours partisan de l'allégorie, a écrit : Il convenait que le Christ, source et principe de vie surnaturelle, fût crucifié auprès de Celui qui fut principe de mort. Le rapprochement peut être ingénieux ; suffit-il comme preuve dans l'espèce ? Nullement. Saint Jérôme, en avisé critique qu'il était, ne s'abusa point sur la prétendue légende du tombeau d'Adam au Calvaire : Elle sourit au peuple, disait-il, mais elle n'est pas fondée.

En effet, si Adam avait été enseveli au Golgotha, comprendrait-on que les Juifs eussent profané sa sépulture en y suppliciant les condamnés ? Nous ignorons où fut enterré notre premier père⁴, mais il n'est ni démontré, ni même vraisemblable, qu'il l'ait été au Calvaire. Aujourd'hui très peu de commentateurs admettent ce sentiment. Ce sont surtout les peintres et les sculpteurs — par esprit de tradition et sans trop savoir pourquoi — qui s'obstinent à mettre une tête de mort et des ossements croisés au pied du crucifix.

Deux autres opinions — plus admissibles — ont été proposées pour expliquer l'origine du mot

Voici la première : Le calvaire fut appelé crâne, tête (en araméen *gulgoltâ*, en hébreu *gulgolêt*, du verbe *gâlal*, rouler), parce que ce lieu était affecté aux exécutions⁵. C'était l'avis de saint Jérôme, que plusieurs suivent aujourd'hui. N'est-ce point à tort ? Comment expliquer dans cette hypothèse que les évangélistes disent tous au singulier : *Golgotha le lieu du crâne*, et non le lieu des crânes au pluriel⁶ ? Saint Luc, plus explicite, écrit même tout simplement *xpaviov*, le crâne.

Mais est-il vrai, comme on semble le supposer, qu'il y ait eu des crânes ou des ossements sur le Golgotha ? Non. La loi de Moïse ne l'aurait certes pas toléré, et

¹ Cf. LEGENDRE, *Le Saint-Sépulcre depuis l'origine jusqu'à nos jours*, p. 9. — La hauteur du rocher du Calvaire est la même aujourd'hui qu'autrefois. On y accède par un escalier de dix-huit marches dont chacune mesure de 22 à 23 centimètres ; ce qui donne précisément une élévation de 4 à 5 mètres (*pour être exact de 3m96 à 4m14*).

² Cf. *Matthieu*, XXVII, 33 ; *Marc*, XV, 22.

³ *Kpaviov*, d'où *Calvaire*, *mons cranii*.

⁴ Le P. Ollivier (dans *La Passion*, p. 320, note, 2) se trompe en affirmant que, le livre de *Josué*, XIV, 15, fixe la sépulture d'Adam à Cariath-Arbé, plus tard Hébron, où reposent également Abraham, Jacob, etc. L'hébreu au passage cité porte mot à mot : *Le nom d'Hébron [était] autrefois Qiriath-Arba ; [nom d'un] homme (hââdâm) très grand parmi les Euneim*. La Vulgate a traduit ce verset ainsi : *Nomen Hebron ante vocabatur Cariath-Arbe : Adam maximus ihi inter Enacim situs est*, d'où la tradition, qu'adopte le P. Ollivier, relative à la sépulture d'Adam dans la ville d'Hébron. Pour avoir la lumière là-dessus il suffit de se reporter au texte original.

⁵ Cf. FRIEDLIER, *op. cit.*, p. 172.

⁶ Cf. *Matthieu*, XXVII, 33 : *ὁ ἐστὶν xpavίου τόπος*, en place de *xpavίων τόπος*.

les Juifs, si minutieux observateurs de leur Torah, ne l'auraient pas souffert. Passant et repassant fréquemment sur la route du Calvaire, ils se fussent souillés au contact des morts, et l'on sait combien grands, puérils même, étaient leurs scrupules sous ce rapport¹. Rien ne nous autorise donc à croire que des crimes ou des débris humains quelconques aient été laissés à la vue de tous sur les flancs du Golgotha.

Au surplus, nombre de critiques modernes répondent que les Juifs n'avaient pas d'emplacement pour les exécutions capitales². Cette raison cependant ne paraît pas convaincante. Sans doute ni la Torah ni le Talmud ne prescrivaient rien à cet égard ; il suffisait que le coupable fût supplicié hors de la ville ou du village (cf. Lev., XVI, 27). Mais s'ensuit-il que les Jérôsolymitains n'eurent point, en dehors de la ville, un lieu particulièrement affecté aux exécutions des criminels ? Non. Le choix d'un endroit ainsi réservé était affaire d'arrangement spécial. Liberté pleine et entière était laissée à chaque ville. Une chose sûre, c'est qu'on préférerait infliger la peine capitale — crucifiement, lapidation, etc., — dans les endroits où passait le grand public, au bord des routes fréquentées, le long des chemins les plus suivis, très souvent dans le voisinage des portes qui servent en Orient, comme chacun sait, à de nombreux et populaires rendez-vous. Est-il donc invraisemblable que l'éminence du Golgotha, qui se dressait vers le nord au carrefour des deux routes de Jaffa et de Damas, ait été choisie de préférence pour le théâtre ordinaire des exécutions, surtout des exécutions par le supplice de la croix ? On tenait beaucoup à ce que les crucifiés fussent exposés aux regards, aux insultes, à l'ignominie. Or, le tertre du Calvaire était un passage des plus propices ; pèlerins de Galilée, marchands de Damas, caravanes du désert, voyageurs de toute sorte, cheminaient par là et entraient de ce côté dans Jérusalem. Au reste, il n'y avait guère ailleurs de lieu plus favorable, ni sur les pentes raides du ravin de Cédron, ni sur les flancs de la vallée d'Himom, ni à l'ouest au bord de la piscine qui se trouvait en face de la muraille. En tout cas, si le Golgotha ne tire point son nom de ce fait que les criminels y étaient ordinairement suppliciés, — et tel, est notre avis, — on ne saurait en donner comme preuve certaine que les exécutions capitales, principalement la crucifixion, n'avaient point lieu là d'ordinaire.

Nous admettons que le Calvaire (= le *Κρῆνιον*) était ainsi nommé, parce que sa configuration générale et sa plate-forme dénudée lui donnaient assez l'aspect d'un *crâne*. Ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est la double autorité de saint Luc et de saint Cyrille de Jérusalem. Ce dernier, mieux placé que personne pour le savoir, affirme, que telle était bien la raison d'être du mot *Golgotha* dans la langue des Juifs, et le troisième évangéliste, en remarquant que la colline, où Jésus fut conduit, s'appelait le *Crâne*³, paraît vouloir citer le terme même dont le populaire se servait pour désigner, à cause, de sa forme, le tertre en question⁴. — Cette explication du mot *Golgotha* (= *Κρῆνιον*) est celle de la plupart des interprètes aujourd'hui.

¹ Les Samaritains, ennemis des Juifs, s'en amusaient fort. Un jour ils exploitèrent ces scrupules pour se passer la fantaisie de déplaire une fois de plus à leurs adversaires. C'était sous le procureur Coponius, un des prédécesseurs de Pilate. Quelques-uns d'entre eux se glissèrent de nuit dans le temple de Jérusalem pendant les fêtes de Pâques ; ils répandirent sur le pavé des ossements d'hommes et d'animaux. Légalement l'habitation de Jéhovah demeurait souillée ! Donc le lendemain les prêtres ne purent entrer pour officier. On devine la colère des Juifs, des pharisiens surtout. Ce fut un événement !

² Voir Lecêtre dans le *Dictionnaire de la Bible* de VIGOUROUX, t. II, col. 77.

³ Cf. *Luc*, XXII, 33.

⁴ Ne disons-nous pas aussi en montrant certains pics des Pyrénées ou des Alpes : la *tête*, la *dent*, le *col*, l'*aiguille*.

Jésus arriva au sommet de la petite éminence exténué, à bout de forces. Pour lui redonner quelque énergie, et surtout pour l'assoupir et diminuer ses douleurs, on lui présenta un vin aromatisé de myrrhe et d'encens¹. Le Sauveur ne fit qu'approcher ses lèvres de la coupe et refusa de boire. Au même moment on le déchargea de sa lourde croix.

§ 3. — Description de la croix de Jésus

De quel bois cette croix était-elle faite ? Saint Antonin assure que le bois était du noyer. Pourquoi je l'ignore. Un critique souvent cité sur la question, Juste Lipse, estime que la croix dû être plutôt en chêne ; ses raisons² ne sont pas convaincantes. D'autres auteurs — que pourront suivre ceux qui aiment à concilier toutes les opinions — prétendent que la croix se composait de trois sortes de bois ; la tige aurait été en cyprès, jusqu'à l'inscription ; la traverse, en cèdre ; la partie supérieure au-dessus de la traverse, en pin. Avec Juste Lipse nous estimons tout cela, *curiosa magis dictum quam vere*³.

Cette diversité de sentiments surprend de prime abord, car s'il est vrai que nous possédons encore des fragments de la vraie croix, quoi de plus facile que de les examiner, même de les soumettre au besoin à l'analyse ? Mais pour plusieurs raisons cette analyse est malaisée à faire.

Parmi les savants, l'avis général est que le bois de la croix provenait d'un conifère et, selon toute vraisemblance, ce conifère était un pin. La Palestine produisait certainement cette essence d'arbre. Isaïe ne parle-t-il pas d'un bûcheron portant la cognée au pied du pin qu'il avait planté, et que la pluie avait fait croître⁴ ? D'ailleurs, observe justement Rohault de Fleury⁵, *en supposant que le pin employé pour la vraie croix ne fût pas originaire de Palestine, il est aisé d'admettre que les peuples qui faisaient le commerce du monde, et qui en avaient apporté à Carthage, en fournissaient alors à la Judée*. Une tradition, encore existante à Jérusalem, montre l'endroit où s'élevait l'arbre qui servit au supplice du Sauveur. Ce lieu se trouve à la bifurcation des deux routes conduisant actuellement à Aïn-Cârim et à Aïn-Haniyé. Un couvent, dit couvent de Sainte Croix, rappelle et marque cet emplacement traditionnel. Evidemment cette tradition, quoique *très ancienne*⁶, n'est point de celles qui exigent la foi.

Quelle forme présentait la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? — Les anciens avaient une manière de crucifier qui épouvante, tant elle était cruelle. C'était le supplice du pal. *Cogita cruces*, écrivait Sénèque avec une crudité de langage que nous ne voulons pas traduire, *et adactum per medium hominem, qui per os emergat, stipitem*⁷ !

Tel ne fut point le supplice de Jésus. Sa croix était de celles sur lesquelles on attachait la victime par les pieds et par les mains. Les prophètes avaient annoncé⁸ qu'on le crucifierait ainsi, et les évangélistes confirment les prophètes :

¹ Cf. *Matthieu*, XXVII, 34 ; *Marc*, XV, 23. — C'était un usage juif, qu'autorisait un passage des *Proverbes* (cf. XXXI, 6) et que le *Talmud* consigna plus tard, en ces termes : *À celui qui doit mourir tu donneras à boire une coupe de vin avec un grain d'encens, afin qu'il perde conscience*.

² Cf. *De Cruce*, lib. III, p. 157, Amstelodami, 1670.

³ *Ibid.*

⁴ *Isaïe*, XLIV, 14.

⁵ *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, p. 63.

⁶ SOCIN-BÆDEKER, *Palestine et Syrie*, p. 293.

⁷ *Épist.* XIV.

⁸ *Psaumes*, XXI, 17 ; *Zacharie*, XII, 10 — XIII, 6.

Ils le crucifièrent et le *transpercèrent*. Après sa résurrection Jésus pouvait montrer à Thomas incrédule les plaies béantes de ses mains et de ses pieds : *Vide manus meas... Infer digitum tum huc*¹.

Par conséquent, la croix du Sauveur ne se composait pas d'un seul morceau, mais de deux, entaillés l'un dans l'autre et se croisant.

On distinguait quatre sortes de croix : la croix en forme de **X**, ou *crux decussata* (croix de saint André) ; la croix en forme de **T**, ou *crux commissa* ; la croix grecque, dont le montant est coupé exactement au milieu par la traverse, **+** ; enfin la croix ordinaire ou *crux capitata, immissa*.

Quoi qu'en dise Calmet, s'autorisant de Tertullien, de saint Jérôme, de saint Paulin, etc., nous ne croyons point que Notre-Seigneur fut attaché à une croix *commissa*, ou en forme de **T**. Ce sentiment a été repris et soutenu par quelques modernes, mais les preuves qu'on en donne ne sont guère concluantes. Nous préférons suivre l'opinion traditionnelle, d'après laquelle la croix de Jésus fut une croix *capitata* ou *immissa*. C'était un bois droit, — écrivait dès le second siècle le philosophe martyr, saint Justin, — dont la partie supérieure s'élevait en forme de corne ; une traverse de bois lui était adaptée ; de chaque côté deux autres cornes semblaient, jointes à la première. Une saillie était encore placée vers le milieu ; elle servait de repos et d'appui pour le crucifié. Cette description concorde avec ce que nous apprennent de leur côté saint Irénée et saint Augustin².

La croix se composait donc d'un montant avec une traverse horizontale, laissant dépasser le sommet de la tige verticale. C'est à cette extrémité supérieure qu'on suspendait l'inscription portant le nom et le crime du supplicié. Calmet prétend que le dessus ou le sommet de la croix de Jésus n'était qu'un bois postiche auquel on fixa la tablette en question. Le savant bénédictin affirme cela sans preuves. Il est bien plus simple d'admettre que la tête du montant, au-dessus de la traverse, faisait partie de la croix elle-même. D'ailleurs, au point de vue pratique, l'assemblage à mi-bois de la traverse sur le montant était plus solide ; une seule cheville suffisait pour tout joindre et tout maintenir : Lorsque saint Pierre fut crucifié la tête en bas, observe Rohault de Fleury, on n'avait pas fait une croix exprès pour lui ; or, elle avait une tête afin de pouvoir être scellée en terre³.

Très souvent les peintres et les sculpteurs donnent à la croix de Jésus-Christ une hauteur et des dimensions exagérées. Je sais que pour certains criminels on réservait en effet des croix très hautes. Celle qu'on destina à Mardochée, avait cinquante coudées⁴. Suétone rapporte que Galba faisait attacher les grands coupables à des croix très élevées⁵, mais c'étaient là des exceptions. Ordinairement, les croix étaient basses. Plaute laisse entendre qu'on pouvait y monter en courant⁶. Aussi les animaux, — chiens et chacals, — pouvaient-ils

¹ Cf. Jean, XX, 27.

² Le premier écrit : *Fines et summitates habet (crux Domini) quinque, duos in longitudine, duos in latitudine, unam in medio*. Saint Augustin s'explique mieux, ce semble. Commentant au sens spirituel le texte de saint Paul : *Ut possitis comprehendere... quæ sit latitudo et longitudo, et sublimitas et profundum*, l'évêque d'Hippone fait cette remarque : *Erat latitudo, in qua porreetæ sunt manus ; longitudo a terra surgens, in qua erat corpus infixum ; altitudo ab illo innexo ligno sursum quod eminet ; profundum ubi fixa erat crux, et ibi omnis spes vitæ nostræ*. Cf. JUSTE LIPSE, *op. cit.*, pp. 44, 45.

³ ROHAULT de FLEURY, *op. cit.*, p. 68.

⁴ Cf. Esther, V, 14.

⁵ In Galba, XI.

⁶ Ego, — ce texte est devenu classique, en la matière — *dabo ei talentum primus qui in crucem excurrerit*.

souvent dévorer les pieds et les entrailles des crucifiés¹. Une preuve que la croix de Jésus était peu élevée, c'est que les Juifs lurent facilement, malgré les ténèbres, l'inscription en hébreu, en grec et en latin, que Pilate avait, ordonné de suspendre au sommet².

Si la croix avait été haute on comprendrait mal que Jésus, de sa voix mourante, ait conversé avec sa mère et le disciple vierge. Ajoutons que le *crurifragium*, dont parle l'Évangile, ne s'explique que dans l'hypothèse d'une croix assez basse ; or, les croix des larrons dont on brisa les jambes devaient ressembler à celle de Jésus. Un autre détail nous confirme dans ce sentiment, c'est qu'un soldat put approcher des lèvres du Christ expirant une éponge imbibée de vinaigre, et fixée au bout d'une tige d'hysope ? Comment le Romain aurait-il atteint les lèvres du Sauveur, si la croix avait été élevée beaucoup au-dessus du sol ?

Communément, on admet que la croix de Jésus mesurait environ 4^m,50 c. de hauteur. D'aucuns vont jusqu'à 4^m,80 c. La traverse pouvait avoir 2^m,25 c. de longueur ; plusieurs disent même, 2^m,30 c.³

Précisons. Si l'on a égard, observe Rohault de Fleury, 1° à la taille de Notre-Seigneur, qui fut celle d'un homme ordinaire ; 2° à l'étendue des bras ; 3° à la hauteur du sommet de la croix où s'attachait d'ordinaire l'inscription (*tabella*) ; 4° à l'élévation du support (*sedile*) au-dessus du sol, assez bas pour livrer les entrailles de la victime à la dent des bêtes ; 5° au scellement nécessaire ; — on est conduit à donner :

A la tête de la croix	2 coudées	ou 0 ^m ,90
Au montant, depuis la traverse jusqu'au support	5	ou 2 ^m ,25
Depuis le support jusqu'au sol	1	ou 0 ^m ,45
Au scellement dans le sol	2	ou 0 ^m ,90

Des exégètes condamnent, d'après cela, les échelles et les escabeaux que les peintres imaginent pour le crucifiement de Jésus ou pour la descente de croix. Nous ne serons pas aussi sévère. Pour plus de commodité, les bourreaux purent prendre quelques échelles. Mais, il convient d'observer que ni le texte sacré ni la tradition n'en parlent.

§ 4. — Jésus mis en croix

Il était midi quand les bourreaux s'apprêtèrent à crucifier Jésus. Comment s'y prirent-ils ?

Ils dépouillèrent d'abord la Victime de ses vêtements. C'était l'usage, et l'Évangile l'insinue⁴. Est-ce à dire que le Christ fut exposé nu à la vue de l'immense foule des spectateurs ? Notre piété se révolte à cette pensée.

La plupart des critiques modernes admettent pourtant que Jésus fut dépouillé jusqu'à la nudité complète. Quelque pénible que soit cette assertion, observe le P. Ollivier⁵, il nous faut bien l'accepter comme justifiée par les témoignages les

¹ On lit dans Apulée : *Cum canes et vultures intima protrahunt viscera...*

² Cf. Jean, XIX, 20.

³ Pour plus de détails voir Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes*, p. 172. — On a calculé, dit le même auteur, que la croix devait avoir un poids total d'environ 100 kilogrammes. Comme elle traînait à terre, il en résultait une diminution de poids qu'on peut évaluer de 25 à 30 kg. Jésus avait donc encore à porter de 70 à 75 kg., et cela pendant un trajet de 5 à 600 mètres, depuis le prétoire jusqu'au Golgotha. — Ibid.

⁴ Cf. Matthieu, XXVII, 35 ; etc.

⁵ *Op. cit.*, p. 335.

plus autorisés. On cite, en effet, à l'appui, maintes expressions des écrivains du paganisme. Artémidore d'Éphèse, dans son ouvrage sur les songes, dit positivement que les crucifiés sont **cloués tout nus** au bois d'infamie. L'historien grec Aérien est plus expressif encore, car il compare le crucifié sur la croix à l'homme qui descend nu dans le bain. La loi romaine d'ailleurs attribuait aux bourreaux tous les habits du supplicié. Aussi nombre de Pères de l'Église saint Anathase, saint Ambroise, saint Cyprien, saint Augustin, etc., admettent-ils que Jésus fut attaché entièrement nu au gibet fatal.

Le Pape Benoît XIV adopte ce sentiment, et traite de pieuse légende l'opinion de ceux qui prêtent à sainte Véronique, à la sainte Vierge, ou à une autre sainte femme, la charité d'avoir couvert le Sauveur d'un voile à l'heure du crucifiement.

On nous permettra d'être d'un avis contraire. D'abord, le témoignage d'Artémidore n'est pas absolument convaincant. Le terme qu'il emploie (*γυμνοί*), comme l'hébreu **'arom**¹, n'a point le sens absolu qu'on suppose. Sans la plume des classiques, de Xénophon par exemple, d'Hésiode, d'Élien, etc., le mot **nu** qualifie assez ordinairement l'homme qui s'est dépouillé de ses habits extérieurs, ou encore l'indigent qui est mal vêtu. Le latin **nudus** à la même signification. S'adressant au laboureur, Virgile disait en ce sens : **Nudus ara, sere nudus**. Et Sénèque : **Qui male vestitum et pannosum videt, nudum se vidisse dicit**. Ne pressons donc pas trop l'expression d'Artémidore². Si d'ailleurs les crucifiés étaient *ordinairement* dépouillés de tout vêtement, on accordera qu'il y avait des exceptions. Justin en cite un exemple, celui du Carthaginois Cartalo, qui fut crucifié avec ses ornements.

Ces exceptions furent même beaucoup plus fréquentes chez les Romains que chez les Grecs. Ceux-ci ne s'offusquaient guère d'une nudité, tandis que ceux-là, en public au moins, se montraient assez sévères. C'est Cicéron qui nous l'apprend. Plus que les Romains encore, les Juifs affectaient une grande réserve à cet égard³.

La Ghémara de Babylone nous dit qu'à Jérusalem une association de charitables femmes s'était imposé le devoir d'accompagner jusqu'au lieu du supplice les condamnés à mort.

Elles leur offraient, avec la permission des soldats romains, le **myrrhatum vinum** qui devait endormir leurs dernières douleurs. Comment ces pieuses femmes n'auraient-elles point cherché aussi à recouvrir d'un voile, d'un **linteum** quelconque, la nudité du divin patient ? Saint Jean, Marie-Madeleine, Marie Cléophas et la très sainte Vierge étaient là. A qui fera-t-on croire que saint Jean par exemple — **qui erat notus pontifici** — n'implora point la pitié des bourreaux, les suppliant qu'on ne condamnât pas l'innocent Jésus à la plus humiliante des hontes ? Selon nous, les artistes ont raison, même au point de vue historique, de revêtir le Christ sur la croix d'un **linteum**. Aux premiers siècles, les peintres le

¹ Cf. GESENIUS, *Thesaurus*, p. 1071.

² Quant à la phrase d'Arrien, elle n'a pas non plus toute la portée qu'on lui attribué. En voici la traduction exacte : *In balneo exutus vestibus et extendens teipsum, ut solent crucifixi fricis hinc et hinc*. Or, est-il nécessaire de rattacher l'incise : *ut solent crucifixi*, aux premiers mots de la phrase : *In balneo exutus vestibus* ? Ne se réfère-t-elle pas plutôt et exclusivement à *extendens teipsum* ? Comp. KNABENBAUER, *Comm. in Matthieu*, t. II, pp. 521-522.

³ Nous lisons dans un chapitre du Talmud (*Sanh.*, VI, 3) relatif à la lapidation : *Cum jam quatuor cubitis a loco lapidationis abesset, denudant eum vestibus, virumque tegunt a parte priori, foeminamque et a priori et a posteriori. Hæc sunt verba R. Judæ*. Il est vrai que d'autres rabbins étaient moins scrupuleux : *At sapientes dixerunt : Vir lapidatur nudus, foemina autem non nuda*. Mais l'expression **nudus** peut n'avoir ici qu'une portée relative, comme dans les textes de Virgile et de Sénèque.

représentaient toujours avec le *colobium*, sorte de tunique sans manches, descendant jusqu'aux pieds¹.

Il est donc probable que Jésus ne fut pas réduit sur la croix à une nudité complète².

Lui-même se livra aux bourreaux sans la moindre résistance. Isaïe l'avait, annoncé (LIII, 7) : *Comme une brebis il se laissera conduire à la mort ; comme un agneau sous la main qui le tond, il ne proférera pas un cri... Il a été immolé, parce qu'il l'a voulu.*

Se coucha-t-il sur la croix étendue à terre, ou bien se laissa-t-il hisser par des soldats au moyen de cordages sur le gibet dressé d'avance et fixé dans le sol ? Les évangélistes ne précisent pas. Quelques critiques soutiennent que le Sauveur fut attaché à la croix par terre. Je m'étonne que Rohault de Fleury, Le Camus, le P. Ollivier, Stapfer, etc., pour ne citer que des écrivains français, soient de cet avis, et le défendent comme le seul conforme à l'histoire. Il est aussi vrai d'admettre que Jésus-Christ fut élevé d'abord sur la croix déjà dressée et cloué ensuite à l'arbre fatal. C'était le procédé *le plus ordinaire*. Quatre soldats tiraient le patient à l'aide de grosses cordes, le soulevaient en ricanant jusqu'au chevalet (*sedile medium*) placé vers le milieu du montant vertical ; puis ils le fixaient solidement par des liens au bois de supplice ; enfin ils lui enfonçaient successivement dans chaque main et dans chaque pied de longs et énormes clous. Voilà pourquoi les anciens, au lieu d'employer le verbe *crucifigere*, disaient : *tollere in crucem* ; conséquemment, au lieu de *crucifigi*, ils disaient : *ascendere equitare, salire in crucem*³. Pourquoi aurait-on, par une sorte d'exception, dérogé à la *coutume ordinaire* et crucifié différemment le Sauveur ?

Ce n'est certes point la tradition qui autorise à le penser. Les Pères de l'Église — sans en excepter saint Barnabé qui n'affirme point *absolument le contraire*, quoi qu'on en ait dit⁴ — laissent entendre, positivement, que Jésus fut attaché à la croix, après que celle-ci eut été scellée dans le roc⁵.

Nous avons parlé d'un chevalet ou *sedile* (*νήγμυξ*), qui saillant au milieu de la croix et passant entre les jambes de la victime, servait d'appui au supplicié. De nos jours plusieurs ont nié l'existence de ce support sur la croix de Jésus. D'après Sepp, les croix fixes seulement, celles qui restaient dressées au bord des routes, étaient pourvues d'un *νήγμυξ*, mais les croix ordinaires ne l'avaient point. Le docteur allemand expliqua ainsi pourquoi les monuments de l'antiquité chrétienne ne le représentent jamais. Malgré cela nous persistons à croire que le chevalet en question existait au milieu de toutes les croix⁶. On l'avait inventé dans un but humanitaire. Appuyé sur cette cheville, le crucifié pouvait mieux se soutenir ; ses pieds et ses mains cloués ne se déchiraient plus autant sous le poids du corps. Que les peintres et les sculpteurs n'aient point reproduit ce détail

¹ Cf. MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 228, éd. 2.

² À tout prendre, les Pères de l'Église n'y contredisent pas. Leurs témoignages qu'on rapporte, ne s'entendent point rigoureusement dans le sens où on les explique d'ordinaire, comme le montre le P. KNABENBAUER, *op. cit.*, t. II, p. 522.

³ JUSTE LIPSE, *op. cit.*, pp. 83-86. Comp. JOSÈPHE, *De bell. jud.*, 7, 6, 4 ; CICÉRON, *in Verrem*, 5, 66.

⁴ Cf. OLLIVIER, *op. cit.*, p. 331. En ce passage le savant dominicain exagère. D'après le contexte du chap. XII de sa lettre, saint Barnabé n'enseigne point que Jésus fut cloué sur la croix étendue par terre.

⁵ Cf. NIQUET, *Historia tituli s. Crucis*, cap. XIX, pp-134-136.

⁶ N'est-ce pas à ce *sedile* que Sénèque fait allusion dans ce passage (*epist.* 101) :

*Vita dum superest, bene est ;
Hanc mihi vel acuta
Si sedeam cruce, sustine.*

trop réaliste pour des raisons d'esthétique et de convenance, nous le comprenons ; mais on avouera que les Pères — saint Justin¹, saint Irénée, Tertullien, — en ont trop clairement parlé pour que nous ne nous rangions point de leur avis.

Il s'ensuit que le *suppedancum* (*ὑποπόδιον*) mis par les artistes sous les pieds de Jésus, en place du sedile, n'a aucune raison d'être. C'est à tort que Juste Lipse, Gretser et d'autres savants en ont admis l'existence. Les passages des Paros, sur lesquels se fonde cette opinion, si on les soumet au contrôle d'une sage critique, ne paraissent nullement concluants². Le premier écrivain ecclésiastique qui ait parlé du *suppedancum* est Grégoire de Tours³. D'ailleurs l'existence de ce support serait en opposition avec certains passages du Nouveau Testament où nous lisons que Jésus fut suspendu au bois de la croix⁴ ; ce qui ne serait plus rigoureusement vrai, si le *suppedancum* avait soutenu ses pieds.

Les bourreaux ramenèrent donc légèrement en arrière l'extrémité intérieure des jambes du Sauveur, de manière, que la plante des pieds adhérât bien au montant de la croix. Alors, de leurs lourds marteaux, ils enfoncèrent dans les chairs du patient d'énormes clous.

§ 5. — Les quatre clous.

Personne chez les catholiques ne met en doute la perforation des mains et des pieds du Christ. Les prophéties à cet égard sont trop claires ; l'Évangile surtout (cf. Jean, XX, 27) est trop explicite. La tradition n'a qu'une voix pour affirmer cette vérité. Laissons les rationalistes nier l'évidence et épiloguer sur les textes dans le but de renverser le dogme de la Résurrection ; ils en seront pour leurs frais de ridicule.

Combien de clous servirent au crucifiement de Jésus ? Sûrement il en fallut deux pour les mains, mais un seul ne suffisait-il pas pour les pieds ?

Là-dessus les savants se divisent⁵. Nous croyons, avec la majorité des critiques, que les Romains, comme les Grecs, se servaient le plus souvent de quatre clous : deux pour les mains, deux pour les pieds : *Affigantur bis pedes, bis brachia*, disait Plaute⁶. On ne niera pas d'ailleurs que la perforation, au moyen d'un seul clou, des deux pieds superposés ne présentât une difficulté K6elle. Comment maintenir la victime pendant cette atroce opération ? Il ne faut pas oublier, remarque Friedlieb⁷, qu'en pareille extrémité, le désespoir décuplait les forces. Au moins aurait-il fallu se servir du *suppedancum* ; mais ce support ne faisait probablement pas partie de la croix romaine. Et même avec cet appui la perforation aurait encore été d'une exécution malaisée... Les jambes se fussent

¹ Saint Justin s'exprime sans détour à cet égard : *Quod in medio figitur cornu instar et eminet, in quo vehuntur (ἐφ'ᾧ ἐποχούνται) qui crucis supplicium subeunt.*

² Cf. MARTIGNY, *op. cit.*, p. 229.

³ Cet écrivain, après avoir expliqué comment le *suppedancum* était fixé au bas de la croix, ajoute : *Super hanc vero tabulam, tanquam stantis hominis, sacræ adfixæ sunt plantæ.*

⁴ Cf. Actes, V, 30 ; Galates, III, 13.

⁵ La difficulté vient de ce que dans la crucifixion romaine on employait tantôt trois et tantôt quatre clous.

⁶ *Mostellaria*, II, 1, 12. — Lucien fait dire aussi à Mercure s'adressant à Prométhée qu'on clouait sur la croix : *Præbe dexteram. Tu autem, Vulcane, astringe et confige, et malleum fortiter demitte. Da et alteram quo illa etiam recte astringatur.* Sur le graffito du Palatin (voir ROHAULT de FLEURY, *op. cit.*, p. 65) qui remonte au IIe siècle, les pieds du *Crocifisso* sont séparés, quoique non cloués. Évidemment le caricaturiste s'est inspiré de ce qu'il avait vu, et il a dû représenter la crucifixion telle qu'on la pratiquait de son temps. — Ces témoignages constituent une forte présomption en faveur de l'opinion qui admet quatre clous. Cf. CURTIUS, *De Clavis dominicis*, p. 35.

⁷ *Op. cit.*, pp. 310-311.

écartées nécessairement si l'on eût ramené l'un des pieds sur l'autre ; la charge serait devenue intolérable pour les mains ; le torse projeté trop en avant aurait dû être retenu par des cordes à la croix. Et le moyen de percer les pieds ainsi disposés *sans briser les os* du patient ? Pourtant le prophète avait dit de Jésus : *Os non comminuetis ex eo*¹.

Aussi les Pères et les écrivains ecclésiastiques, — depuis saint Justin et Tertullien jusqu'à Grégoire de Tours et, au pape innocent III, — sont-ils unanimes à affirmer que les pieds de Jésus furent cloués *chacun séparément*². Les plus anciens crucifix sont conformes à cette doctrine³. L'usage de faire des crucifix avec les deux pieds superposés et fixés par un seul clou s'introduisit à la renaissance. Cimabue et Margaritone paraissent être les premiers qui se soient donné cette licence⁴.

Les clous dont on se servit pour Jésus-Christ étaient très gros, puisque saint Thomas put enfoncer son doigt dans la blessure faite aux mains. Je me rappelle avoir vu celui que conserve la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome ; il mesure 12 centimètres de long sur 8 millimètres ½ de grosseur, et porte au sommet une sorte de chapeau ou capuchon creux au fond duquel il est rivé⁵.

On enfonça ces énormes chevilles de fer dans la paume de la main de Jésus, ensuite aux pieds, dans l'épaisseur du métatarse. Les muscles furent déchirés, les chairs affreusement meurtries, les veines ouvertes. Mais le Sauveur, patient, résigné, ne proféra pas une plainte.

§ 6. — Jésus en croix avec la couronne d'épines — La tabella

Les bourreaux laissèrent-ils à Jésus la couronne d'épines que les soldats de Pilate lui avaient mise au front par moquerie le matin même, Les évangélistes ne disant rien, consultons la tradition.

D'abord la tradition artistique ne paraît pas favorable à l'affirmative. Il faut descendre jusqu'au XIV^e siècle pour trouver le diadème d'épines sur la tête du Sauveur en croix⁶.

Cela surprendra, car dès le commencement du III^e siècle, Tertullien et Origène assurent que Jésus crucifié garda sa couronne sanglante⁷. Et, à tout prendre, ce sentiment est celui qui paraît le plus conforme aux vraisemblances historiques.

¹ Cf. Jean, XIX, 36 coll. Exod., XII, 46.

² Cf. CURTIUS, *op. cit.*, pp. 26, Suiv.

³ Cf. ROHAULT de FLEURY, *op. cit.*, pp. 166, suiv.

⁴ MARTIGNY, *op. cit.*, pp. 228 229.

⁵ *Après la descente de la croix*, écrit N. Lesêtre (*Diction. de la Bible*, s. h.-v.), *les quatre clous furent enfouis avec les instruments du supplice. Sainte Hélène les retrouva en même temps que la croix. Avec l'un d'eux elle fit faire un mors pour le cheval de son fils Constantin (conservé aujourd'hui à Carpentras), et avec un autre une sorte de cercle pour son casque. Ce cercle est, croit-on, enclavé dans la couronne de fer qui se conserve actuellement à Monza. Sainte Hélène jeta un troisième clou dans la mer Adriatique pour apaiser une tempête ; peut-être ne fit-elle que l'y plonger. Aujourd'hui on vénère des saints clous dans un bon nombre de villes. Pour expliquer cette multiplicité... il faut admettre que des parcelles et de la limaille furent détachées des clous authentiques et insérées dans des fac-similés.*

⁶ Cf. BEUSSENS, *Archéol. sacrée*, t. I, p. 457.

⁷ Voici les paroles du prêtre de Carthage : *Inhærens cornibus crucis corona spinea in capite ejus circumdata* (*Adv. Jud.*, cap. 13). — *Corona spinea*, dit à son tour Origène (*Homil. 35 in Matt.*), *semel imposita et numquam detracta*. Il y a quelque exagération dans l'assertion du docte Alexandrin. Au moment du départ pour le Golgotha, lorsqu'ils enlevèrent au Christ son manteau de pourpre et qu'ils lui remirent ses habits, les soldats le débarrassèrent pendant quelques instants de sa couronne ; ils la lui ôtèrent vraisemblablement aussi lorsqu'ils le dépouillèrent de ses vêtements avant de le crucifier. Mais ils durent la replacer sur sa tête ensuite.

Les bourreaux replacèrent donc sur le front de Jésus en croix le diadème d'ignominie. C'était une sorte de bonnet recouvrant toute la tête et descendant jusque sur les yeux. La soldatesque du procureur l'avait confectionné le matin avec des épines de *zizyphus* réunies, et ajustées au moyen d'un large anneau de jonc qu'on jeta par-dessus et qui enserrait le tout. On trouva le jonc dans l'écurie voisine de la citadelle ; il était destiné à la li des chevaux. Quant aux branchages de *zizyphus*, on les détacha d'un fagot d'épines que les soldats de garde tenaient en réserve pour allumer les feux de la nuit¹.

Enfin, au-dessus de la tête du Christ, pendait un écriteau blanc avec des lettres rouges. C'était le motif (*l'ártia*) de la condamnation à mort. La planchette dans son intégrité mesurait, croit-on, 65 cent. sur 20². On l'avait blanchie la chaux. Les lettres gravées en creux, à l'aide d'une gouge ou d'un poinçon, puis peintes en rouge, furent tracées de droite à gauche. Les évangélistes ne transmettent pas une rédaction uniforme. On estime que saint Jean a consacré exactement la forme araméenne de l'inscription : *Jesus Nazarenus, rex Judæorum*³ ; les autres évangélistes auraient gardé le sens plutôt que le mot à mot.

Ordinairement les artistes se contentent, par raison de brièveté, de reproduire les initiales de chacun des mots de la formule johannique : **I**(esus) **N**(azarenus) **R**(ex) **I**(udæorum) = **INRI**.

Voilà donc Jésus, le Rédempteur du monde, élevé sur la croix entre le ciel et la terre ! Il y va rester durant trois mortelles heures. A sa droite et à sa gauche deux brigands — c'étaient des voleurs de grand chemin, des assassins peut-être comme Barabbas, — partagent son supplice. *Et cum sceleratis reputatus est !* ⁴

¹ La saison était froide et l'on se chauffait encore. Cf. *Jean*, XVIII, 18.

² Le fragment tout vermoulu qui en reste dans la reliquaire de l'église Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, ne mesure que 235 millimètres de largeur sur 130 millimètres de hauteur. On y lit le mot grec *NAZAPENOFΣ* et le mot latin *NAZARINUS*.

³ *Jean*, XIX, 19.

⁴ *Isaïe*, III, 12.

DEUXIÈME PARTIE — LE VENDREDI SAINT, DE MIDI À TROIS HEURES

§ 1. — La première parole de Jésus ou croix

Aussitôt que le *roi des Juifs* apparut crucifié aux regards de la foule, sur les pentes du Golgotha s'éleva de tous côtés une immense clameur de joie et de blasphèmes.

Les évangélistes en rapportent quelque chose ; c'est effrayant. *Va !* criait-on à Jésus ; *toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, sauve-toi ! Si tu es le Fils de Dieu, détache-toi et descends*¹ ! Oui, reprenaient à leur tour les soldats en ricanant *si tu es le roi des Juifs, délivre-toi toi-même*² ! Sans doute, et *délivre-nous eu même temps*, continuait l'un des brigands crucifié à gauche³. Et la foule et les princes des prêtres criaient à l'envi, s'approchant le plus près possible afin d'être plus sors que la victime entendait bien leurs sarcasmes ; ils secouaient là tête par moquerie : *Ah !* disaient-ils, *celui-là a mis en Dieu sa confiance. Que Dieu vienne maintenant le délivrer*⁴ !

En vérité, ce jour, comme s'exprime Bossuet, appartient tout entier à l'enfer.

Cependant Jésus souffrait d'atroces douleurs. Le premier moment où le crucifié se trouvait suspendu à l'infâme gibet était d'une angoisse inexprimable. Son corps adossé au bois et trop tendu se tordait dans un effort instinctif, cherchant sur cette couche funèbre une posture moins douloureuse ; la poitrine se dilatait pour respirer l'air ; la tête se renversait convulsivement⁵. Puis l'on voyait les genoux du malheureux fléchir, et le corps, s'affaissant, peser de tout son poids sur les mains qui se déchiraient et sur les pieds dont les doigts crispés égratignaient le bois. Dans la poitrine, le cœur se mettait à battre avec violence ; des filets de sang s'échappaient des déchirures du supplicé, inondaient bientôt la traverse, et duraient le long du montant de la croix.

Cet horrible spectacle n'inspira aucune pitié aux Juifs qui continuèrent de ricaner et d'insulter leur Victime. A ce moment Jésus, rompant le silence qu'il avait gardé pendant qu'on le crucifiait, s'écria doucement, en levant les yeux au ciel. *Père, pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font*⁶. Voulait-il parler des Juifs ou des Romains ses bourreaux ? Des uns et des autres, sans doute, répond saint Thomas⁷, mais son pardon ne s'arrêtait pas là ; il s'étendait beaucoup plus loin. Large comme son cœur, sa miséricorde embrassait tous les hommes et tous les âges. A l'heure présente, malgré les vingt siècles que le temps a jetés entre nous et la scène du Golgotha, ne bénéficions-nous pas tous du même pardon et des souffrances du Rédempteur ?

Leur sinistre besogne finie, les soldats s'assirent au pied du gibet du Galiléen. Il leur fallait maintenant se partager les dépouilles des suppliciés. Le droit romain

¹ Cf. *Matthieu*, XXVII, 30, 40 ; *Marc*, XV, 29, 30.

² Cf. *Luc*, XXIII, 37.

³ Cf. *Luc*, *ibid.*, 39.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXVII, 43.

⁵ Cf. OLLIVIER, *op. cit.*, p. 347 ; Nicholson, art. *Crucifixion* dans la *Cyclopædia* de Kitto.

⁶ *Luc*, XX, 34.

⁷ *Summ. theolog.*, p. III, quæst. XLVII, art. 6.

les y autorisait¹. Ils prirent donc les *pannacularia*, c'est-à-dire la robe, le caleçon, la ceinture, le manteau, les sandales et la coiffure. De tout cela ils firent quatre lots qu'ils jouèrent aux dés, entremêlant leurs débats de plaisanteries sur le maigre butin que leur valait une si éclatante catastrophe². Restait la tunique de Jésus : elle était d'une seule pièce et sans couture ; ils la mirent à part et la tirèrent au sort³. Ainsi se réalisa à la lettre la prophétie du psalmiste :

Une bande de malfaiteurs rôdent autour de moi...
Ils se partagent mes vêtements,
Et sur ma tunique ils jettent le sort⁴.

Les soldats se rassirent pour garder leurs victimes. Déjà ils s'impatientaient et trouvaient que la mort était bien lente à venir.

§ 2. — Les ténèbres au Golgotha et la seconde parole de Jésus

Un phénomène étrange, qui ne faisait alors que de commencer, jeta les légionnaires et la foule dans une sorte d'épouvante. Les évangélistes le mentionnent par ses simples mots : À partir de la sixième heure jusqu'à la neuvième, soit de midi à trois heures, d'épaisses ténèbres se répandirent sur la surface de toute la terre⁵.

Rien de pareil ne s'était vu, ni ne devait se revoir. Ce jour-là, raconte Denys l'Aréopagite, nous étions, un de mes amis et moi, à Héliopolis, en Égypte, quand soudain, de midi à la neuvième heure, la ville et le pays furent plongés dans l'obscurité. Le chroniqueur Phlégon, et un autre païen, Thallus, attestent la même chose. Aussi Tertullien, Origène, Jules Africain, et saint Lucien martyr, assurent-ils que le fait était à leur époque encore de notoriété publique. Ce phénomène fut absolument insolite. On ne peut l'attribuer à une éclipse de soleil, car on se trouvait alors au moment de la pleine lune⁶. Évidemment, la cause en dût être miraculeuse. — Le soleil semblait se cacher, parce que la divine Lumière du monde allait s'éteindre. Le ciel était irrité ; une catastrophe paraissait imminente.

Effrayés, nombre de Juifs s'enfuirent ; les jeux de mots, les quolibets cessèrent ; peu à peu le vide se fit au pied de la croix.

Alors un des larrons, saisi de peur, ne crut pas pou-voir supporter davantage que son compagnon de supplice insultât Jésus : Est-ce que tu ne crains pas Dieu, lui dit-il, toi qui es condamné comme moi ? Nous, c'est justement que nous souffrons, mais lui, qu'a-t-il fait de mal ?⁷ Et se tournant vers la Victime dont l'innocence et la résignation avaient ému son âme, il ajouta : Seigneur, ayez pour moi un souvenir, quand vous serez dans votre royaume ! Le Christ, qui depuis une demi-heure n'avait rien dit, répondit aussitôt : Oui, je te l'assure, aujourd'hui même tu seras avec moi au paradis. Qu'était-ce donc que ce paradis ? Ce n'était point certainement l'Eden de la Genèse, l'antique paradis d'Adam et d'Ève. Ce n'était pas non plus ce lieu de délices qu'on appelle le ciel, et où les élus vivent dans la gloire. Les portes de ce séjour n'étaient pas ouvertes encore ;

¹ Cf. *Digest.*, 47. 20. *De bonis damnator.*, 6.

² OLLIVIER, *op. cit.*, p. 352.

³ Cf. *Jean*, XIX, 23-24.

⁴ *Psaumes*, XXII, 17, 19.

⁵ Cf. *Matthieu*, XXVII, 45 ; *Marc*, XV, 33 ; etc.

⁶ Cf. FRIEDLIEB, *op. cit.*, p. 197.

⁷ Cf. *Luc*, XXIII, 40.

elles devaient rester fermées jusqu'à l'ascension du Rédempteur. Qu'était-ce donc que le paradis promis par Jésus ? C'était, répond saint Thomas d'Aquin¹, le paradis dans son essence, c'était cette félicité inénarrable, cet enivrement que procure la claire vision de la divinité. De fait, dès que le Christ mourut, cette claire vision avec ses joies si douces fut octroyée aux vieux patriarches et à tous les justes de l'ancienne alliance détenus aux Limbes ; elle fut accordée, aussi au larron pénitent.

On prétend que ce bandit pardonné et justifié se nommait Dismas. Une légende raconte que trente-trois ans auparavant, dans le désert d'Égypte, la Vierge et saint Joseph, fuyant avec l'Enfant-Dieu la colère d'Hérode, l'auraient rencontré, et que le brigand, ému à la vue de tant d'infortune, les aurait protégés et étendus². Marie l'ayant, reconnu au Calvaire aurait intercédé pour lui. C'est donc à elle que serait due l'absolution donnée par le Sauveur au misérable. Nous ne garantissons sans doute point authenticité d'une pareille tradition ; la critique est libre de la discuter, de la rejeter même, si elle lui déplaît. On avouera cependant qu'il n'y a rien, en cette pieuse histoire, qui ne soit conforme à l'amour de Jésus pour sa mère, à la tendresse de Marie pour les pécheurs, à la doctrine de son intercession nécessaire et toute-puissante en faveur des hommes auprès de la divine miséricorde³.

Le martyrologe romain a fixé la fête du boni larron au 25 mars.

Après avoir consolé le larron pénitent, le Christ retomba dans un profond silence.

Il était un peu plus de midi et demi.

Le soleil qui, à cette heure, aurait dû briller de tout son éclat, allait se voilant toujours davantage. L'obscurité grandissait, enveloppant le Golgotha, Jérusalem et toutes les collines d'alentour.

§ 3. — Le testament du mourant.

A la faveur des ténèbres. et avec la permission des soldats devenus plus conciliants, quelques amis de Jésus gravissant les pentes du Calvaire s'approchèrent discrètement jusqu'au pied de la croix. L'Évangile en nomme plusieurs. C'étaient Marie, la mère du Crucifié ; Jean, l'apôtre, vierge, le disciple préféré qui avait dormi sur la poitrine du Maître à la Cène ; c'était Marie de Magdala, la pécheresse convertie ; c'étaient encore Marie, femme de Kléophas, sœur ou belle sœur de la sainte Vierge et mère de Jacques le mineur et de Joseph, les cousins de Jésus ; puis Salomé, mère de Jacques et de Jean⁴. A elles s'adjoignirent d'autres pieuses femmes, à qui l'amour faisait affronter intrépidement le péril. Dans le nombre se trouvaient, selon toute probabilité, Jeanne de Cusa et Marthe, la sœur de Lazare⁵.

Les regards du Sauveur mourant tombèrent sur ce petit groupe fidèle. Le Crucifié cherchait des yeux les deux aères qu'il avait le plus aimés pendant sa vie : sa mère et son cher disciple, saint Jean. Leurs regards à tous trois se rencontrèrent, et tous trois se comprirent dans le silence et dans l'amertume d'une inexprimable douleur. Marie, surtout, la mère de l'infortunée Victime, semblait agoniser sous

¹ *Summ. theol.*, p. III, quæst. LII, art. 4. Comparez *ibid.*, art. 2.

² Voir l'*Évangile de l'Enfance* et l'*Évangile de Nicodème*.

³ OLLIVIER, *Les amitiés de Jésus*, p. 371.

⁴ Cf. *Jean*, XIX, 25 ; *Matthieu*, XXVII, 55-56 ; *Marc*, XV, 40-41.

⁵ Cf. *Luc*, XXIII, 49, coll. VIII, 3.

le poids de l'angoisse qui l'oppressait. Elle ne pouvait détacher sa vue de ce Fils que ses entrailles avaient porté ; à travers ses larmes, elle contemplait cette tête chérie, ensanglantée par les épines, ces lèvres qui avaient bu son lait et que le travail de la mort prochaine rendait déjà presque livides, cette face auguste qu'elle couvrait autrefois de ses baisers maternels et qui maintenant décolorée, souillée de sueur et de poussière, faisait peine à voir. Jésus comprit la douleur qui étreignait le cœur de Marie, et il chercha à la consoler d'un mot. Lui montrant des yeux l'apôtre Jean : *Femme*, murmura-t-il, *voilà votre fils*¹. C'était lui dire Ô vous, ma mère selon la chair, oublier donc, un moment celui que votre lait a nourri pour ne penser plus qu'à vos fils selon ta grâce. Je vous les donne en ce moment, je vous les confie ; ils sont vôtres : *Ecce filius tuus !* A cette heure vous les enfantez dans les larmes, dans la peine, dans la souffrance. Vous allez me perdre, mais en me perdant vous les sauver tous !

Et du même coup, Jésus mettait au cœur de Marie une tendresse qu'elle ne se connaissait pas. Cette Vierge se sentit alors deux fois mère : son amour maternel se dilata pour embrasser dans une commune étreinte tous les hommes, ses nouveaux enfants.

C'est pourquoi, tournant les yeux vers saint Jean, le Sauveur ajouta : *Voilà votre mère ; Ecce mater tua*. Le disciple comprit quel précieux trésor l'amitié lui confiait à cette heure déchirante. Aussi lui-même raconte-t-il qu'à partir de ce moment il reçut la Vierge sous son toit, et fut pour elle toujours un fils aimant et dévoué. Ô disciple vraiment heureux, s'écrie Bossuet², à qui Jésus-Christ donna sa croix pour l'associer à sa vie souffrante ; à qui Jésus-Christ donna sa mère pour vivre éternellement dans son souvenir, à qui Jésus-Christ donna son cœur pour n'être plus avec lui qu'une seule chose !

Tel fut le testament de Jésus mourant.

§ 4. — Le délaissement et la soif du Crucifié

Il était deux heures de l'après-midi environ.

Les paroles de Jésus à sa mère et au disciple furent ici-bas sa consolation suprême. Depuis qu'il était en croix, il avait voulu s'accorder la joie de pardonner à ses bourreaux, de faire grâce au larron, de nous donner sa mère. Désormais c'est fini. Les instants de vie qui lui restent ne vont plus être qu'amertume, angoisse, désolation. Les dernières luttes de l'agonie commencent pour lui. Le voilà maintenant livré sans merci aux étreintes de la divine justice : plus de miséricorde, plus d'amour ; on dirait que la malédiction d'en haut pénètre ses os comme l'huile et ses entrailles comme l'eau qui s'infiltrer³.

Le Crucifié semblait abîmé dans une profonde douleur.

Tout à coup, sortant de son apparent sommeil, il se redresse, et d'une voix encore forte il s'écrie : *Éli, Éli, lammâh sabacthanî ? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?*⁴ C'étaient les premières paroles d'un psaume que David son aïeul avait composés⁵. Jésus, le Messie véritable, se les appropriait ; il en avait le droit, car c'est de lui qu'elles étaient dites.

¹ Cf. *Jean*, XIX, 26.

² *Panegyrique de s. Jean*.

³ Cf. *Psaumes*, CVIII, 18.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXVII, 46 ; *Marc*, XV, 34.

⁵ Le psaume XXI. L'hébreu porte : *azablâni* au lieu de *sabacthani* qui est une traduction araméenne.

La critique, indépendante n'a rien compris à cette exclamation de détresse. Les uns y voient du désespoir¹, les autres une plainte banale. *Le lammâh sabacthanî*, écrit Alb. Réville², est une de ces paroles devant lesquelles on se découvre au passage avec une respectueuse pitié, parce qu'elle dénote une souffrance aussi affreuse moralement que physiquement, et elle exige trop de recueillement pour servir de prétexte à des conclusions outrées, ou fournir la matière d'un dogmatisme mythique ou creux.

Méprisons cette froide exégèse, et retenons bien que Jésus en son agonie parut et fut véritablement abandonné de tous. Trois ennemis s'acharnaient contre lui : la mort, Satan et Dieu. — La mort, de son impitoyable main, serrait déjà cette proie qui ne pouvait plus, hélas ! lui échapper. Le Christ sentait que sa vie s'en allait et avec elle l'espérance ; en vain alors aurait-il répété : *Père, Père, faites, si possible, que le calice amer s'éloigne de moi*. Il fallait qu'il le bût ce calice, et qu'il l'épuisât jusqu'à la lie. — Satan, de son côté, excité par son apparente victoire, redoublait de rage et de joie. — Dieu enfin n'avait plus, pour celui qui fut son fils de prédilection, qu'un visage plein de menaces. Tous les flots de sa colère il les déchargeaient sur cette chair de péché. Et puis il se dérobaît lui-même et se cachait.

L'obscurité se fit à ce moment de plus en plus profonde dans l'âme du Christ. Si les sommets de son intelligence restaient illuminés toujours des clartés de la vision béatifique, la partie inférieure se trouvait abîmée dans une affreuse nuit ; au lieu des joies, des allégresses, des consolations d'autrefois, ce n'étaient plus que troubles, angoisses, abandon, épouvantements de toute sorte.

Jésus se voyait délaissé, et ce délaissement lui arracha un cri, où respirait encore pourtant une liliale confiance : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'abandonnes-tu ? Éli, Éli, lammâh sabacthanî ?*

Les Juifs, qui l'entendirent, affectèrent de se méprendre sur le sens des premiers mots, et voulurent faire de l'esprit en s'écriant pour le railler : *Tiens, le voilà qu'il appelle Élie ! Attendons, et voyons si Élie le délivrera !*³

Le Crucifié pardonna ce sarcasme comme il avait pardonné tous les autres. De nouveau il s'affaissa dans un mystérieux silence.

Cependant quelques minutes plus tard on le vit desserrer les lèvres, et on l'entendit murmurer doucement : *J'ai soif !*⁴

La soif était le tourment le plus horrible des crucifiés ; d'aucuns même assurent qu'à elle seule elle pouvait amener la mort. Tout concourait à l'exciter en Jésus : les atroces tortures de la nuit ; les fatigues de la matinée ; la perte de son sang pendant la flagellation ; la fièvre qui le dévorait ; la distension de ses membres sur le bois de supplicier ; l'atmosphère brûlante⁵. Le pauvre agonisant pouvait bien soupirer avec le psalmiste :

*Je suis comme une eau qui s'en va,
Et tous mes os se disloquent ;
Mon cœur est comme de la cire,
Il se fond au milieu de mes entrailles.*

¹ CALVIN, par exemple. STAPFER, *op. cit.*, p. 218, n'est pas éloigné de ce sentiment.

² *Jésus de Nazareth*, t. II, pp. 423-424.

³ Cf. *Matthieu*, XXVII, 47-49 ; *Marc*, XV, 35-36.

⁴ Cf. *Jean*, XIX, 28.

⁵ Cf. CHAUVIN, *Comment. sur les sept paroles de Jésus*, pp. 36-37.

Ma force, se dessèche comme un tesson [d'argile],
Et ma langue se colle à mon palais :
Et tu m'étends dans la poussière de la mort ! 1

Au cri du Crucifié, dont il ne comprit point, hélas ! le touchant mystère², un des soldats se leva, alla chercher l'outre pleine de *posca*³ qui servait à toute l'escouade, prit une éponge qui se trouvait là par hasard, la trempa dans le breuvage, et l'ajustant au bout d'un roseau, il l'approcha de la bouche de Jésus, l'appliqua sur ses lèvres, et la Victime put ainsi boire quelque peu⁴.

Sans le savoir, le romain se faisait l'instrument de la Providence. David n'avait-il pas prophétisé :

Ils m'ont donné du fiel pour nourriture,
Et du vinaigre pour éteindre ma soif⁵.

L'oracle était accompli.

Mais si le *Sitio* ! était un cri d'angoisse, c'était bien plus un cri d'amour, un cri du cœur. Oui, le Christ avait soif de trois choses : il avait soif du visage de Dieu qui se cachait ; il avait soif des âmes qu'il voulait sauver ; il avait soif de la mort qui devait lui donner la victoire décisive, complète.

Le visage de Dieu, son âme tout entière en avait joui jusque-là ; dès sa plus petite enfance, dès sa conception même il s'était cuivré de sa lumière : *Mon Dieu*, avait-il répété avec le prophète, *c'est toi qui m'as tiré du sein de ma mère ; c'est toi qui fus mon espérance quand j'étais à la mamelle ... A mon entrée dans la vie tu fus mon Dieu !*⁶ — Maintenant, ajoutait-il avec le psaume encore, *je t'appelle, le jour et tu ne réponds pas ; je t'appelle la nuit et je n'éprouve aucun soulagement*⁷. Oh comme j'ai soif de toi, mon Dieu ! rends-moi donc la lumière et la joie de ton visage : *sitio* !

J'ai soif aussi de ces âmes que tu m'as promises. Isaïe l'avait annoncé : *S'il se livre pour le péché, il aura une postérité nombreuse*⁸. La condition était remplie, le sacrifice était offert. Voilà pourquoi le Rédempteur réclamait à grands cris les âmes qui lui appartiennent, qui sont sa plénitude, comme s'exprime saint Paul⁹.

Enfin Jésus avait soif de la mort. Elle arrivait pourtant cette mort cruelle, mais trop lente, beaucoup trop lente au gré de ses désirs. Le calice n'était pas vide, la lie restait. Il lui tardait de l'épuiser : son triomphe était à ce prix.

Trois heures allaient bientôt sonner.

§ 5. — Les dernières paroles de Jésus ; sa mort.

Presque immédiatement, après avoir goûté l'amer breuvage, le Christ ajouta : *Tout est consommé ! Consummatum est !*¹⁰ C'était vrai. La Victime avait épuisé

1 *Psaumes*, XXI, 15-16.

2 Cf. CHAUVIN, *op. cit.*, pp. 33-40.

3 C'était une boisson faite d'eau et de vinaigre, que les soldats romains avaient toujours avec eux dans leurs expéditions ou dans leurs corvées. Il ne faut point la confondre avec le *myrrhotum vinum* qu'on offrit à Jésus lors de son arrivée sur le Golgotha.

4 Cf. *Matthieu*, XXVII, 48 ; *Marc*, XV, 36 ; *Luc*, XXIII, 36 ; *Jean*, XIX, 28-30.

5 *Psaumes*, LXVIII, 22.

6 *Psaumes*, XXI, 10-11.

7 *Ibid.*, 3.

8 *Isaïe*, LIII, 10.

9 *Éphésiens*, I, 23.

10 *Joan.*, XIX, 30.

jusqu'à la lie la coupe de l'ignominie et de la douleur ; elle avait épuisé aussi, ce semble, en faveur des hommes, tous les trésors de sa miséricorde et du pardon. En sa personne les vieilles prophéties sacrées recevaient leur éclatante et incontestable réalisation. A Jésus il ne restait donc plus qu'à mourir et, avant de mourir, à déclarer solennellement au monde que sa mission était terminée ; que le ciel et la terre n'avaient plus rien à exiger de lui ; que son expiation était complète et son holocauste entier ; que l'humanité allait être enfin délivrée de ses chaînes, le paradis ouvert, l'enfer fermé ; que la gloire de Dieu était vengée ; que Satan était confondu, et son empire renversé à Jamais. C'est pourquoi il dit : *Tout est consommé ! Consummatum est !*

Puis, une dernière fois, redressant la tête, Jésus s'écria d'une voix forte : *Père, je remets mon esprit entre vos mains ! Pater, in manus tuas commendo spiritum meum !*¹

Sa tête retomba, s'inclina ; tout était fini.

Il était un peu plus de trois heures. Au temple on immolait l'agneau pascal.

¹ *Luc, XXIII, 46.*

TROISIÈME PARTIE — LE VENDREDI SAINT DANS LA SOIRÉE

Ainsi mourut l'homme-Dieu, comme l'ouvrier, au soir d'une rude journée de labeur, s'endort en paix, calme, tranquille, heureux d'avoir accompli sa tâche sans défaillance, et fier du succès ; de même le Christ déposa le travail de la vie, quitta la lutte et entra dans son repos, satisfait d'avoir mené à bonne fin son entreprise, et sûr d'avoir dignement couronné son œuvre par le martyre. Il mourut enseveli lui aussi dans son triomphe ; s'il se retira de la vie, ce n'était pas qu'il fut vaincu par la fatigue et la douleur. Non ; si la mort mit sur lui la main et parut le terrasser, il le voulut bien, il le permit, il l'ordonna : **Personne, avait-il dit un jour, ne me prend la vie ; je la dépose de moi-même. J'ai seul pouvoir de la donner et seul aussi de la reprendre...** Je la laisse à mon gré, mais afin de la reprendre, suivant les ordres que j'ai reçus de mon Père¹.

A peine Jésus avait-il fermé les yeux que d'extraordinaires prodiges se produisirent et jetèrent Jérusalem dans l'épouvante. Racontons-les.

§ 1. — Prodiges et miracles à la mort de Jésus

L'Évangile en mentionne surtout trois.

Le premier, d'après saint Matthieu, saint Marc et saint Luc², fut le déchirement du grand voile à l'entrée du lieu saint. **Voici que tout d'un coup, écrivent-ils, le voile du temple se déchira par le mi-lieu depuis le haut jusqu'en bas.** Mais de quel voile s'agit-il ? Philon nous apprend qu'il y en avait deux : l'un pendait à l'extérieur et cachait la porte du temple, l'autre, à l'intérieur, était beaucoup plus précieux et séparait le *Saint* du *Saint des Saints*³. Les évangélistes ne précisent pas ; cependant le mot (καταπέτασμα) qu'ils emploient nous fait penser au rideau qui tombait à l'intérieur devant la porte du sanctuaire où personne, hormis le grand-prêtre, ne pouvait pénétrer. C'était un merveilleux tissu de couleur hyacinthe et pourpre. Ses dimensions exactes nous sont inconnues. Il est permis néanmoins de croire qu'il avait la hauteur et la largeur du *Saint des Saints*, c'est-à-dire vingt-sept mètres de haut sur neuf de large⁴. Le Talmud assure qu'il avait l'épaisseur de la main ; que 820.000 fils le composaient ; que 20.000 vierges y avaient travaillé et qu'il fallait 300 prêtres pour le laver⁵. Tous ceux qui contemplaient cette superbe tapisserie en demeuraient dans, l'admiration. Or, quand le Christ expira, une main mystérieuse déchira ce voile de part en part. N'était-ce point un symbole et une prophétie ? Dieu ne voulait-il pas signifier par là que désormais l'entrée du sanctuaire de la grâce allait être accordée à l'humanité entière, que les portes du ciel, fermées jusqu'à ce moment, allaient s'ouvrir toutes grandes⁶ ? Plusieurs estiment que Jéhovah voulait plutôt montrer qu'à partir de ce jour maudit le temple ne serait plus sa demeure, ni la synagogue son épouse. **Comme le grand-prêtre déchirait sa robe en face d'un**

¹ Cf. *Joan.*, X, 17, 18.

² Cf. *Matt.*, XXVII, 51 ; *Marc*, XV, 33 ; *Luc*, XXIII, 45.

³ PHILON, *Vita Mos.*, II, 150. Il appelle le premier κάλυμμα et le second καταπέτασμα.

⁴ Cf. STAFFER, *La Palestine*, p. 404.

⁵ Trait. Tamid, 29. 2. Ap. MEUSCHEN, *Novum Test. ex Talmude illustratum*, p. 122.

⁶ Cf. BOSSUET, *Méditations : La Cène*, I. p., chap. LXXVIII.

grand scandale¹, ainsi Dieu déchirait le voile qui couvrait le lieu très saint où il aimait à se communiquer dans le passé. C'était dire qu'il n'y avait plus de *lieu très saint*, partant plus de *temple*, plus de parvis, plus d'autel, plus de sacrifices valables. Tout cela était aboli par Dieu lui-même. L'efficacité du sacrifice passait désormais à un autre sang, à un autre autel, à un autre sacerdoce².

A l'heure où le voile se déchirait ainsi, d'autres faits étranges se passaient dans le temple, si l'on en croit les traditions. L'immense linteau de marbre qui couronnait l'entrée du sanctuaire se fendit tout à coup, et l'admirable frise menaça de s'écrouler³. On entendit des bruits de pas pressés qui semblaient s'éloigner des parvis. Une voix mystérieuse retentit alors : *Sortons d'ici !* Et subitement les portes du temple s'ouvrirent d'elles-mêmes. Les Juifs s'en émurent ; les grands rabbins du temps en furent épouvantés. Johanan-ben Zacchaï⁴ l'apprenant s'écria : *Ô Temple, ô Temple, pourquoi t'ébranles-tu ainsi ? Je prévois à cause de cela que la fin approche, car il est écrit* (cf. Zach., XI, 1) : *Liban ouvre tes portes et que le feu consume tes cèdres !* Et le peuple se lamentait, se couvrait la tête de cendre, et pleurait de douleur en disant : *Malheur à nous ! Malheur à nos fils !*

Au même instant *la terre trembla et les rochers se fendirent*⁵ ; ce fut le second prodige qui jeta Jérusalem dans la frayeur. Cette secousse s'étendit-elle à toute la Palestine, ou seulement à la Judée ? Ne se fit-elle sentir qu'à Jérusalem et dans les environs ? Nous ne pouvons le décider faute de textes précis ou de traditions certaines. Ce qui est incontestable, c'est que le Calvaire tressaillit sur ses bases et que ses roches se déchirèrent. Aujourd'hui encore les fentes existent. On en distingue surtout une à deux mètres à peu près du trou où la croix de Jésus fut plantée. Elle mesure 1m,70 de longueur, sur 0,25 de largeur, et descend en profondeur jusqu'à la petite abside de la chapelle située au dessous et qu'on nomme chapelle d'Adam⁶. Les parties saillantes d'une paroi correspondent exactement aux parties rentrantes de l'autre, de sorte qu'elles pourraient se rejoindre et se refermer hermétiquement⁷. Chose remarquable, la déchirure au lieu de s'être produite dans le sens des veines de la pierre, comme A arrive d'ordinaire, partagea le roc de manière à croiser perpendiculairement les différentes couches qui le composent⁸ ; aussi s'accorde-t-on, même parmi les critiques les moins crédules, à regarder cette fente comme le résultat évident d'un miracle. Saint Cyrille de Jérusalem n'hésitait pas à le répéter de son temps : *Si l'on veut nier qu'un Dieu soit mort ici, qu'on vienne voir les rochers déchirés du Calvaire*⁹.

On parle souvent d'un autre prodige plus extraordinaire que tous ceux rapportés jusqu'ici, je veux dire la résurrection des morts qui, sortis de leurs sépulcres miraculeusement entr'ouverts, pénétrèrent dans Jérusalem, et se montrèrent à beaucoup¹⁰. Mais il convient d'observer que ce retour de plusieurs à la vie n'eut pas lieu dès le vendredi soir, au moment de la mort du Christ.

¹ Cf. *Matt.*, XXVI, 65.

² GODET, *Comm. sur s. Luc*, t. II, p.536.

³ *Évangile des Hébreux* cité par s. Jérôme (*in Matt.*, XXVII, 51).

⁴ Cf. MUNK, *Palestine*, pp. 593, 604.

⁵ Cf. *Matt.*, XXVII, 51.

⁶ Parce qu'on suppose — bien à tort — que le premier homme fut enterré en cet endroit.

⁷ Cf. LIÉVIN, *Guide de Terre sainte*, t. I, p. 254, 3e éd.

⁸ FILLON, *Comm. sur s. Matt.*, p. 555.

⁹ *Catech.*, IV, 10 ; XIII, 4.

¹⁰ Cf. *Matt.*, XXVII, 52.

Saint Matthieu écrit formellement que ce prodige suivit la résurrection du Sauveur : *Exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus*.

Seulement, lorsque Jésus expira, des tombeaux s'ouvrirent sur les flancs du mont Sion où se trouvait comme aujourd'hui le cimetière de la ville sainte. La secousse occasionnée par le tremblement de terre ébranla et lit rouler les énormes pierres qui fermaient l'entrée des sépulcres juifs. Les morts en sortirent, non pas aussitôt mais plus tard, le matin de la Résurrection¹. C'est donc par anticipation que saint Matthieu raconte immédiatement l'apparition de ces revenants dans les rues de Jérusalem. Après avoir mentionné l'ouverture miraculeuse des tombeaux, l'évangéliste crut logique et tout naturel d'ajouter la suite, et de raconter les faits merveilleux d'apparitions dont beaucoup furent alors témoins².

C'étaient là des prodiges d'ordre physique. Il y en eut aussi d'ordre moral. Quelques Juifs restés sur le Calvaire furent pris de repentance et s'enfuirent en se frappant la poitrine de douleur. Le centurion et ses légionnaires, émus, tremblants, disaient : *En vérité, cet homme était juste ; il était certainement le Fils de Dieu*³.

§ 2. — Le coup de lance du soldat romain.

Renan, qui passe sous silence maints détails de la mort de Jésus, n'a pas osé taire celui-ci. Le fait l'embarrassait pourtant quelque peu ; on le devine à l'étrange façon dont il le raconte : *Un d'entre (les soldats) pour enlever toute incertitude sur le décès réel du troisième Crucifié, et l'achever, s'il lui restait*

¹ La critique rationaliste fait bon marché de ces prodiges ; elle n'en parle pas même, ou si elle en dit un mot, elle les traite de légendes dues à l'imagination populaire. Nous maintenons l'authenticité et la véracité du récit de saint Matthieu.

² Comment expliquer ces mystérieuses résurrections ? Les exégètes et les théologiens sont très divisés pour répondre. Quatre opinions surtout ont été émises. — D'après saint Augustin (*Epist. ad Evod.*), que suivirent plus tard saint Jean Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, etc., les morts dont parle saint Matthieu seraient ressuscités à la façon de Lazare ; leur âme aurait été de nouveau unie à leur corps pour une vie d'une durée plus ou moins longue. Mais la teneur du texte de l'évangéliste s'oppose à cette manière de voir. L'historien sacré raconte d'abord qu'ils apparurent, *apparuerunt* ; il s'agit donc de simples apparitions, partant d'une résurrection *momentanée* et non définitive. Saint Matthieu dit ensuite qu'ils se montrèrent *à beaucoup, multis* ; on ne s'explique guère cette expression qui a une portée restrictive ; si les ressuscités avaient réellement vécu quelque temps comme Lazare, ce n'est pas *à beaucoup*, c'est *à tous* les Jérusolymitains qu'ils se fussent montrés. — D'après une autre opinion défendue par Schegg, Bisping, Fillion, les morts en question ne seraient pas vraiment ressuscités, ils n'auraient fait qu'apparaître sous l'enveloppe de fantômes extérieurs ; leurs corps n'avaient donc rien de réel. On ne peut guère concilier cette hypothèse avec la phrase de saint Matthieu, où nous lisons : *πολλά σώματα..... ήγήθησαν* : ce sont donc bien les *corps* mêmes des défunts qui *se réveillèrent* et qui *sortirent* (*έξεληθοντες*) de leurs tombeaux. Pas de métaphore possible ici. — Il nous faut par conséquent admettre l'hypothèse d'une résurrection véritable. Une fois revenue à la vie, ces ressuscités ne devaient plus mourir et, de fait, ils ne sont point morts depuis. Leur résurrection fut une anticipation par rapport à celle qui aura lieu pour tous les hommes à la fin des temps ; leurs corps revêtirent les propriétés que le corps humain aura, selon saint Paul (*I Cor.*, XV), après la résurrection générale. Cette opinion paraît être la plus commune aujourd'hui chez les interprètes catholiques. Mais ses partisans se divisent sur la question du séjour où se trouvent maintenant les ressuscités de saint Matthieu. Les uns disent qu'ils sont au ciel, où ils ont dû monter avec le Sauveur le jour de l'Ascension ; selon d'autres, ils ne seraient pas encore admis en corps et en âme au paradis, mais vivraient quelque part dans le monde, comme Hénoch et Hélié dont nous ignorons le séjour. Cf. Van STEENKISTE, *Comm. in Matt.*, t. IV, pp. 1317-1320 ; KNABENBAUER, *Comm. in Matthieu*, t. II, pp. 537-536.

Parmi ces morts qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ, une tradition (consignée dans les récits apocryphes des *Acta Pilati*) mentionne Adam, Noé, Abraham, David, etc. Une autre tradition juive parle de saint Joseph, de saint Jean Baptiste, de Siméon, d'Anne la prophétesse, etc. Ces traditions ne sont rien moins que sûres ; certains noms qu'elles citent sont même certainement donnés à faux. Nous croyons d'après le texte évangélique que les ressuscités en question étaient des morts dont les tombeaux se trouvaient tout près du Calvaire ; ils étaient probablement décédés depuis peu. D'est ce qui explique pourquoi on les reconnut si facilement dans Jérusalem.

³ *Matt.*, XXVII, 54 ; *Marc.*, XV, 89 ; *Luc.*, XXIII, 47.

quelque souffle, lui perça le côté d'un coup de lance. On *crut* voir couler du sang et de l'eau, ce qu'on regarda comme un signe de la cessation de vie ! Jean, qui prétend l'avoir vu, insiste beaucoup sur ce détail¹. En effet, le quatrième évangéliste est le seul qui mentionne cet incident, mais on doit l'en croire parce qu'il en fut témoin ; lui-même l'affirme, et saint Luc corrobore son affirmation².

Voici donc ce qui se passa. La Pâque approchait, et comme il était défendu par la loi de laisser exposés à la vue de tous en ce jour solennel les cadavres des crucifiés, les Juifs se rendirent chez Pilate et lui demandèrent de faire rompre les jambes aux condamnés, afin que leur supplice fût abrégé par là et qu'on pût les enlever plus tôt. Le procureur envoya de nouveaux soldats qui s'acquittèrent immédiatement de la lugubre besogne. A coups de massue ils brisèrent les jambes et les cuisses des deux larrons, mais venant à Jésus, ils s'aperçurent qu'il était déjà mort. Alors l'un d'eux, pour enlever toute incertitude et pour remplir quand même sa consigne, enfonça la pointe de sa lance dans le côté du Crucifié. Il en sortit du sang et de l'eau³.

Le brisement des jambes, ou *crurifragium*, était une peine de droit romain, distincte en soi du crucifiement⁴. On laissait en effet d'ordinaire les crucifiés s'éteindre d'épuisement, puis on les abandonnait en pâture aux oiseaux de proie et aux chacals⁵. Il en aurait été ainsi vraisemblablement de Jésus, sans la circonstance que saint Jean signale (XIX, 31), l'occurrence des solennités pascale. Mais il l'allait absolument que les cadavres des suppliciés disparaissent ; une loi du Deutéronome⁶ l'exigeait. C'est ce qui explique la démarche des sanhédrins auprès du procureur. Les synoptiques ont : cru pouvoir garder le silence là-dessus, parce que, remarque Godet⁷, Jésus lui-même ne fut pas victime de cette mutilation déshonorante⁸, et que sa personne seule leur importait, non celle des deux malfaiteurs. Jean n'aurait probablement pas non plus mentionné ce détail, sans sa relation avec l'accomplissement d'une Prophétie qui l'avait vivement frappé⁹. En tout cas, l'historicité de l'incident demeure hors de conteste.

Quand on avait brisé les jambes des suppliciés — torture qui hâtait la mort, sans la causer immédiatement — devait-on transpercer aussi leur corps, comme on le fit pour le Sauveur. Friedlieb¹⁰ estime que le *crurifragium* n'allait pas sans ce coup de grâce. Quoi qu'il en soit, Jésus reçut cet affront suprême¹¹. La lance dont le soldat se servit n'était pas le *pilum* mais la *hasta* romaine, arme plus légère et beaucoup plus maniable. L'extrémité seule était en fer, de forme ovale, aiguisée en pointe, de la largeur de la main. Ce fer était attaché par une bride en cuir à une hampe de bois (*δῶρυ*, *hastile*) généralement courte, mais assez longue, pour atteindre facilement le côté des crucifiés sur les croix basses.

¹ *Vie de Jésus*, p. 428.

² Cf. *Luc*, XXIII, 49.

³ *Jean*, XIX, 31-37.

⁴ Cf. SÉNÈQUE, *De ira*, III, 32 ; SUÉTONE, *Octave*, LXVI ; VALÈRE MAXIME, II, 155. — M. Vigouroux affirme à tort, selon nous, que le *crurifragium* était le complément ou la fin du supplice de la croix. *Le Nouveau Testament, et les découvertes*, p. 176. D'autre part Renan (*Vie de Jésus*, p. 428, not. 2) en trompe fort quand il écrit : Il n'y a pas d'autre exemple du *crurifragium* appliqué à la suite d'un crucifiement. Mais souvent, pour abrégé les tortures du patient, on lui donnait un coup de grâce.

⁵ Cf. PLAUTE, *Miles*, II, 4, 19 ; HORACE, *Epistol.*, I, XVI, 48.

⁶ Cf. *Deut.*, XXI, 23.

⁷ *Comm. sur s. Jean*, t. III, p. 593.

⁸ Le *crurifragium* était un supplice regardé comme infâmant, parce qu'on l'appliquait d'habitude surtout aux esclaves et aux prisonniers de guerre ; les hommes libres le subissaient rarement.

⁹ Cf. *Exode*, XII, 46 ; *Nombres*, IX, 12.

¹⁰ *Archéologie de la Passion*, p. 207, trad. Martin.

¹¹ Voir *Jésus-Christ est-il ressuscité ?* Première partie, chapitre I, § 1, in fine.

D'après les traditions, et la plupart des auteurs, c'est le côté *droit* de Jésus qui fut déchiré. Des poètes seuls, observe Rohault de Fleury¹, ont pu dire dans un langage hyperbolique que les deux côtés furent également percés, que l'eau sortit de l'un et le sang de l'autre². Les vieilles peintures représentent la plaie au côté droit³.... La blessure de Notre-Seigneur paraît avoir traversé tout le corps ; en entrant, par la droite la lame perça le cœur et la pointe sortit par la gauche sous le sein.

On prétend que le soldat qui entrouvrit de sa lance le côté du Christ s'appelait Longin⁴, et que quelques gouttes du sang de l'Homme-Dieu jaillirent sur le front du hastaire. Ses yeux, qui étaient malades, furent subitement guéris en même temps que les yeux de son âme s'ouvrirent aux lumières de la foi. Devenu apôtre plus tard, il reçut les palmes du martyr en Cappadoce⁵.

Ce qui est certain, c'est que du sang et de l'eau coulèrent de la blessure du Sauveur. Impossible à la science sérieuse de s'inscrire en faux contre ce fait, car il est démontré aujourd'hui que la coagulation du sang, comme la rigidité cadavérique, ne se produit pas immédiatement après la mort, mais seulement quatre à six heures après⁶. Le phénomène en question n'était donc pas contraire aux lois naturelles, ainsi qu'on l'a prétendu. Dieu le permit, du reste, pour la manifestation d'un mystère qui n'a point échappé aux pères de l'Église : C'est par une raison providentielle, écrivait saint Jean Chrysostome⁷, que ces fontaines jaillirent de la blessure du divin Crucifié. Ceux-là le savent bien qui sont initiés depuis longtemps, qui ont été régénérés par l'eau et qui se nourrissent du sang eucharistique. De même, observent d'autres pieux exégètes, que sous les ombrages de l'Eden la première femme sortit du côté d'Adam pendant son sommeil ; de même l'Église, Ève nouvelle, sortit du côté de Jésus, l'Adam nouveau, endormi sur la croix.

§ 3. — L'embaumement de Jésus.

Lorsqu'ils en eurent obtenu l'autorisation, Joseph d'Arimatee, Nicodème et plusieurs disciples — saint Jean très probablement était du nombre — se mirent en devoir de détacher de la croix le corps inanimé du Maître⁸. L'opération était difficile. On commença par enlever la couronne d'épines de la tête du Crucifié ; puis l'on arracha les clous, rien sans peine, aux pieds d'abord, ensuite aux mains. Soutenu par ses fidèles amis, Jésus fut descendu peu à peu du gibet. Une tradition, conservée par Ludolphe le Chartreux⁹, rapporte que la très sainte Vierge se tenait tout près sur le Calvaire ; et qu'elle reçut sur ses genoux le cadavre de son bien-aimé fils, qu'elle le couvrit de baisers et de pleurs, avec des lamentations et des prières. Marie de Magdala et les autres femmes entouraient cette Mère éplorée, abîmée dans un océan de douleur.

¹ *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 273.

² SERRY, *Exercitations de Christo*.

³ Cf. BENOÎT XIV, *De festis dominicis*, lib. I, cap. VII.

⁴ D'autres pensent que ce nom fut donné au soldat à cause de la lance (λόγχη) dont il se servait. Longin serait donc une corruption d'un mot grec !

⁵ D'après le *Martyrologe*.

⁶ Dr GOIX, *Le Miracle*, p. 70.

⁷ *Comm. in h. I.*

⁸ Cf. *Matt.*, XXVII, 57-58 ; *Marc*, XV, 42-45 ; *Luc*, XXIII, 50-52 ; *Jean*, XIX, 38.

⁹ *De Passion*, cap. LXV, 5.

Mais le temps pressait¹ ; il fallait se hâter et tout finir avant la nuit. A cause de cela on ne put songer qu'il un embaumement et à une sépulture provisoires.

L'embaumement dans l'antiquité, chez les Juifs notamment, était chose compliquée². Nous n'avons que peu de renseignements sur la façon dont les Juifs embaumaient leurs morts au début de notre ère³. Maimonide (Traité *Ebel.*, IV, § 1) dit qu'on fermait d'abord les yeux et la bouche du défunt. Ou l'étendait ensuite sur le sol, ou sur une table, ou encore sur du sel, puis on lavait le corps, ordinairement il l'eau chaude ; nu coupait la chevelure et les ongles ; enfin après avoir oint le cadavre d'essences parfumées on l'enroulait dans un linceul (σινδών) de toile blanche où l'on renfermait quantité d'aromates. Chaque membre à part était aussi enserré dans des bandelettes (ὀθόνια) et l'on recouvrait le visage d'un double suaire (σουδάρια) ou capuce : l'un, laissant le visage à découvert se nouait sous le menton ; l'autre, voilant la face, se trouvait fixé par une bandelette enroulée autour du cou⁴.

Ces linges étaient choisis avec soin et coûtaient assez cher... Ils venaient pour la plupart d'Égypte où ils se fabriquaient avec l'art spécial qui s'attachait en ce pays aux parures de la mort. Ils étaient de couleur blanche avec des bordures de nuances variées, suivant le goût de l'époque et du pays⁵.

Quant aux parfums, on en distinguait de deux sortes : les uns solides (ἀρώματα) et réduits en poudre ; les autres à l'état liquide (μύρα), souvent on les mélangeait⁶.

Notre-Seigneur fut embaumé et enseveli *suivant la coutume juive*⁷. C'est dire que les pieux sanhédrites, Joseph d'Arimathie et Nicodème, lavèrent d'abord son corps adorable. On l'étendit sur une pierre au pied de la petite éminence du Golgotha.

Quiconque visite la basilique du Saint Sépulcre à Jérusalem peut voir et baiser cette dalle sacrée⁸. Elle mesure 2m,70 de long sur 1m,30 de large.

Avec le plus grand respect les disciples essayèrent le visage de l'Homme-Dieu, enlevèrent les pointes d'épines restées dans les chairs, *décollèrent les cheveux englués de sang*, purifièrent tout son corps souillé de poussière et de sueur. On procéda ensuite à l'ensevelissement. Joseph d'Arimathie s'était procuré les linges nécessaires, notamment un linceul (σινδών⁹), d'une finesse de tissu admirable, comme l'on peut s'en convaincre aujourd'hui encore¹⁰, et qui devait envelopper le corps de la tête aux pieds. Nicodème de son côté avait apporté un mélange (μίγμα) de myrrhe et d'aloès, du poids de cent livres, hommage presque royal offert par le pieux sanhédrite à la mémoire du Maître tant aimé. On répandit ces

¹ *Quum jam sera esset factum*, dit saint Marc (XV, 42), *quia erat parasceve quod est ante sabbatum*.

² Moins compliquée cependant que chez les Egyptiens. Il ne fallait pas moins de 70 jours à ceux-ci pour embaumer un mort. Voir HÉRODOTE, II, 86, et suiv. ; VIGOUROUX, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, pp. 191-194, 5e éd.

³ *Dictionnaire de la Bible*, s. v. *Embaumement*.

⁴ Cf. EDERSHEIM, *L'Israélite de la naissance à la mort*, pp. 171-172 ; OLLIVIER, *La Passion*, pp. 384-385 ; STAPFER, *La Palestine*, p. 161.

⁵ OLLIVIER, *op. cit.*, p. 385.

⁶ Cf. *Jean*, XIX, 39. Comp. *Luc*, XXIII, 56.

⁷ *Joan*, XIX, 40.

⁸ La tradition relative à cette pierre dite *de l'Onction* est des plus anciennes. Cf. LIÉVIN, *op. cit.*, t. I, pp. 205-200. Mgr. Le Camus, au nom de la critique moderne, en conteste l'authenticité (cf. *Notre voyage aux pays bibliques*, t. I, p. 219). Il est évident qu'il ne s'agit pas d'un article de foi, mais on ne peut nier que cette tradition ne soit très vénérable et ne repose sur de sérieuses autorités. Cf. OLLIVIER, *op. cit.*, p. 442.

⁹ Cf. *Marc.*, XV, 46.

¹⁰ Cf. ROHAULT de FLEURY, *op. cit.*, pp. 235, suiv.

parfums dans tout le linceul qu'on roula autour de Jésus¹. Par dessus on croisa en tous sens des bandelettes qui achevèrent d'emballer le cadavre. La tête du Crucifié fut aussi serrée dans un suaire (σουδάριον) et sur le visage on jeta pieusement un voile destiné à en protéger les traits.

Comme on le voit, un grand nombre de linges durent être employés à l'ensevelissement du Christ. Mais tous les monuments, assure M. Vigouroux², donnent unanimement à la relique qu'on vénère à Cadouin le nom de *Sudarium capitis Domini*, ou Suaire du Chef du Seigneur. C'est une pièce d'étoffe de 2m,81 de long sur 4m,13 de large... La couleur en est blanche, altérée par le temps ; mais la teinte qui en est résultée n'a aucun rapport avec la teinte écrue générale dans toutes les toiles qui ont servi à la sépulture dans l'ancienne Égypte³.

Quant au Suaire de Turin, il paraît avoir enveloppé le corps du Seigneur. C'est un byssus de quatre mètres environ de longueur en lin, un peu jauni par le temps ;... de grandes taches, dont quelques-unes indiquent certainement la place de la tête, ne peuvent être attribuées qu'au sang divin dont ce saint suaire fut décoré. Le temps a fait dans le tissu des trous imperceptibles⁴.

Jésus fut entièrement caché dans ces suaires et sous ces bandelettes⁵. Avant de couvrir pour la dernière fois son visage, Joseph d'Arimathie, Nicodème, la sainte Vierge, tous les assistants baisèrent, suivant la coutume juive, le front du mort.

Il ne restait plus qu'à confier au sépulcre la dépouille sacrée du Sauveur.

§ 4. — La mise au tombeau

On procéda immédiatement à la sépulture.

Le temps avait manqué pour choisir le lieu où on déposerait le corps. Il eut, du reste, été trop long de transporter Jésus bien loin ; car l'heure était avancée et le grand sabbat approchait⁶.

Or, il y avait, raconte saint Jean, tout près de l'endroit où le Sauveur fut crucifié, un jardin, et dans ce jardin un sépulcre neuf où personne n'avait encore été mis. Il appartenait à Joseph d'Arimathie, qui avait décidé de dormir là son dernier sommeil⁷. Chez les Juifs les cimetières étaient rares : il n'y en avait guère que pour les étrangers et les pauvres⁸ ; mais presque toutes les familles riches avaient un tombeau dans leurs propriétés particulières.

Gardons-nous de croire que ces tombeaux ressemblaient aux nôtres, et consistaient soit dans une simple fosse creusée en terre, soit dans un sarcophage recouvert d'une dalle de marbre ou de granit. Les sépulcres juifs étaient d'ordinaire taillés dans le roc vif. Après avoir pratiqué une section verticale dans la paroi du rocher on y ouvrait une porte carrée donnant accès dans une

¹ Cette prodigalité de parfums, remarque M. ROHAULT de FLEURY (*op. cit.*, p. 234), montre que le corps de Jésus ne fut pas seulement enduit, mais plongé dans les parfums... Quoique Joseph d'Arimathie et Nicodème ne considérassent encore Jésus que comme un prophète et un homme vraiment admirable, ils voulaient cependant, dit saint Jean Chrysostome, lui donner par cette profusion digne de sainte Madeleine un témoignage de leur amour et de leur foi.

² *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques*, p. 175.

³ De GOURGUES, *Le Saint Suaire*, p. 60.

⁴ Voir ROHAULT de FLEURY, *op. cit.*, pp. 241-243.

⁵ Rappelons que cet ensevelissement n'était que provisoire ; les saintes femmes devaient revenir après le sabbat pour le compléter. Cf. *Marc*, XVI, 1 ; *Luc*, XXIV, 1.

⁶ Cf. *Jean*, XIX, 42.

⁷ Cf. *Matthieu*, XXVII, 60 ; *Luc*, XXIII, 53 ; *Jean*, XIX, 41.

⁸ Cf. *Matthieu*, XXVII, 7.

chambre à plafond plat ou légèrement surbaissé. Dans les commencements on déposa, le corps sur le sol même du caveau, comme autrefois dans la grotte naturelle. Plus tard, devant la nécessité d'agrandir la sépulture de famille, on chercha à loger les cadavres dans l'épaisseur du rocher. Sur les trois cotés [de la chambre] restés libres, on pratiqua des *loculi*, banquettes parallèles au mur sur lesquelles on plaçait le sarcophage, ou auges ménagées dans le roc et dans lesquelles on déposait le corps du défunt. Mais cette excavation parallèle donnait peu de place, et le temps avait vite rempli l'étroit espace où venaient dormir les morts d'une même famille. Il fallut donc songer à l'agrandir encore. Pour cela on creusa, perpendiculairement à la paroi, des *fours à cercueil*, comme en les nomme aujourd'hui, des *qôqîm* comme on disait en hébreu... Cette disposition était la plus ordinaire ; ... elle constitue la vraie sépulture juive... Les environs de Jérusalem sont remplis de ces hypogées funéraires¹.

Le tombeau de Joseph d'Arimathie, où fut déposé Jésus, litait creusé dans le flanc de la colline du Calvaire, de l'autre côté de la route qui passait là. On n'y voyait qu'une seule chambre avec une cavité rectangulaire tout au fond ; dans la paroi septentrionale était ménagé un *loculus* destiné à recevoir la dépouille mortelle du sanhédrin². En sa place l'Homme-Dieu fut couché.

L'Évangile garde le silence sur les détails de cette sépulture. On y observa sans doute les cérémonies accoutumées. C'était l'usage que les assistants psalmodiaient auprès du corps le psaume quatre-vingt-dixième, hymne d'espérance et de confiance en Jéhovah. Sepp ajoute qu'on faisait ensuite sept fois, le tour de la litière où gisait le défunt, en s'adressant mutuellement des paroles de condoléance et de consolation³. Quand tout fut terminé, Joseph et les disciples roulèrent à l'entrée du sépulcre une pierre énorme. C'était une précaution contre toute violation possible de ces asiles de la mort. Pour Jésus, on fit davantage. Les pharisiens poussèrent la défiance jusqu'à demander à Pilate l'autorisation de sceller la pierre elle-même, et de préposer des soldats à la garde des sceaux de la synagogue⁴. Comme Dieu se moque de la prudence des hommes ! Tout cela ne devait que rendre un jour plus lumineuse l'évidence de la Résurrection.

Les larrons qui avaient partagé le supplice de Jésus ne partagèrent point sa sépulture. Que fit-on de leurs cadavres ? L'Évangile ne dit rien à cet égard. Il est infiniment probable qu'ils furent enterrés avec les instruments de supplice. C'était l'usage : une loi consignée dans le Talmud⁵ nous l'apprend. Or, il y avait à une trentaine de mètres à l'est du Calvaire⁶ une citerne destinée à recueillir les

¹ LEGENDRE, *Le Saint-Sépulcre*, pp. 12, 13.

² Si nos lecteurs visitent quelque jour le Saint-Sépulcre à Jérusalem, ils ne pourront que très difficilement se rendre compte par ce qui existe aujourd'hui de la disposition primitive du tombeau de Jésus. Sur l'ordre de sainte Hélène on fit de grands travaux qui modifièrent complètement l'aspect des lieux. Le tombeau actuellement placé au centre de la rotonde de la basilique constantinienne fut modifié et rendu quadrangulaire. Il forme un petit édifice carré composé de deux chambres aux dimensions à peu près égales et communiquant par une porte basse et étroite. La première chambre, dite *chapelle de l'Ange*, parce que c'est là, d'après la tradition, que l'Ange annonça aux saintes femmes la résurrection du Christ, est une sorte de vestibule long de 3m,45 et large de 2m,90. Les parois intérieures sont revêtues de marbre blanc et décorées de pilastres et de colonnettes. On entre en se baissant beaucoup dans la seconde chambre appelée *chapelle du tombeau*. Elle mesure 2m,70 de long sur 1m,93 de large. Des plaques de marbre couvrent le rocher ; de sorte qu'en enlevant l'une d'elles, atteste le F. Liévin (*op. cit.*, p. 229), on mettrait à découvert le roc vif, dans lequel le sépulcre a été taillé. Le tombeau proprement dit s'élève de 0,65 cent. au-dessus du pavement ; il est long de 1m,89 et large de 0,93 cent. On l'a creusé en forme d'auge et il adhère aux parois nord-ouest et est.

³ SEPP, *Vie de N. S.*, t II, p. 213.

⁴ Cf. *Matt.*, XXVII, 62-66.

⁵ Trait. *Sanhédrin*, XXXIV, 2.

⁶ Voir LEGENDRE, *op. cit.*, p. 3.

eaux servant à arroser les jardins voisins. C'est là que furent jetés les trois croix¹ et inhumés les cadavres des deux malfaiteurs.

§ 5. — Jésus aux enfers.

On connaît cet article du Credo catholique : Je crois en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, ... qui est descendu aux enfers². La théologie protestante fait bon marché de ce dogme de notre foi³. Dans la doctrine luthérienne la *Descente aux enfers* signifierait le triomphe remporté par Jésus sur l'enfer et le démon. Dans la doctrine calviniste, elle symboliserait la mort et la passion du Rédempteur. Quant aux critiques rationalistes, eux n'y voient qu'une sorte de mythe d'origine chrétienne, basé sur les espérances d'outre-tombe que nourrissaient les premiers fidèles. Renan préfère dire que le dogme en question est à reléguer parmi les croyances disparues.

L'apostat en a menti ; l'Église croit toujours et croira jusqu'à la fin que l'âme du Sauveur, pendant les deux jours qui précédèrent la Résurrection, descendit aux enfers et y visita les justes de l'ancienne alliance. Le fait est affirmé par saint Pierre et par saint Paul. Dans sa première Épître, III, 18-19, le chef des apôtres écrit : Le Christ est mort une fois pour nos péchés, lui juste pour des injustes, afin de nous ramener à Dieu. Mis à mort quant à la chair, il vivait encore quant à l'âme. C'est avec cette âme (ἐν ᾧ [πνεύματι]) qu'il est allé prêcher aux âmes qui étaient en prison, et qui autrefois furent rebelles dans le temps de Noé, etc. Luther affectait de ne rien comprendre à cela. Voilà, disait-il, un texte étrange, une parole obscure plus qu'aucune autre dans le N. T. Je ne sais pas ce que saint Pierre veut dire. Il semble au premier abord que Christ ait prêché aux esprits, aux âmes autrefois incrédules, quand Noé bâtissait l'arche...⁴ Et de vrai, saint Pierre enseigne que Jésus a voulu faire bénéficier les morts des grâces et des joies de sa Rédemption ; pour celui il est descendu vers eux.

Saint Paul⁵ l'affirme à son tour en des termes non équivoques : Etant monté en haut (εἰς ὕψος, au ciel) il a emmené bien des captifs et fait des largesses aux hommes. Or, cette expression : *il est monté*, que veut-elle dire, sinon *qu'il était descendu dans les parties les plus basses de la terre* (εἰς τὰ κατώτερα μέρη τῆς γῆς). Le même qui est descendu est aussi monté au-dessus de tous les cieux. Dans son Épître aux Romains (X, 6) l'Apôtre parle également du Christ remonté d'entre les morts, et saint Pierre, en son discours du jour de la Pentecôte⁶, laisse aussi entendre que l'âme du Sauveur descendit dans l'Hadès pendant que son corps reposait au tombeau.

Les saints apôtres ont recueilli et répété cette doctrine : Pendant trois jours, dit saint Irénée, le Christ conversa avec les morts⁷ ; à l'appui de quoi il cite ces paroles d'un prophète⁸ : Le Seigneur Dieu s'est souvenu des morts d'Israël qui dorment ensevelis sous la terre, et il est allé vers eux pour leur annoncer la bonne nouvelle du salut.

¹ On les y retrouva deux siècles et demi plus tard. Voir ROAULT de FLEURY, *op. cit.*, pp. 45.54.

² Cf. *Catéch. rom.*, p. I, cap. VI, n. 1.

³ Parmi les théologiens protestants il y a néanmoins d'heureuses exceptions.

⁴ Cité par MONNIER, *La première Épître de l'apôtre Pierre*, p. 172.

⁵ *Ephésiens*, IV, 8-10.

⁶ Cf. *Actes*, II, 27, 31.

⁷ *Adv. heres.*, lib. V, cap. XXXI, n. 1.

⁸ Mais quel est ce prophète ?

Les traditions juives du III^e siècle nous parlent du Messie, fils de David, descendant jusqu'aux portes de la géhenne, or, ceux qui s'y trouvaient enchaînés le reçurent avec allégresse et s'écrièrent : voilà celui qui nous ramènera de ce lieu de ténèbres.

Qu'on ne s'y trompe pourtant pas ; les *infern* où descendit le Sauveur n'étaient point le lieu où souffrent les damnés ; ce n'était pas davantage le purgatoire. C'était le séjour où les âmes des saints, enseigne saint Thomas¹, attendaient la venue du Christ. Ce lieu est, quelquefois appelé le *Sein d'Abraham*², en raison du repos dont on y jouissait ; — quelquefois aussi le *Sein de l'enfer*, parce que la lumière de la gloire en était absente. Les théologiens catholiques ont donné à ce séjour le nom de *limbes*. Ceux qui habitaient là, dit saint Thomas³, se sentaient pénétrés d'une grande joie dans l'espérance de la gloire, mais non sans quelque tristesse du retard qui les en séparait. Ils ne souffraient toutefois aucune peine sensible pour les péchés qu'ils avaient expiés soit dans le temps, soit depuis leur entrée dans l'éternité ; car ce lieu et cet état demeuraient absolument distincts du purgatoire. Dans les limbes par conséquent, ajoute le P. Ollivier⁴, les saints de l'ancienne alliance, depuis Abraham jusqu'à Jean-Baptiste, toute la suite des patriarches et des prophètes, Abraham, Isaac et Jacob, — Moïse, Josué, David, — Isaïe, Jérémie, Daniel ; — toute la série des femmes illustres, Sara, Lia, Rachel, — Débora, Judith, Esther ; — les derniers ancêtres du Christ, Anne, Joachim, Joseph, attendaient l'accomplissement de la promesse faite à l'homme, après sa chute au paradis terrestre.

L'âme de Jésus vint donc visiter ce mystérieux séjour.

La théologie enseigne que la mort ne brisa point les liens qui unissaient le corps et l'âme du Christ à la personne du Verbe. C'était Dieu lui-même, par conséquent, qui venait vers les patriarches et les justes de l'ancienne loi. Il les *évangélisa*, écrit saint Pierre⁵, c'est-à-dire leur annonça la bonne nouvelle de la rédemption messianique. Jusque-là ils avaient espéré ; cette espérance était une joie déjà. Mais les joies suprêmes, les consolations de la gloire, ils en demeuraient privés. D'où que le Christ parut ce fut le ciel pour eux : *ipso Christi præsentia pertinebat ad cumulum gloria*⁶. Sa vue les transporta d'allégresse : ils se crurent et furent réellement en paradis dès cette heure. Quarante jours plus tard, lorsque Jésus quitta la terre pour regagner les cieux, ils le suivirent et alors entrèrent pour jamais en possession des joies inénarrables de l'éternité.

¹ *Summ. théol.*, p. 3, quæst. LII, art. 2, ad. 45.

² Comme dans *Luc*, XVI, 22.

³ *Ibid.*, art. 5, ad. 1.

⁴ *La Passion*, p. 371.

⁵ *I Pet.*, III, 19 coll. IV, 6.

⁶ S. THOMAS, *op. cit.*, III p., quæst. LII, art. 5, ad. 3.

JÉSUS-CHRIST EST-IL RESSUSCITÉ ?

PRÉFACE

C'est chose admise par nous catholiques, et par tout chrétien digne de ce nom, que Jésus-Christ est ressuscité. Le matin du troisième jour il se leva vivant, et sortit de son sépulcre, vainqueur de la mort, de la haine et de l'enfer. La vérité de ce triomphe est le fondement de notre foi et de notre espérance ; saint Paul l'a proclamé¹, et quoi qu'en ose dire M. Réville², saint Paul a raison.

Mais est-il bien vrai que le Christ soit ressuscité ? Maints critiques rationalistes en doutent ou même le nient. Les uns répondent :

Non, Jésus n'est pas ressuscité, car pour ressusciter réellement il faut être réellement mort ; or, Jésus sur la croix n'était mort qu'en apparence. D'autres concèdent que la mort fut réelle, mais ils se refusent à croire que le cadavre du Crucifié revint à la vie. Ou bien, disent-ils, — c'était déjà la thèse de la vieille synagogue, — les apôtres, après s'être fait le mot, enlevèrent le corps du Maître ; ou bien les disciples et les femmes qui s'imaginèrent voir Jésus vivant furent des hallucinés ; ou enfin les prétendues apparitions du Sauveur ne sont que des fables, échappant à toute investigation historique, et ne présentant d'ailleurs qu'un tissu d'évidentes contradictions.

Ainsi raisonnent les Paulus, les Strauss, les Renan, les Hase, les Baur, etc., etc., sans parler de ces critiques plus récents, qui au nom de la science actuelle repoussent le miracle de la résurrection. Selon eux, l'idée de la résurrection *réelle* d'un corps *réellement mort* n'a pu être adoptée que dans un temps et par des hommes à qui manquaient les notions physiologiques acquises depuis³.

Le plan de notre travail est tout tracé.

Nous établirons d'abord la réalité de la mort de Jésus en croix ; nous montrerons ensuite que le cadavre du Crucifié fut réellement mis au tombeau et qu'il y demeura jusqu'au surlendemain du vendredi, sans avoir pu être enlevé par personne ; enfin nous démontrerons que les apparitions du divin Ressuscité pendant quarante jours sont des faits réels, dont aucune objection ne saurait détruire l'historicité⁴.

¹ Cf. I Cor., XV, 17-19.

² C'est, dit-il, à la solution de ce problème, l'un des plus ardues de l'histoire qu'on a eu l'imprudence d'attacher les destinées du christianisme, en affirmant que si la solution n'était pas celle que la tradition propose, savoir la résurrection, le retour à la vie du corps qu'on avait déposé mort au tombeau l'avant-veille, la religion chrétienne s'effondrerait comme un édifice dont les fondements se retirent... Cette opinion s'appuie volontiers sur une déclaration de Paul (I Cor., XV, 17), mais on peut contester cette allégation de l'Apôtre. Jésus de Nazareth, t. II, p. 432.

³ RÉVILLE, op. cit., t. II, p. 454.

⁴ STAPFER soutient qu'il est *chimérique* de vouloir *prouver historiquement le miracle du retour de Jésus à la vie*, parce qu'un *miracle ne se démontre pas*, mais *s'affirme par la foi*. Cf. *La résurrection de J.-C.*, pp. 303-305. — Cette philosophie est fautive. Le miracle est un fait, et appartient comme tel à l'histoire. Or, tout fait historique, étant un fait réel, peut et doit se démontrer par le témoignage ; ce sont les témoignages qui produisent dans l'esprit l'évidence ou la certitude morale. Sans cela, pas d'histoire possible.

Alors il ne restera plus qu'à conclure en bonne logique : Jésus-Christ est véritablement ressuscité ; donc il est **DIEU** et sa religion est **DIVINE**.

Mayenne, le 15 mai 1901.

PREMIÈRE PARTIE — RÉALITÉ DE LA MORT DE JÉSUS

CHAPITRE PREMIER — LES PREUVES

Ces preuves, toutes également irréfutables, se ramènent à deux groupes: les preuves *matérielles* et les preuves *morales*.

Les premières, d'ordre physiologique, établissent que les souffrances endurées par le Christ au cours de sa Passion, pendant le crucifiement, et sur la croix, entraînaient fatalement la mort. — Les secondes, basées sur l'autorité des évangélistes et sur l'impression des témoins — hostiles ou amis — qui assistèrent à l'événement, nous persuadent que ni les apôtres, ni Pilate, ni les Juifs, ne doutaient au soir du vendredi saint de la mort du Crucifié.

§ 1. — Preuves matérielles ou physiologiques de la mort de Jésus.

Quand on lit sans parti pris les récits évangéliques de la Passion¹, il est impossible de ne pas reconnaître que le Sauveur souffrit des tourments tels qu'une mort prompte devait s'ensuivre inévitablement. On peut s'étonner même qu'il n'ait pas expiré plus tôt sous les coups et les mauvais traitements qu'on lui prodigua.

Il est certain d'abord que Jésus subit une agonie terrible avant celle du Calvaire. Et ce ne fut pas, comme on l'a prétend, une simple agonie *morale*. La tristesse, le dégoût, la frayeur en furent sans doute les causes, mais physiques en furent les effets, et même la commotion dans le corps du Christ fut si violente, qu'une sueur de sang s'échappant par tous les pores ruissela sur sa chair sacrée et découla jusque sur le sol². Les médecins catholiques se demandent si ce phénomène d'hémathydrose fut naturel ou miraculeux ; il n'importe. Ce qui est sûr, c'est que la sueur de sang éprouvée par Jésus fut si abondante que le sol s'en trouva humecté ; saint Luc l'atteste. Par conséquent, cette hémorragie dut affaiblir déjà beaucoup le Sauveur.

De nouvelles pertes de sang l'affaiblirent davantage encore le lendemain. On sait que Pilate le fit flageller. Or la flagellation était chose effrayante. Sous les fouets la chair du patient volait en lambeaux ; la peau déchirée laissait apercevoir les veines ; les os étaient mis à nu. On cite même des cas où les victimes expiraient de douleur. D'ailleurs, l'habitude de flageller ainsi avant l'exécution les condamnés à mort avait pour but de leur abrégier le supplice final. Il est donc certain que le Sauveur après ces atroces tortures demeura exténué, brisé, d'autant que ses bourreaux le frappèrent pour le frapper, avec rage et sans compter. Une loi de Moïse fixait le nombre des coups à trente-neuf ou quarante, mais ce nombre fut impitoyablement dépassé pour Jésus. Son corps n'était qu'une plaie.

¹ Inutile d'observer que la mode se passe de plus en plus aujourd'hui de contester la véracité des Évangiles. Au dire des hétérodoxes eux-mêmes, *l'Immense travail critique accompli sur les sources de la vie de Jésus un peu partout, mais spécialement en Allemagne, pendant ces soixante-dix dernières années, n'a abouti qu'à en mieux établir le crédit*. Revue (protestante) de théologie et de philosophie. Lausanne.

² Cf. *Luc*, XXII, 43, 44. On a mis en doute l'authenticité de ces deux versets au nom de la critique et de la physiologie. Mais des savants et d'érudits interprètes ont eu vite fait de réduire à néant les objections des incrédules. Cf. BARABAN, *Diction de la Théolog. cath.*, t. I, col. 621-624.

Ajoutons que le divin Condamné fut contraint de s'acheminer en cet état de l'Antonia, palais du procureur romain, jusqu'au Golgotha. Une pesante croix l'écrasait. Aussi, sa fatigue et son épuisement furent tels qu'on dut un moment le décharger de son fardeau. Ce détail mentionné par trois évangélistes prouve assez qu'on craignait qu'il n'allât pas jusqu'au bout.

Et que dire du crucifiement qui suivit ? C'était le plus épouvantable martyre qu'un homme sur terre pût souffrir: *crudelissimum teterrimumque supplicium*, dit Cicéron¹. Nous avons décrit ailleurs² les souffrances que le Christ endura pendant que les bourreaux le clouèrent à la croix. Les tortures de la nuit se renouvelèrent alors, ses blessures se rouvrirent, le sang, recommença de couler, s'échappant des affreuses déchirures des mains et des pieds. Au bout d'une heure, néanmoins, l'hémorragie dut cesser, le sang circulant mal. Chez les crucifiés, en effet, remarque Mgr Le Camus³ après Wiseman⁴, le sang se portait par les artères sur les parties du corps les plus fortement comprimées ou tendues, avec une telle abondance que les veines ne suffisaient pas à le ramener. L'aorte, à cause des obstacles qui se trouvaient aux extrémités des bras et des jambes, faisait affluer le sang au ventre et surtout à la tête où il déterminait, par la pression violente des carotides, une rougeur très vive de la face et une douleur générale intolérable. Ce qu'il y avait, de plus affreux, c'est que l'aorte, ne pouvant expulser le sang assez rapidement aux extrémités des membres engorgés, cessait de recevoir le sang envoyé par le ventricule gauche du cœur. Celui-ci, à son tour, ne recevait pas librement le sang qui venait des poumons, et le ventricule droit lui-même, ne pouvant jeter dans les poumons déjà remplis le sang qu'il élaborait, achevait le désordre, et créait une souffrance plus dure que la mort.

Évidemment Jésus, dont la délicate constitution, était déjà épuisée par tous les mauvais traitements de la journée et de la nuit, ne pouvait résister longtemps à un tel martyre. On évalue, je le sais, à une moyenne de 12 heures la durée ordinaire du supplice de la croix, mais il n'était pas rare qu'après quelques heures de supplice la rupture d'un vaisseau cérébral ou cardiaque délivrât brusquement la victime de ses tortures⁵. C'est ce qui dut arriver, pour le Christ. On croit qu'un vaisseau se rompit dans la région du cœur et que la mort fut instantanée⁶. Quand l'évangéliste rapporte que Jésus *poussa un grand cri et expira*⁷, il convient de prendre ces paroles à la lettre, et de ne pas les entendre d'une syncope ni d'un passager évanouissement, encore moins d'un accident cataleptique.

Ajoutons un dernier détail qui prouve la réalité de la mort du Christ. *Voyant que Jésus était manifestement mort*, raconte saint Jean, *les soldats ne lui brisèrent point les jambes*, — comme ils le firent aux deux larrons crucifiés à droite et à gauche⁸, — *mais l'un d'eux avec sa lance lui ouvrit le côté, et aussitôt il en sortit de l'eau et du sang*⁹.

¹ *In Verrem*, V, 64.

² Voir notre opuscule : *Au Golgotha*.

³ *Vie de N.-S. J.-C.*, t. I, p. 549, note.

⁴ *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, 5^e Disc., pp. 191, suiv.

⁵ RÉVILLE, *Jésus de Nazareth*, t. II, p. 412.

⁶ C'est l'explication des physiologistes modernes, admise par RENAN (*Vie de Jésus*, p. 425, 9^e édit.), RÉVILLE (*op. cit.*, t. II, p. 427) et d'autres.

⁷ Cf. *Matthieu*, XXVII, 50 ; *Marc*, XV, 37.

⁸ C'est ce qu'on appelait le *crucifragium*, — supplice autorisé par la loi romaine, pour hâter la mort des crucifiés. Cf. SÉNÈQUE, *De ira*, III, 18, 32.

⁹ Cf. *Jean*, XIX, 33, 44.

La critique a voulu épiloguer sur ce texte, prétendant que l'expression dont le quatrième évangéliste s'est servi : *latus ejus aperuit* (ἐνυξεν) suppose une blessure peu grave — une simple égratignure ! affirme Paulus¹. Vains subterfuges ! nous savons quelles dimensions avait ordinairement le fer de la *hasta* des Romains². La déchirure faite au côté du Christ était donc profonde, — assez profonde pour que Thomas, le disciple incrédule, y pût introduire la main entière³. Une tradition rapporte que la lance entra par le côté droit et sortit au niveau de la région précordiale sous le sein gauche, perçant ainsi en deux endroits la poitrine du Sauveur⁴. D'autres pensent que Jésus reçut le coup de lance dans le côté gauche⁵. Quoi qu'il en soit, le fer pénétrant de bas en haut atteignit le cœur du Crucifié après avoir traversé le péricarde, Or, il y a dans le péricarde une substance qui se résout en eau dès que cette enveloppe est percée, ou en général dès que la température du corps s'abaisse. Habituellement cette substance existe en très petite quantité, mais les tortures que le Christ avait subies préalablement, jointes à la chaleur de fièvre qui le consumait, suffisaient, de l'aveu des médecins, à accumuler une telle quantité de cette humeur dans le *cavum thoracis*, que son écoulement fut visible aux yeux des témoins de cette lugubre scène⁶.

Il est incontestable, en tout cas, qu'une pareille blessure était par elle-même une cause immédiate de mort⁷.

Donc Jésus mourut sur la croix ; c'est un point acquis à la science.

§ 2. — Preuves morales

Ni les soldats de garde, ni les sanhédrines, ni les apôtres, ni les saintes femmes restées sur le Golgotha, ne doutaient que le *Nazaréen* fût réellement mort.

Les légionnaires ne l'avaient-ils pas vu expirer ? Pour s'assurer davantage qu'ils ne se trompaient pas, ils s'approchèrent, raconte saint Jean⁸, et ensemble constatèrent, que Jésus ne respirait plus. Voilà pourquoi, d'un commun accord, ils jugèrent inutile de lui donner le coup de grâce comme aux deux autres crucifiés. Si néanmoins l'un d'eux enfonça le fer de sa lance dans la poitrine du mort ce ne fût, semble-t-il, que pour remplir sa consigne de soldat.

La conviction des soldats, voilà donc une première preuve.

De fait, quand il s'agit de détacher le corps du Sauveur et de le remettre à Joseph d'Arimathie qui venait le réclamer, Pilate manda le centurion et s'informa si réellement le *Nazaréen* avait rendu l'âme. Sur la réponse affirmative de l'officier, le procureur accorda ce que le noble sanhédrine demandait⁹. N'était-

¹ Il s'autorise de *Eccli.*, XXII, 24. — Mais le verbe *νύσσειν* désigne souvent aussi une perforation profonde. Voir des exemples dans BETSCHNEIDER, *Lexicon*, s. h. v.

² Ce fer aiguisé en pointe, et de forme ovale, avait à peu près la largeur de la main. Cf. FRIEDLIEB, *Archéologie de la Passion*, p. 208.

³ Cf. *Jean*, XX, 27.

⁴ Cf. CORNEILLE LAPIERRE, *Comment.* in h. l.

⁵ C'est l'opinion de Luc de Bruges, d'Allioli, de Friedlieb, etc.

⁶ Cf. FRIEDLIEB, *op. cit.*, pp. 209-210.

⁷ Dr GOIX, *Le miracle*, p. 69. — On cite, comme analogue, le fait de l'assassinat de Carnot frappé d'un coup de poignard dans le côté. La plaie, située immédiatement au-dessous des fausses côtes droites, mesurait de 20 à 25 millimètres seulement ; le foie et la veine-porte étaient perforés (cf. Poncer, *Récit authentique de la blessure et de la mort du président de la République. Semaine médicale* 4 juillet 1894, p. 310). La blessure de Jésus fut sûrement, beaucoup plus grave.

⁸ *Jean*, XIX, 32, 33.

⁹ RENAN attache un grand poids à cette preuve : *À vrai dire*, écrit-il, *la meilleure garantie que possède l'historien sur un point de cette nature (la réalité de la mort du Christ), c'est la haine soupçonneuse des*

ce pas la constatation officielle de la mort ? — Nouvelle preuve que tout était bien fini pour Jésus¹.

Les quelques Juifs, amis ou ennemis, restas au calvaire, rentrèrent à Jérusalem trop convaincus hélas ! de l'évidente vérité. Apôtres et disciples en furent dans la consternation. Les deux qui sur le chemin d'Emmaüs, le dimanche soir, s'entretenaient avec le mystérieux voyageur qu'ils avaient rejoint, ne pouvaient taire leur désespoir : *Il a été livré par nos prêtres et nos princes, disaient-ils ; on l'a condamné à mort et crucifié. Nous espérions qu'il serait le Rédempteur d'Israël ; mais voilà trois jours passés que tout est terminé*². Pierre et les autres partageaient la même tristesse ; eux non plus ne conservaient pas d'espoir ; les événements les avaient entièrement découragés. Un refuge leur restait ; le Cénacle. Ils s'y cachèrent désolés, presque honteux, n'osant se montrer au grand jour. Chez eux la conviction que Jésus avait disparu pour toujours était si profonde que Thomas, par exemple, se refusa absolument à croire que le Maître pût être revenu à la vie³. Le Ressuscité dut insister beaucoup, affirmer à plusieurs reprises et déclarer nettement qu'il était bien celui qu'ils avaient connu⁴.

Un fait qui démontre la conviction des amis de Jésus à cet égard, c'est que Joseph d'Arimathie, Nicodème, et quelques autres, s'empressèrent dès l'après-midi du vendredi d'embaumer le cadavre du Crucifié. On acheta tous les linges nécessaires, linceul, suaire et bandelettes ; on apporta cent livres d'un parfum précieux, mélange de myrrhe et d'aloès. Le corps fut déposé dans un tombeau neuf, taillé dans le roc vif et appartenant à Joseph d'Arimathie. A l'entrée on roula une grosse pierre qui servit de porte. C'était, bien l'enterrement d'un mort⁵.

Encore un détail. Les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate, : *Ordonnez, dirent ils, que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent le dérober et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts.* — *Gardez-le, comme vous l'entendrez,* répondit le Romain.

Les sanhédrins partirent, scellèrent la pierre du tombeau, et y posèrent des gardes⁶.

Personne ne s'y trompait ; il y avait sûrement là un *cadavre*.

ennemis de Jésus. Il est douteux que les Juifs fussent dès lors préoccupés de la crainte que Jésus ne passât pour ressuscité ; mais en tout cas ils devaient veiller à ce qu'il fût bien mort. Qu'elle qu'ait pu être à certaines époques la négligence des anciens en tout ce qui était constatation légale et conduite stricte des affaires, on ne peut croire que les intéressés n'aient pas pris à cette égard quelques précautions. Vie de Jésus, p. 429, éd. cit.

¹ Cf. Marc, XV, 43-45.

² Cf. Luc, XXIV, 20-21.

³ Cf. Jean, XXI, 25.

⁴ Cf. Marc, XVI, 14 ; Luc, XXIV, 36-41.

⁵ Cf. Matthieu, XXVII, 57-61 ; Marc, XV, 42.47 ; Luc, XXIII, 50-56 ; Jean, XIX, 38-42.

⁶ Cf. Matthieu, XXVII, 62-66.

CHAPITRE II – QUELQUES OBJECTIONS

§ 1. — Hypothèse d'une supercherie de Jésus : la mort simulée

Le **Nazaréen** n'aurait-il point simulé la mort sur la croix, dans le but d'être détaché plus tôt de son gibet ? Si invraisemblable qu'il le paraisse de prime abord, cette hypothèse prétend s'autoriser d'expériences incontestables et sanctionnées aujourd'hui par la science. C'est un fait, écrit le Dr Goix, que les rapports intimes des battements cardiaques avec les mouvements respiratoires permettent à l'homme d'agir indirectement sur son propre cœur. Pendant un effort inspiratoire, énergique et prolongé, les mouvements du cœur deviennent moins rapides. En se préparant et en baisant une grande inspiration... on peut arriver à suspendre les battements de son cœur¹. L'expérience en a été faite sur eux-mêmes par un physiologiste allemand, Fr. Weber², et par le colonel anglais Townshend³.

N'est-ce pas précisément, ce qui se passa au Calvaire ? Le Crucifié se soulevant sur le bois fatal et faisant un effort suprême, poussa un grand cri ; la poitrine se dilata ; un volume d'air très considérable s'y introduisit. Immédiatement le cœur battit avec plus de calme ; peu à peu ses contractions rythmiques se ralentirent, puis cessèrent tout à fait. On le crut mort.

Ce n'était qu'une mort *simulée*.

Hypothèse aussi impie que ridicule ! Nous voulons bien admettre les faits d'expérience relatés ci-dessus, dans la mesure pourtant où une science sérieuse les a constatés ; nous admettons encore que l'arrêt momentané du cœur est compatible avec la vie dans l'individu, et qu'après un arrêt de ce genre les battements cardiaques peuvent reprendre leur cours. Mais nous nions absolument qu'il en ait été ainsi pour Jésus-Christ sur la croix. Physiologiquement et moralement pareille supposition est insoutenable.

En effet l'expérience établit que la *mort apparente*, conséquente à la cessation momentanée des mouvements cardiaques, ne saurait sans danger pour la vie se prolonger plus d'une demi-heure⁴. L'expérience de Weber ne dura pas *une minute entière*⁵ ; celle de Townshend fut plus longue, mais l'imprudent colonel en mourut.

Or, le Christ demeura beaucoup plus d'une demi-heure sur le bois de supplice avec toutes les apparences de la mort. A partir de l'instant où les soldats le virent expirer (c'est-à-dire vers trois heures) jusqu'au moment où en le descendit de la croix, il ne s'écoula pas moins d'une heure et demie, sinon davantage. Il serait donc mort infailliblement, s'il avait usé du stratagème qu'on suppose.

Comment d'ailleurs ose-t-on imaginer que le Sauveur, qui avait accepté de mourir en expiation des crimes du monde⁶, se soit déjugé in extremis en recourant à une supercherie ? — Blasphème que cette invention ! N'insistons pas et ne prêtons pas au Sauveur un rôle d'histrion.

¹ Cf. GOIX, *Le Miracle*, p.64.

² WEBER, *Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen, Gesellschaft der Wissenschaften*, p. 20.

³ CREYNE, *The english malady, or a Treatise of nervous Diseases*, p. 307.

⁴ Cf. GOIX, *op. cit.*, p. 67.

⁵ Lui-même le déclare, *op. cit.*, p. 29.

⁶ Cf. *Isaïe*, LIII, 7.

§ 2. — Autre hypothèse : Jésus évanoui dans une syncope sur la croix

C'est au Dr allemand Paulus¹, professeur à Heidelberg, que nous sommes redevables de cette trouvaille. Il est parti de ce fait que le supplice de la croix tuait lentement ; la mort ne venait qu'après de longues heures de souffrance. Or Jésus ne resta que peu d'heures — trois heures tout au plus — sur la croix. C'était assez pour provoquer chez lui une syncope profonde, ce n'était pas suffisant pour déterminer complètement la mort. D'ailleurs, à la suite des hémorragies la syncope survient facilement, surtout lorsque le sujet reste debout. N'était-ce pas précisément le cas de Jésus, qui, après avoir perdu beaucoup de sang, fut crucifié droit sur le bois d'ignominie ? On sait que la syncope est consécutive à de fortes émotions morales, à une douleur vive, à une blessure grave. C'était encore sûrement le cas de Jésus. De fait, une tradition, que l'Évangile confirme², nous apprend que le Sauveur eut plusieurs défaillances sur le chemin du Calvaire. Comment n'en aurait-il pas eu une plus grande et beaucoup plus prolongée après trois heures de crucifiement ? On s'explique donc que les témoins de cette scène le crurent réellement mort. Mais l'évanoui déposé au jardin de Joseph d'Arimatee dans une grotte fraîche, au milieu d'aromates au parfum pénétrant, revint à lui peu à peu, se ranima après une nuit et un jour, déranger assez la lourde pierre qui fermait son tombeau pour sortir, et se montra à ses disciples qui n'en croyaient pas leurs yeux.

Voilà les rêveries exportées d'outre-Rhin par quelques écrivains français³ qui ont essayé et qui essaient encore de les populariser chez nous.

Inutile de dire que les esprits sérieux, — même certains rationalistes plus avisés — n'y prêtent guère attention. Écoutons M. Réville : Cette théorie de Paulus, qui eut son temps de vogue au siècle dernier... n'est qu'un tissu d'invéraisemblances matérielles et morales. — Matériellement on peut sans crainte ranger parmi les choses impossibles qu'un homme, déjà brisé de fatigue, épuisé par les mauvais traitements, cloué sur une croix pendant plusieurs heures, détaché, enseveli et abandonné dans un tombeau fermé, soit physiquement en état d'en sortir seul quelque trente-six heures après, et de faire immédiatement les voyages petits et grands que supposent les récits (évangéliques). La crucifixion et ses effets physiologiques s'y opposent absolument⁴. Une syncope consécutive à un tel supplice, précédé lui-même des souffrances que l'on sait, eût été infailliblement mortelle. Très rares dans l'histoire sont les cas où des crucifiés détachés à temps survécurent ; encore ces malheureux durent-ils être entourés immédiatement des soins les plus minutieux pour revenir à la vie⁵. Jésus n'eut point ces soins immédiats.

Enfin quand on étudie d'un peu près le caractère du Christ et que l'on se rappelle sa sainteté, son esprit de droiture, est-il un instant permis — c'est toujours M. Réville que nous citons — de se le représenter laissant ses disciples croire qu'il était ressuscité, quand lui-même savait qu'il n'en était rien, puis les abandonnant aux rudes épreuves qui les attendaient, pour se retirer dans une obscurité oisive,

¹ Il a développé son idée dans sa *Leben Jesu*, 1828. D'autres critiques rationalistes allemands — Schleiermacher, Hase, Herder — ont défendu la même thèse après lui.

² Cf. *Matthieu*, XXVII, 32 ; *Marc*, XV, 21.

³ PAUL DE RÉGLA, *Jésus de Nazareth*, p. 325 ; SKEPTO, *La fin du merveilleux*, p. 64.

⁴ *Jésus de Nazareth*, t. II, p. 455.

⁵ Cf. GOIX, *op. cit.*, p. 64.

égoïste, si prudente, qu'elle ressemble à une désertion¹ ? Il y a là, conclut l'exégète rationaliste, une série d'impossibilités psychologiques, et il faut chercher autre chose². De fait, l'hypothèse de Paulus est communément rejetée aujourd'hui.

§ 3. — Nouvelle hypothèse : Jésus *endormi d'un sommeil cataleptique sur la croix.*

Nouvelle invention de la critique aux abois ! Quelques sceptiques se demandent donc si l'état du Christ, que beaucoup croyaient mort sur la croix, n'était point comparable à la somnolence de ces fakirs de l'Inde qu'on ensevelit vivants, et qui vivent ainsi d'une *vie latente* pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois³. Ils paraissent morts, mais ils se distinguent absolument des morts par l'aptitude à vivre qu'ils conservent, et qu'ils manifestent à nouveau dès que les circonstances redeviennent favorables⁴.

Que valent ces histoires de fakirs ! Nous ne voudrions pas en garantir aveuglément l'authenticité. De plus, le diabolique ou le préternaturel ne se mêlent-ils point parfois à ces étranges expériences d'ensevelissements ? Qui oserait le nier a priori ? Ce qui est incontestable, c'est qu'on ne peut pas établir de parité entre l'état du Christ mort sur la croix et l'état des fakirs indiens enterrés vivants. Laissons la parole à un médecin.

L'inhumation de l'Hindou, observe le Dr Goix⁵, est une expérience longue à préparer, difficile à exécuter, plus difficile encore à faire complètement réussir. Elle exige des conditions extrêmement complexes, et ces conditions n'existaient certes pas pour Jésus.

Le corps du fakir ne présente aucune plaie, aucune solution de continuité... Jésus, au contraire, est mis au tombeau le corps meurtri, sanglant, déchiré par la flagellation, blessé par la crucifixion et le coup de lance...

Le fakir est absolument incapable de passer de la vie latente à la vie active, volontairement et par ses propres efforts... Il ne reprend les fonctions de la vie qu'après des soins habiles, et prolongés parfois pendant deux heures. Il est incapable de sortir seul du tombeau ; il a besoin d'être entouré d'amis intéressés au succès de son expérience... Rien de pareil dans le cas de Jésus.

Le fakir enfin est vivant aux yeux de tous, quand il est descendu dans son caveau. Jésus, au contraire, s'il était vivant quand il fut déposé dans le sépulcre, avait tout au moins l'apparence d'un mort. — Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons écrit plus haut à ce sujet. Donc pas de parité possible entre la léthargie du fakir de l'Inde et l'état du divin Crucifié.

Jésus mourut réellement sur la croix au Golgotha.

¹ On suppose en effet que Jésus, sorti furtivement du tombeau, se cacha en Syrie, et qu'il y finit ses jours, on ne sait quand ni où (!).

² RÉVILLE, *op. cit.*, t. II, pp. 456-457. — Comparez GODET, *Comm. sur s. Jean*, t. III, pp. 584-585.

³ Voir des faits, dans OSBORNE, *The Court and camp of Runjeet Sing* ; DE MIRVILLE, *Des esprits* ; RIBET, *La mystique divine* ; etc.

⁴ GOIX, *op. cit.*, pp. 57-58.

⁵ *Op. cit.*, pp. 59-60.

DEUXIÈME PARTIE — RÉALITÉ DE LA PRÉSENCE DU CADAVRE DE JÉSUS PENDANT TROIS JOURS AU TOMBEAU

CHAPITRE PREMIER — HISTOIRE DES HYPOTHÈSES CONTRAIRES

Deux faits sont certains d'après l'Évangile et tout le monde les admet : 1° Jésus fut mis au tombeau le vendredi dans la soirée ; 2° le dimanche matin le tombeau fut trouvé vide.

Maintenant qu'on choisisse : ou Jésus sortit vivant du sépulcre, ou son corps fut enlevé. — On devine bien que les ennemis de la foi chrétienne se décident pour la seconde hypothèse.

Mais encore *par* qui le corps du Sauveur fut-il enlevé ? Deux suppositions ont été faites.

L'une, très ancienne — puisque, selon saint Matthieu¹, elle avait cours parmi les Juifs de son temps — consiste à dire que ce sont les apôtres eux-mêmes qui, pour tromper l'opinion, dérobèrent secrètement le cadavre de leur Maître. Cette absurdité fut répétée par Celse au second siècle, et au XVIII^e par Samuel Reimarus, qui la défend dans le livre cinquième des *Fragments de Wolfenbüttel*. Au milieu de la nuit du samedi au dimanche, les disciples se glissèrent dans le jardin de Joseph d'Arimathie, profitèrent du sommeil des gardes pour enlever le corps de Jésus qu'ils cachèrent soigneusement ensuite, puis propagèrent à Jérusalem d'abord, et plus tard ailleurs, des récits incohérents d'une prétendue résurrection de Jésus. Les circonstances aidant, ces fables obtinrent crédit ; on finit par y croire universellement.

L'autre hypothèse, toute récente et assez en vogue aujourd'hui, attribue aux Juifs l'enlèvement du cadavre du Galiléen. Voici comment on l'explique. L'acharnement que les chefs du judaïsme avaient déployé contre le Sauveur, démontre qu'ils en voulaient surtout à sa personne. Par conséquent, le fait de sa sépulture dans un tombeau honorable devait leur déplaire. N'était-ce pas comme une protestation contre ceux qui l'avaient fait mourir dans la honte et l'abjection ? N'avaient-ils pas à craindre, non pas une résurrection, mais que ce sépulcre ne devînt un lieu de pèlerinage pour les partisans du prophète de Galilée ? Il y avait un moyen bien simple de parer à ce danger, c'était de faire disparaître le corps, de l'enterrer dans quelque coin ignoré, ou même de le détruire. C'est ce qui dut être fait avec mystère dans la soirée du samedi, et très probablement avec le concours de soldats romains payés en conséquence². De là l'histoire que rapporte saint Matthieu, de soldats payés pour ne rien dire. Plus tard les sadducéens se gardèrent aussi de rien répondre aux apôtres, qui prêchaient la résurrection du Maître. Ils se taisaient, parce qu'ils avaient intérêt à ne pas avouer leurs manœuvres.

Convient-il de mentionner une troisième hypothèse plus ridicule que les deux précédentes ? Ce serait le jardinier juif de l'endroit qui aurait subrepticement enlevé et caché le cadavre du Christ ! Sait-on pourquoi ? Parce que les allants et

¹ *Matthieu*, XXVIII, 12-15.

² Cette citation est de RÉVILLE (*op. cit.*, t. II, pp. 460-461) un des plus chauds partisans de l'hypothèse de l'enlèvement du Christ par la Synagogue.

venants montaient sur ses plates-bandes et foulait ses laitues (!!). Et l'on cherche à démontrer cette fantaisie par un texte de saint Jean, xx, 13, et par un passage de Tertullien, *De spectaculis*¹ ; quelle sottise !

¹ On oublie de remarquer que le passage de Tertullien renferme une ironie à l'adresse des Juifs.

CHAPITRE II – IMPOSSIBILITÉ D'UN ENLÈVEMENT DU CADAVRE DE JÉSUS

Commençons par cette remarque : l'enlèvement du corps de Jésus n'est pas un fait d'observation. Personne ne put jamais le constater de visu. Est-ce que *les gardes ne dormaient pas*¹ quand on suppose que les apôtres vinrent enlever le cadavre du Maître ? N'était-ce pas *la nuit*, et *secrètement* que les affidés du sanhédrin firent disparaître le corps du Crucifié ? Somme toute, le prétendu fait de l'enlèvement de Jésus se réduit à une hypothèse, qui n'est ni démontrée ni démontrable, partant non avenue pour la critique sérieuse et pour la science.

J'ajoute que les apôtres furent dans l'impossibilité matérielle absolue de dérober le corps du Christ. La garde veillait ; le sépulcre était fermé par une lourde pierre ; les sceaux de la synagogue y étaient solidement posés. Comment deux à trois disciples auraient-ils pu réussir à se glisser dans le tombeau, à en briser les scellés, à rouler la pierre énorme, sans être aperçus des légionnaires ? Ceux-ci dormaient, prétend-on. Très bien ; mais s'ils dormaient, comment ne se réveillèrent-ils point au bruit qui dut se faire ? Et s'ils continuèrent à dormir, que virent-ils et de quoi purent-ils ensuite témoigner ? Saint Augustin a raison d'écrire: *Dormientes testes adhibes ! Vera tu ipse obdormisti qui scrutando talia defecisti*². Était-il du reste si facile de faire disparaître un cadavre, quand sa disparition pouvait être connue immédiatement, et que les enquêteurs disposaient pour sa recherche de la double autorité civile et religieuse. Certes, les apôtres eussent joué gros jeux tout conspirait visiblement pour les empêcher de réussir.

Mais il n'est pas même vraisemblable qu'ils aient eu la pensée d'une aussi téméraire entreprise. Ou ils croyaient, remarque Droz³, que leur Maître ressusciterait dans trois jours, ou ils ne le croyaient pas, ou ils doutaient. — S'ils croyaient à la promesse du Christ, pourquoi se fussent-ils exposés inutilement à des dangers certains ?... Ils n'avaient besoin que d'attendre trois jours. — S'ils ne croyaient pas sa résurrection possible, ils jugeaient qu'ils avaient été trompés par lui ; ils voyaient tomber, avec sa promesse de revenir à la vie, toutes celles qu'il leur avait faites ; l'entreprise au succès de laquelle ils avaient cru était anéantie sans ressource ! Dans cette situation, le plus simple bon sens et la timidité dont ils avaient donné tant de preuves ne leur laissaient que l'alternative de se dérober aux regards des Juifs, ou de demander pardon pour l'imposture dont ils avaient été les innocents complices. — S'ils doutaient, le même bon sens et la même timidité leur disaient de se cacher pendant trois jours, pour savoir de quel côté se trouveraient la vérité et la puissance. — Dans toutes ces hypothèses rien ne put leur suggérer l'idée d'enlever le corps du Crucifié.

Bourdaloue a écrit là-dessus de fort justes réflexions : Quelle apparence, s'écrie-t-il, que les disciples, qui étaient la faiblesse et la timidité mêmes, soient devenus tout à coup si hardis, et qu'au travers des gardes, avec un danger visible de leurs personnes, ils aient osé, ravir un corps mis en dépôt sous le sceau public ? De plus, quand ils l'auraient osé, à quel dessein voudraient-ils faire croire aux autres une chose dont la fausseté leur aurait été clairement courue ? Que pouvaient-ils espérer de là ? Car s'ils avaient enlevé le corps, il

¹ Cf. *Matthieu*, XXVIII, 13.

² *In ps.*, LXIII, 7.

³ *Pensées sur le Christianisme*, pp. 37-39.

leur était évident que Jésus-Christ n'était pas ressuscité, et qu'il les avait trompés ; et comme ils s'étaient exposés pour lui à la haine de toute leur nation, il était naturel que se voyant ainsi abusés ils le renoncassent, déclarant aux magistrats que c'était un imposteur ; témoignage que toute la synagogue eût récit avec un applaudissement général, et qui leur eût gagné l'affection de tout le peuple; au lieu que, publiant sa résurrection, ils ne devaient attendre que les traitements les plus rigoureux, les persécutions, les prisons, les fouets, la mort même... Mais ce qui surprend au-delà de tout le reste, et ce que nous ne pouvons assez admirer, c'est de voir ces apôtres qui, pendant la vie de leur Maître, ne pouvaient pas même comprendre ce qu'il leur disait de sa résurrection, qui, dans le temps de sa passion, en avaient absolument désespéré, et qui rejetaient après sa mort comme des fables et des rêveries ce qu'on leur racontait de ses apparitions ; devoir, dis-je, des hommes si mal disposés à croire ou plutôt si déterminés à ne pas croire, devenir les prédicateurs et les martyrs d'un mystère qui, jusque là, avait été le plus ordinaire sujet de leur incrédulité, aller devant les tribunaux et les juges de la terre confesser une résurrection dont ils s'étaient toujours fait une matière de scandale, ne pas craindre de mourir pour en confirmer la vérité, et s'estimer heureux, pourvu qu'en mourant ils servissent, à Jésus glorieux et triomphant de témoins fidèles¹.

Cette page du grand orateur peut être regardée comme la meilleure et la plus complète réfutation de la thèse de Reimarus. Celle-ci, du reste, ne trouve plus crédit de nos jours auprès des gens sérieux. On peut la rencontrer encore dans le salon, à l'estaminet surtout, non dans le cabinet d'étude. Elle se heurte à de trop insurmontables objections².

Quant à la supposition — qu'ont inventée Réville et plusieurs modernes — d'un enlèvement, par le sanhédrin, le professeur protestant Edm. Stapfer en fait bonne justice. Cette hypothèse, n'est certainement pas, dit-il, en dehors des faits possibles, mais cette possibilité est toute abstraite. Rien ne peut être cité à l'appui ; pas un fait, pas un texte, pas une allusion, si fugitive soit-elle, ne vient donner quelque valeur à cette hypothèse. Elle est gratuite dans toute la force du mot. Il y a plus : elle est souverainement invraisemblable ; car il eût été singulièrement maladroit au grand-prêtre de fournir lui-même aux apôtres un prétexte de croire à la résurrection... Peut-on d'ailleurs se représenter cette énormité : le vieil Hanan devenant, le vrai fondateur du christianisme ? Nous aurions alors beaucoup d'actions de grâces à lui rendre ; en faisant mourir Jésus, en demandant par lâcheté une crucifixion à Pilate, il a déjà donné, au monde un Dieu mourant pour ses péchés et les expiant sur une croix ; et maintenant il fait mieux encore : en faisant disparaître le corps, en s'acharnant sur le cadavre du malheureux enfant de Nazareth, la haine de ce prêtre sans scrupules a donné au monde un Dieu ressuscité ! ³

Concluons : le corps du Christ au tombeau ne fut enlevé par personne ; il y resta depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin.

¹ BOURDALOUE, *Sermon sur la Résurrection de J.-C.*, 1er point.

² PORRET, *Revue de Théologie et de Philosophie*.

³ STAPFER, *La résurrection de J.-C.*, pp. 283-28/1.

TROISIÈME PARTIE — RÉALITÉ DES APPARITIONS DE JÉSUS RESSUSCITÉ

CHAPITRE PREMIER — LES PREUVES

§1. — Le nombre des apparitions

Volkmar — un critique qu'on ne suspectera certes pas de partialité — a écrit : Que nous le comprenions de telle ou telle manière, ou que nous ne le comprenions pas du tout, ou que jamais nous ne puissions le comprendre, le fait que Jésus le crucifié est apparu en gloire à ses disciples, est l'un des plus certains de l'histoire du monde¹.

C'est vrai ; le Christ se montra si souvent à ses disciples et dans des circonstances si frappantes pour la plupart qu'il est impossible d'élever un doute sur la réalité de ses manifestations.

D'abord, le jour même de la résurrection, il apparut aux siens *cinq fois au moins*².

1° A Marie de Magdala, dès le matin et, dans le jardin, auprès du tombeau vide.

2° Quelques instants après aux saintes femmes, sur le chemin conduisant à Jérusalem.

3° A saint Pierre, dans l'après-midi ou vers le soir.

4° Aux deux disciples d'Emmaüs, dans la soirée.

5° Enfin aux Onze apôtres (ils n'étaient que *dix* en réalité)³ réunis le soir dans le Cénacle, à Jérusalem.

Le Christ ressuscité apparut une *sixième fois* huit jours plus tard, au Cénacle encore, les onze apôtres étant rassemblés.

Une *septième* fois il se montra, probablement à Jérusalem ou en Judée, à l'apôtre saint Jacques le Mineur ; c'était, croit-on, dans les jours qui précédèrent immédiatement l'Ascension.

En deux autres circonstances solennelles Jésus apparut encore : d'abord sur la grève du lac de Tibériade, en présence de saint Pierre, de cinq autres apôtres et du disciple Nathanaël ; — ensuite sur une montagne de Galilée, en présence du collège apostolique et de plus de *cinq cents frères*. — Ce sont, ces apparitions qu'on a appelées *galiléennes*. Elles eurent lieu pendant les *quarante jours*⁴, depuis l'octave de la Résurrection jusqu'à l'Ascension.

Une dernière fois enfin — c'était la dixième — le Sauveur apparut aux siens, puis disparut pour monter au ciel.

¹ *Die Religion Jesu*, p. 76.

² Nous ne faisons pas entrer en compte une sixième apparition ; celle de Jésus à sa mère, — les Évangiles ne la mentionnant pas. Des Pères cependant affirment que la première apparition du Sauveur ressuscité fut pour Marie. Cf. OLLIVIER, *La Passion*, pp. 423-424. Cette tradition n'a rien que de très vraisemblable. Voir DANKO, *historia revelat. div. N. T.*, pp. 167-169.

³ Judas n'y était pas et saint Tomas était absent. Cf. *Jean*, XX, 24. Le terme de onze est un nombre rond pour désigner le collège des apôtres après la disparition de Judas. Cf. KNABENBAUER, *Comm. in Marc*, p. 440.

⁴ *Per dies quadraginta apparens eis*, écrit saint Luc, *Actes des Apôtres*, I, 3.

N'oublions pas l'apparition de Jésus à saint Paul sur le chemin de Damas. L'Apôtre en a décrit les circonstances avec l'autorité d'un témoin qui a *vu* et *entendu*. Son témoignage n'en est que plus authentique et plus irréfutable.

Nous trouvons donc dans le Nouveau Testament onze apparitions distinctes du Christ ressuscité. Comment dès lors Stapfer ose-t-il écrire : [La suite et le nombre des apparitions ne peut pas être parfaitement établi](#)¹.

L'apparition à Marie de Magdala, le matin de la résurrection, au sépulcre, est racontée à la fois par saint Marc, XVI, 9 ² et par saint Jean, XX, 11-17.

L'apparition aux saintes femmes³, dans la matinée du même jour, est rapportée par saint Matthieu, XXVIII, 9-10.

L'apparition aux disciples d'Emmaüs est insinuée par saint Marc, XVI, 12-13, et relatée au long par saint Luc, XXIV, 13-35 ; c'est, dit Réville⁴, [le morceau capital dans les récits de la Résurrection](#).

L'apparition à saint Pierre le même jour est mentionnée par saint Luc, XXIV, 34, et par saint Paul, *I Cor.*, XV, 5.

La première apparition aux **Onze** (aux dix) réunis dans le Cénacle est rapportée par saint Luc, XXIV, 36-43, par saint Jean, XX, 19-25, et résumée par saint Marc, XVI, 14. — La seconde, qui eut lieu dans le même endroit, huit jours plus tard, se lit dans saint Jean, XX, 26-29.

L'apparition galiléenne au bord du lac de Génésareth est attestée par saint Jean, XXI, 1-24. — L'autre apparition galiléenne sur une montagne est racontée par saint Matthieu, XXVIII, 16-20, et signalée par saint Paul, *I Cor.*, XV, 6.

La dernière apparition de Jésus, le matin de l'Ascension, est relatée par saint Luc, XXIV, 44-53, et par saint Marc, XVI, 15-20 ⁵.

Y a-t-il dans l'histoire des faits plus sérieusement attestés ? Mais voici une objection : ni saint Marc, ni saint Luc, ni saint Paul lui-même n'ont été témoins des apparitions qu'ils racontent ; ils ne rapportent que des on-dit.

En est-on bien sûr d'abord pour saint Marc ? Et depuis quand les témoins oculaires ou auriculaires font-ils seuls autorité ? Admettons donc sur la foi des évangélistes et de saint Paul que le Christ a surabondamment démontré par ses apparitions nombreuses la réalité de sa résurrection.

[§ 2. — Caractère et circonstances des apparitions de Jésus ressuscité.](#)

A les considérer dans leur économie générale, les onze apparitions de Jésus forment un faisceau de démonstration, dont les plus sévères critiques reconnaissent la solidité.

Ce qui frappe d'abord, observe le protestant Godet⁶, c'est [la remarquable gradation morale de ces manifestations](#). Dans les premières, Jésus console ; il

¹ *La Résurrection de J.-C.*, p. 216.

² La critique hétérodoxe rejette sans raison sérieuse l'authenticité des versets 9-20 du chapitre XVI de saint Marc. Cf. FILLIÖN, *Comm. sur s. Marc*, pp. 78.

³ Certains critiques (Godet entre autres, *Comm. sur saint Jean*, t. III, p. 653) ont tort de regarder cette apparition comme *un double généralisé de l'apparition à Marie-Madeleine (chez s. Jean)*.

⁴ *Jésus de Nazareth*, t. II, p. 439.

⁵ Comparez *Actes des Apôtres*, I, 3-9.

⁶ *Comm. sur saint Jean*, t. III, p. 655.

est en face de cœurs brisés (Marie de Magdala, les deux disciples d'Emmaüs, Simon Pierre)¹. Dans les suivantes (les Onze, saint Thomas) il travaille surtout à fonder la foi au grand fait qui vient de s'accomplir. Dans les dernières, il dirige particulièrement le regard des siens vers l'avenir en les préparant à la grande couvre de leur apostolat. C'est bien ainsi qu'il devait parler et agir, s'il a réellement agi et parlé en ressuscité.

S'inspirant de saint Augustin, Bourdaloue fait une remarque semblable. Pourquoi, dit-il, et à qui Jésus-Christ a-t-il paru ressuscité ? Il a paru ressuscité aux uns pour les consoler dans leur tristesse, aux autres pour les ramener de leurs égarements ; à ceux-là pour vaincre leur incrédulité, à ceux-ci pour leur reprocher l'endurcissement de leur cœur. Madeleine et les autres femmes qui l'avaient suivi pleurent au-près du sépulcre, pénétrées de la vive douleur que leur causent le souvenir et l'image toute récente de sa mort : il leur apparaît, dit l'Évangile, pour les remplir d'une sainte joie, et pour faire cesser leurs larmes. Les disciples faibles et lâches l'ont abandonné et ont pris la fuite, le voyant entre les mains de ses ennemis ; il leur apparaît, pour les rassembler comme des brebis dispersées et pour les faire rentrer dans son troupeau. Saint Thomas persiste à être incrédule et à ne vouloir pas se rendre au témoignage de ceux qui l'ont vu : il lui apparaît pour le convaincre et pour ranimer sa foi presque éteinte. Les autres, quoique persuadés de la vérité, sont encore froids et indifférents : il leur apparaît pour leur reprocher leur indifférence et pour réveiller leur zèle².

Cette économie et cette progression si sagement graduées ne permettent pas — c'est un écrivain protestant, M. Gess³, qui fait cette observation — d'attribuer aux apparitions de Jésus une origine purement subjective. A supposer qu'elles fussent toutes racontées par un seul et même évangéliste, on pourrait essayer de voir dans le narrateur l'auteur d'un plan si bien ordonné. Mais comme cette gradation résulte de la combinaison du premier, du troisième, et du quatrième Évangile, une telle explication est exclue.

Aussi M. Stapfer⁴ dit à son tour : La résurrection de Jésus a été *objective*, car *il a plu à Dieu* de la faire⁵ ; ce ne sont pas les apôtres qui *ont créé* la vision du Ressuscité.

De fait, dans toutes ou presque toutes ces apparitions il y a des détails qui en démontrent clairement l'*objectivité*. Ainsi Marie de Magdala non seulement voit, mais elle entend le Ressuscité ; elle lie conversation avec lui, alors même qu'elle ne le reconnaît pas encore ; dès qu'elle le reconnaît, elle est si sûre de se trouver en face d'une personne réelle et vivante que d'instinct elle veut, comme autrefois, embrasser les pieds de son Sauveur ; il faut que celui-ci l'en empêche⁶. Sur le chemin d'Emmaüs le Ressuscité parle avec les disciples ; il marche à côté d'eux et comme eux ; il partage leur table et ne disparaît qu'après avoir mangé eu leur compagnie. A noter que ce n'est qu'à ce moment que les disciples le reconnurent ; ils croyaient jusque-là n'avoir affaire qu'à un israélite quelconque, quoique bien vivant en chair et en os.

Cette corporité — s'il m'est permis d'employer ce terme — s'affirme surtout dans les apparitions au Cénacle. Les apôtres échangeaient leurs impressions,

¹ Ajoutons les saintes femmes. Cf. *Matthieu*, XXVIII, 9-10.

² BOURDALOUE, 2^e Sermon sur la Résurrection de J.-C., 1^{er} point.

³ *Christi Zeugnis*, t. I, p. 194.

⁴ *Op. cit.*, p. 298.

⁵ Comparez *Actes des Apôtres*, II, 24. Cf. S. THOMAS, *Summ. theol.*, p. III, quæst. LIII, art. 4.

⁶ Cf. *Jean*, XX, 11-18. Comparez *Matthieu*, XXVIII, 9-10.

quand tout à coup Jésus apparut. Saisis d'effroi, ils estimèrent d'abord que c'était un esprit, sans consistance corporelle. Jésus s'en étonna, et pour leur prouver qu'il n'était point ce qu'ils pensaient, il leur montra ses pieds et ses mains percés, son côté déchiré. Saint Thomas fut prié de mettre son doigt et sa main dans les blessures ouvertes. *Touchez, dit-il, palpez, regardez : un esprit n'a pas la chair et les os que vous voyez là.* Pour achever enfin de les convaincre, il leur demanda à manger, et il mangea en leur présence¹.

Plus tard, sur la grève de Tibériade, l'apparition fut plus saisissante encore. Saint Jean qui y était, lui consacre 23 versets de son Évangile². Qu'on veuille bien les lire et l'on se convaincra, avec le P. Ollivier, qu'aucune manifestation de Jésus ressuscité ne réunit plus d'éléments de conviction. Elle n'a rien de subit ni de brusque comme les autres : Jésus semble s'y révéler graduellement... Elle n'est pas rapide comme les autres : elle se prolonge autant que peuvent le désirer les témoins ; ils ont tous le loisir de toucher le divin convive, de lui imposer l'épreuve d'une investigation minutieuse dans une lumière croissante, et qui écarte progressivement toute possibilité d'erreur... Elle a lieu dans des conditions d'expansion et de familiarité qui créent la communication des âmes et garantissent, mieux encore que l'ouïe et la vue ne peuvent le faire, la réalité de la présence d'un ami.... Elle a toute la grâce, toute la majesté dont le Dieu-homme avait coutume de se revêtir.... Elle rappelle les souvenirs, confirme les promesses, ajoute aux prophéties ...³

L'apparition à saint Paul sur le chemin de Damas n'est pas moins démonstrative: Il m'est apparu à moi aussi (*ὡφθη χάμοι*), écrivait l'Apôtre⁴. Le terme *ὡφθη*, remarque Godet⁵, peut signifier *a été vu* ou *est apparu (en vision)*. C'est le contexte qui décide. Dans l'espèce, ce terme ne peut désigner qu'une apparition corporelle. A quoi veut arriver saint Paul ? A prouver notre propre résurrection corporelle. Or, il est impossible de comprendre comment une simple vision purement *spirituelle* du Seigneur, pourrait servir à démontrer la thèse de saint Paul.

Donc les apôtres et les disciples ont vu et, chose à noter, cette vision du Ressuscité les a transformés complètement. De craintifs et découragés qu'ils étaient, ils devinrent intrépides, s'exposant aux plus sanglantes persécutions, uniquement pour affirmer que Jésus de Nazareth est le fils de Dieu et qu'il ressuscita d'entre les morts. Oui, Strauss à raison : Sans la foi des apôtres à la Résurrection, l'Église ne serait jamais née⁶.

¹ Cf. Jean, XX, 19-29.

² Voir Jean, XXI, 1-23.

³ OLLIVIER, *La Passion*, pp. 435-436.

⁴ *I Cor.*, XV, 8.

⁵ *Comm. sur la 1^{ère} Cor.*, t. II, p. 333.

⁶ *Vie de Jésus*, t. I, p. 674. Trad. Littré.

CHAPITRE II – LES OBJECTIONS DE LA CRITIQUE

§ 1. — Incohérence et contradictions prétendues des récits des apparitions

On affirme que les récits sacrés des apparitions de Jésus ne peuvent fonder une certitude historique, parce ils fourmillent de contradictions.

L'un dit : le Ressuscité avait un corps organique qui se nourrissait. L'autre dit: un corps spirituel qui passait à travers les portes fermées, et quelquefois c'est le même écrivain qui dit ces deux choses. L'un croit que la Résurrection et l'Ascension eurent lieu le même jour et ne furent qu'un seul et même fait... L'autre dit : les deux faits sont séparés par un intervalle de quarante jours. L'un dit : le Seigneur c'est l'Esprit, l'autre, c'est un corps qui porte la marque des clous¹.

Ce n'est pas pourtant que ces contradictions surprennent dans les récits évangéliques ; on les trouve même assez naturelles, et l'on cherche à les expliquer par la différence des sources que les écrivains sacrés utilisèrent.

En effet, deux courants de traditions auraient alimenté les narrations évangéliques sur le sujet : le courant *galiléen* qu'on découvre chez saint Matthieu et chez saint Marc, et le courant *judéen* qui est visible dans saint Luc. Ces deux courants se réuniraient dans saint Jean. Or, d'après la tradition galiléenne le Ressuscité, n'a qu'une vie fugitive, et ne fait que de courtes apparitions. D'après la tradition judéenne, au contraire, la vie du Ressuscité est la continuation pure et simple de sa vie terrestre².

Quant à saint Paul, il contredirait les Évangiles, et en particulier les synoptiques. D'après lui, les apparitions ont duré longtemps ; il peut y en avoir encore et elles se produisent partout, tandis que Matthieu, Marc et Luc déclarent que les apparitions ont pris fin, et que lorsqu'elles se produisaient, c'était à tel endroit et non à tel autre ; ils les localisent... La liste des apparitions que dresse saint Paul ne concorde guère non plus avec ce que racontent les Évangiles³.

Ces soi-disant différences ou contradictions sont exagérées à plaisir et même, à bien prendre, elles n'existent pas du tout. La vie du Ressuscité dans les apparitions, d'après saint Matthieu et saint Marc, est aussi réelle, aussi palpable, que dans les apparitions d'après saint Luc. Que le récit soit moins long chez les deux premiers synoptiques, je l'accorde ; mais en quoi l'étendue d'une narration augmente-t-elle ou diminue-t-elle la vérité des choses racontées ? Certains détails, très précis et très significatifs, qu'on lit dans saint Luc manquent dans Matthieu et dans Marc. Ceux-ci, par exemple, ne mentionnent nulle part que le Christ ait *bu et mangé* avec les siens. C'est vrai, mais de quel droit en conclure que le Ressuscité de saint Luc avait une vie toute différente de celle du Ressuscité de saint Marc et de saint Matthieu ? On s'imagine à tort que les historiens sacrés étaient tenus de rapporter tout ce qu'ils savaient. Chacun a ordonné et détaillé ses récits d'après le but particulier qu'il poursuivait ; de là les divergences et l'indépendance que l'on constate entre leurs narrations. Pour ce qui concerne la Résurrection, ils devaient néanmoins s'accorder sur trois choses : 1° Que le tombeau de Jésus fut trouvé vide le matin du troisième jour ; 2° que

¹ STAPFER, *op. cit.*, p, 277.

² *Ibid.*, p. 245.

³ *Ibid.*, pp. 254-255.

les anges proclamèrent le retour à la vie du Crucifié ; 3° que Jésus lui-même appuya leurs témoignages par des apparitions successives. Ce triple fait, observe Fouard¹, était le fondement de la foi des âges à venir. Aussi nous le trouvons établi dans chacun des évangélistes sur, des preuves diverses sans doute, mais également concluantes. Et cette diversité même est précieuse, car elle nous montre comment la foi à la Résurrection se développa dans l'Église : nul récit officiel, nul accord préalable entre les apôtres; tous avaient vu Jésus ressuscité, tous l'annonçaient, et c'est l'écho de leurs paroles qui remplit les Évangiles. Chaque évangéliste a donc puisé dans le trésor des souvenirs communs ce qui était à sa portée, et reproduit ce qui répondait le mieux au but de son écrit. On ne songeait pas aux futurs critiques, dit malicieusement Godet² : la simplicité est la fille de la bonne foi.

Que saint Jean soit plus précis dans les récits de la Résurrection, on ne s'en étonnera pas, puisqu'il a raconté ce qui s'était passé *sous ses yeux*. Saint Luc voulut être très exact, sans avoir été cependant témoin d'aucune apparition ; car il attachait une importance toute particulière aux apparitions par lesquelles Jésus avait achevé l'éducation de ses futurs apôtres, en relevant leur courage, en raffermissant leur foi, en leur traçant le programme de leur travail et en leur promettant le secours de l'Esprit qui les soutiendrait jusqu'au bout du monde dans l'œuvre immense de leur apostolat³. Aussi les narrations du troisième évangéliste sont-elles les plus circonstanciées après celles de saint Jean. Quant à saint Matthieu et saint Marc, ils devaient être brefs l'un et l'autre. Le premier ne voyait dans la Résurrection que le triomphe du Messie promis à Israël ; le second entendait rester fidèle à son programme : *Rapporter l'Évangile du Fils de Dieu*⁴ ; dès lors quelques traits lui suffisaient, écrit Fouard⁵, à raconter le prodige de la résurrection ; son récit se précipitait ensuite vers la conclusion qui absorbait toutes ses pensées: *Et le Seigneur s'éleva vers les cieux, et il y est assis à la droite de Dieu*⁶.

On se place donc, je crois, à un point de vue faux lorsqu'on prétend trouver pour les opposer entre elles, deux séries de traditions, les galiléennes et les judéennes, — dans les récits évangéliques des apparitions du Christ.

Quant à saint Paul, *I Cor.*, XI, 3 et suiv., il n'est pas vrai qu'il contredise les synoptiques. Les divergences de sa liste s'expliquent par le but spécial qu'il se proposait. Il ne voulait produire que trois catégories de témoins de la résurrection : les témoins *officiels*, qui faisaient foi par eux-mêmes, en raison du caractère qui les distinguait et de la mission divine qu'ils avaient à remplir ; les témoins *en masse*, c'est-à-dire ceux qui représentaient dans son ensemble la société chrétienne primitive ; enfin un témoin qui, aux yeux des Corinthiens à qui il écrivait, était *omni exceptione major*. Or, ni Marie de Magdala, ni les deux disciples d'Emmaüs, ne rentraient dans l'une ou dans l'autre de ces catégories de *témoins* ; les apparitions dont Jésus les gratifia⁷ avaient un caractère privé. Saint Paul ne crut donc pas devoir en parler. Au contraire, il insiste sur les apparitions aux apôtres, parce que ceux-ci furent, dans toute la force du terme,

¹ *Vie de N.S. J.-C.*, t. II, p. 460.

² *Comm. sur s. Jean*, t. III, p. 655.

³ GODET, *Comm. sur s. Luc*, t. II, p. 601.

⁴ Cf. *Marc*, I, 1.

⁵ *Loc. cit.*

⁶ *Marc*, XVI, 19.

⁷ On les lira dans saint Matthieu, dans saint Marc et dans saint Jean. Voir plus haut.

les témoins officiels, *testes præordinati a Deo*¹. Il commence même par l'apparition à saint Pierre, le prince du collège apostolique ; c'était dans l'ordre ; il continue en signalant les apparitions *aux Douze*, et à saint Jacques, cousin du Sauveur et, premier évêque de Jérusalem. Après les témoins *officiels* viennent les témoins *en masse* : *Et il apparut à plus de cinq cents frères* ; c'était l'église naissante entière réunie en Galilée pour adorer son Chef, vainqueur de la mort, et le saluer dans son triomphe. Évidemment le témoignage d'une telle multitude était *public*, éclatant, irréfutable ; d'autant que la plupart de ces heureux témoins vivaient encore quand l'Apôtre écrivait : *Vous pouvez les interroger, si bon vous semble*, insinue-t-il ; *ils ne sont pas morts ; un grand nombre survivent, et sont là pour répondre*. Enfin saint Paul lui-même, bien que n'appartenant pas au collège des *Douze*, était un témoin *omni exceptione major*, non seulement parce que les Corinthiens le regardaient comme *leur apôtre*, mais parce que, de fait, il avait été choisi non moins réellement que les *Douze* et appelé par le Christ, sur le chemin de Damas. L'apparition dont le divin Ressuscité l'honora présentait, à cause de cela, un caractère officiel indiscutable ; dans l'intérêt de sa thèse Paul ne pouvait la passer sous silence.

Où sont donc, les contradictions entre les synoptiques et le grand Apôtre ?

Concluons : Si saint Paul tait certaines apparitions que, racontent les évangélistes, ce n'est pas parce qu'il les ignorait, encore moins parce qu'il les envisageait comme des fables ; c'était plutôt parce que, selon lui, le récit en était inutile.

§ 2 — Les apparitions de Jésus : *mythes et légendes populaires*

La vue du tombeau vide engendra, dit-on, chez les disciples, la foi à la Résurrection et conséquemment à de prétendues apparitions de Jésus.

On conviendra, dit Réville, que ce fait [de la disparition du corps du Crucifié] était de nature à lancer des imaginations déjà ébranlées dans une de ces directions où la réflexion de sang-froid n'a guère de voix au chapitre².

Il y aurait donc là un cas d'évolution psychologique dont la notation suivie présente quelques difficultés, lesquelles pourtant ne paraissent pas insurmontables, si fort Lient compte, comme il convient, du milieu et des croyances de la société d'alors. Transportons nous au premier siècle, remarque Stapfer³ ; représentons-nous non pas des hommes d'aujourd'hui, mais des Juifs de ce temps-là, et des Juifs disciples de Jésus, devant le tombeau vide de leur Maître. N'est-il pas naturel que cette pensée: Il est peut-être revenu à la vie ; son corps s'est peut-être ranimé, leur montât au cœur ? Ce bruit se répandit immédiatement dans le peuple. Les uns dirent : c'est un conte, et n'y crurent pas ; les autres allèrent répétant : c'est la vérité, et ils persuadèrent les moins crédules. Car, ajoute Stapfer, il ne faut pas oublier avec quelle facilité on accueillait la nouvelle d'une résurrection, en ce temps-là. Le retour à la vie d'un cadavre, même d'un cadavre en décomposition⁴, et à bien plus forte raison non encore en décomposition, semblait chose très possible. On regardait comme déjà faite la résurrection de certains grands personnages : *Ils sont ressuscités d'avance, avant le grand jour*, disait-on. Parlant de Jésus-Christ : *C'est Jean-*

¹ Cf. *Actes*, X, 41.

² *Op. cit.*, t. II, p. 463.

³ *Op. cit.*, pp. 290, suiv.

⁴ Cf. *Jean*, XI, 39.

Baptiste ressuscité, affirmait Hérode Antipas. Le populaire prenait également Jésus-Christ pour Jérémie ou quelqu'un des prophètes revenu en ce monde¹. On aperçut des morts ressuscités le jour où l'homme-Dieu expira sur le Calvaire². Selon l'Apocalypse³, les témoins de Jésus ressusciteront après trois jours. Donc, une résurrection de mort était possible ; et si on remarque que nous n'avons pas, pour la première journée, un seul témoin immédiat que Jean lui-même... ne suffirait-il pas que quelqu'un, n'importe qui, eût l'idée de la résurrection, pour qu'elle fût admise aussitôt comme possible, et peu après comme certaine ;... et cela d'autant mieux que la nécessité religieuse de ce retour du Christ à la vie s'imposait : il fallait qu'il ressuscitât. Dieu devait donner cette preuve de la messianité de Jésus ; c'était un miracle, et le miracle était à cette époque le signe d'une mission divine⁴.

Ainsi se développa à la vue du tombeau vide la légende des apparitions du Ressuscité ; cette fable paraît même avoir été un *postutatum* de la conscience religieuse de la société d'alors.

Rien n'est plus faux, ni plus invraisemblable. Cette prétendue légende se heurte à un premier fait, qui se dégage clairement de tout ce que nous apprennent les Évangiles. Les apôtres, les disciples, les saintes femmes, tous, amis et ennemis du Sauveur, songeaient si peu à une résurrection du Maître, qu'ils n'avaient d'autre désir que d'embaumer son corps, de le déposer dans un sépulcre et de l'y enfermer en roulant à l'entrée, suivant l'usage, une énorme pierre.

A qui fera-t-on admettre que des hommes ainsi désespérés, et plongés dans l'accablement, aient répandu et accrédité le bruit que Jésus ressuscité *apparaissait* ? Mais eux-mêmes, lorsque le Sauveur leur parla et leur montra ses pieds, ses mains, son corps, ne voulurent point d'abord s'en rapporter à leurs yeux ; ils doutèrent, ils hésitèrent, ils ne se rendirent qu'en tremblant à l'évidence. Marie de Magdala, elle aussi, se lamentait et pleurait auprès du tombeau. Son grand chagrin était qu'on avait *enlevé son Seigneur*. De là à croire aux apparitions du *Mort absent* il y avait loin dans sa pensée. Sur le chemin d'Emmaüs, les disciples informés de la mort du Christ et de la disparition de son cadavre étaient si tristes, que l'inconnu qui les aborda ne put se défendre de leur demander la cause d'une si profonde affliction. Dira-t-on que de tels esprits crurent facilement à la légende des *apparitions*, et contribuèrent à la propager ?

La légende créée par nos rationalistes se heurte à deux autres faits qui la rendent impossible. C'est d'abord la transformation des apôtres. Affections, espérances, tout avait sombré dans leur âme. Et voilà que, subitement, au découragement et à la tristesse succèdent chez eux l'enthousiasme et la joie. Cette métamorphose suppose nécessairement une cause réelle, et même puissante. On ne bondit pas de l'accablement à l'enthousiasme, du renversement de ses espérances à la certitude de leur accomplissement, sans que quelque chose produise ce revirement inattendu. Une simple rumeur plus ou moins vague, un *on dit* populaire, ne suffiront jamais à expliquer le résultat en question. Ils suffiront moins encore à expliquer qu'une religion, comme le christianisme, se soit l'ondée sur la croyance à une *fable* ou à un *mythe*. Car c'est là un second fait d'ordre général contre lequel se brise inévitablement l'hypothèse d'une *légende des apparitions* de Jésus. Strauss l'avoue: *Sans la foi*

¹ Cf. *Marc*, VI, 14 ; *Matthieu*, XVI, 14.

² Cf. *Matthieu*, XXVII, 52.

³ Cf. *Apocalypse*, XI, 3-12.

⁴ STAPFER, *op. cit.*, p. 293.

des apôtres à la Résurrection, l'Église ne serait jamais née. Or, l'Église née il y a 1900 ans subsiste toujours, et reste debout malgré les tempêtes : miracle cent fois plus étonnant que la Résurrection elle-même, si celle-ci n'était qu'un mythe reposant sur des apparitions légendaires. Voilà pourtant où en arrivent ceux qui traitent de *contes juifs* les manifestations du Sauveur ressuscité. N'est-ce pas le cas de répéter avec le psalmiste : *Iniquitas mentita est sibi*¹.

§ 3. — Les apparitions de Jésus ressuscité : *hallucinations* des apôtres et de quelques femmes.

On connaît la phrase impie de Renan : La passion d'une hallucinée donna au monde un Dieu ressuscité². Longtemps avant l'apostat français Celse s'était écrié : Qui donc a vu [le Christ sorti du tombeau] ? Une femme à demi-folle, et quelques autres à l'esprit rêveur et à l'imagination malade³.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que l'on cherche à expliquer les apparitions du Sauveur par l'hypothèse étrange d'une *hallucination* des amis de Jésus.

L'hallucination est une sensation sans objet à la portée des sens. Son objet est absolument fictif ; il ne peut être activement touché, ni palpé, comme n'importe quelle chose matérielle peut l'être⁴. Or, l'on prétend que les saintes femmes et les disciples crurent voir, entendre et toucher le Ressuscité, mais qu'ils ne virent en réalité, n'entendirent et ne touchèrent personne. Ce fut chez eux affaire d'imagination pure ; ils furent *hallucinés*.

Depuis un siècle cette thèse est défendue par la plupart des coryphées du rationalisme biblique, en Allemagne et en France : Strauss, Ewald, Hausrath, Holsten, Pfleiderer, Renan, Sabatier, Réville. — Veut-on savoir comment ils l'expliquent ?

Ces fins critiques partent généralement, de ce principe, que l'impression produite sur le cœur des apôtres et de leurs amis par leur vie commune avec un Maître tel que Jésus était ineffaçable. C'étaient des cœurs simples, mais chauds et dévoués ... la catastrophe... qui avait si cruellement trompé leurs plus chères espérances, les avait terrassés, mais tous auraient pu dire, comme Pierre : *Seigneur ! tu sais que nous t'aimons !* Il n'était donc pas possible qu'après un certain temps de reprise d'eux-mêmes les sentiments exaltés, qui avaient fait battre leurs cœurs, ne réagissent point contre l'abattement causé par une déception cruelle ... Il fallait sans doute une impulsion, un choc extérieur, une circonstance indépendante de leur volonté. Ce fut le fait du tombeau vide qui la fournit⁵.

D'après Pfleiderer⁶ et les exégètes d'outre-Rhin en général, c'est Simon Pierre qui le premier fut halluciné ; à sa suite les autres apôtres le furent également. La scène se passa dans la province de Galilée. En présence d'un fait aussi étrange (le tombeau vide), les Onze n'y tinrent plus et, le cœur partagé entre l'espoir et le doute, ils partent pour la Galilée. Après tout n'avait-il (Jésus) pas dit qu'ils se rejoindraient là ? Et, à mesure qu'ils revoyaient les lieux où s'étaient écoulées les heures les plus douces de leur vie, c'était l'espoir qui l'emportait. Le voilà le lac, au bord duquel le Maître égrenait les perles de son trésor devant une foule ravie.

¹ *Psal.*, XXVI, 12.

² *Vie de Jésus*, p. 434.

³ Cf. ORIGÈNE, *Contre Celse*, 2, 55.

⁴ Dr GOIX, *op. cit.*, p. 81.

⁵ RÉVILLÉ, *op. cit.*, t. II, p. 484.

⁶ *Das Urchristentum, seine Schriften u. Lehren*, pp. 3-11.

La voilà la montagne, où il prêchait avec des mots inoubliables le royaume de Dieu et sa justice. La vision se forme, se précise ; c'est comme s'il était de nouveau présent devant eux. En vain quelques-uns, en retard sur les autres, hésitent avant de s'abandonner à cette bienheureuse conviction. Ils subissent à la fin la même conviction du lieu, du souvenir, de la foi ressuscitée et ressuscitant son objet. Depuis lors rien ne leur ôtera de l'esprit qu'ils l'ont vu vivant¹.

Et qu'on ne s'étonne pas de voir ainsi tous les apôtres victimes d'une même hallucination. Scientifiquement parlant, l'hallucination collective n'est pas chose impossible ni inouïe². Quand des esprits prévenus, illuminés, écrit Alfred Maury³, se réunissent pour se livrer tout entiers à leurs respirations... les hallucinations se multiplient, se compliquent, et L'assemblée ne tarde pas à se trouver dans un état particulier, qui non seulement la rend incapable d'observations critiques et réfléchies, mais la transporte dans un état spécial, sorte de rêve en commun où tout devient fantasmagorie ... Cet état marque toutes les apparitions religieuses (!!).

D'après cette théorie, Pierre et les apôtres hallucinés seraient les créateurs des apparitions de Jésus.

En France Renan a popularisé, avec quelques nuances, une explication similaire.

Lui s'attache à l'exemple de Celse au récit du quatrième Évangile, et prétend que Marie de Magdala fut la première hallucinée, près du tombeau même. Marie, dit-il, aima assez pour dépasser la nature, et faire revivre le fantôme du Maître exquis. Dans ces sortes de crises merveilleuses, voir après les autres n'est rien : tout le mérite est de voir pour la première fois ; car les autres modèlent ensuite leur vision sur le type reçu. C'est le propre des belles organisations de concevoir l'image promptement avec justesse, et par une sorte de sens intime du dessin. La gloire de la résurrection appartient donc à Marie de Magdala. Après Jésus, c'est Marie qui a le plus fait pour la fondation du christianisme. L'ombre créée par les sens délicats de Madeleine plane encore sur le monde. Reine et patronne des idéalistes, Madeleine a su mieux que personne affirmer son rêve, imposer à tous la vision sainte de son âme passionnée⁴.

Ce fut aux disciples d'abord, à ses compagnes ensuite, qu'elle communiqua son hallucination. Ces dernières surtout paraissent avoir été saisies plus fortement. Renan trouve cela naturel, car la conscience féminine dominée par la passion est capable des illusions les plus bizarres. Il faut tenir compte aussi du peu de précision de l'esprit des femmes d'Orient, de leur défaut absolu d'éducation, et de la nuance particulière de leur sincérité. La conviction exaltée rend impossible tout retour sur soi-même. Quand on voit le ciel partout, on est amené à se mettre par moments à la place du ciel⁵.

Quoi qu'il en soit, le mouvement d'hallucination était commencé. Le même jour où la pécheresse de Magdala crut voir le Ressuscité, les deux disciples d'Emmaüs et les **Onze** crurent le voir pareillement. Une sorte de fièvre extatique s'empara de la petite troupe des fidèles, l'uni communiquant ses rêveries à l'autre⁶. Cette

¹ RÉVILLE, *loc. cit.*, p. 467. Voir aussi RENAN, *Les Apôtres*, pp. 1-56.

² Le *Bulletin de la Société de Psychologie physiologique* pour 1891 en cite des exemples.

³ *Magie et astrologie*, p. 449.

⁴ *Les Apôtres*, pp. 12-13.

⁵ *Ibid.*, p. 43.

⁶ Cf. RENAN, *ibid.*, pp. 25, 34.

vie d'illusions et d'exaltation mentale se prolongea jusqu'au moment où l'élan primitif tendant à décroître, on eut recours à l'Esprit comme au consolateur qui devait remplacer dans l'Église le Ressuscité.

Ainsi le rêve de la Pentecôte succéda au rêve de la Résurrection !

En réalité, nos critiques rationalistes, français et allemands, aboutissent au même résultat, savoir que les apparitions de Jésus ne furent que rêves, extases, illusions ; le tort des apôtres et de quelques femmes fut de prendre ces chimères pour des réalités.

Heureusement de telles théories ne tiennent pas devant les faits ; elles ne sont que ridicules à force d'être invraisemblables.

Rien de plus invraisemblable que l'état d'esprit qu'on suppose chez les apôtres au jour de la Résurrection. Où prend-on que ceux-ci, par réaction contre l'abatement de la première heure, se rappelèrent si vivement l'image de Jésus qu'ils le crurent vivant en chair et en os ? Où a-t-on lu que les disciples, pénétrés encore des promesses que le Maître leur avait faites de revenir sur la terre établir son règne, s'attendaient à le voir au plus tôt ? C'est le contraire qui est vrai. Les apôtres, les saintes femmes, tous les amis de Jésus, avaient perdu espoir. Ils songeaient si peu à une résurrection du Crucifié, qu'ils se proposaient de l'embaumer et, le matin même, ils se rendaient au tombeau pour accomplir ce pénible devoir. Madeleine ne pensant qu'à pleurer sur la disparition de son Sauveur ; Simon Pierre et les **Onze** se désolaient de ce que leurs espérances étaient déçues ; sur le chemin d'Emmaüs, Cléophas et son compagnon paraissaient si affligés, si décontenancés, que le mystérieux voyageur, après les avoir abordés, s'enquit aussitôt des motifs de leur profonde tristesse. Personne parmi les amis du Sauveur ne s'imaginait donc aller revoir bientôt les traits aimés du Maître disparu.

Aussi les disciples et les saintes femmes ne reconnurent-ils point le Christ de prime abord ; ils le prirent pour un autre... ou ne virent en lui qu'un étranger. Pour Marie de Magdala, c'était le jardinier de Joseph d'Arimatee¹ ; pour les disciples d'Emmaüs, un inconnu ; pour les **Onze**, un **esprit**, une de ces apparitions qui inspirent l'effroi ; pour les apôtres qui péchaient dans les eaux du lac de Tibériade, c'était **un fantôme**. Comment soutenir après cela que les amis de Jésus étaient si remplis de son souvenir qu'ils s'imaginaient le voir, et qu'ils créèrent ainsi sa présence ?

En vérité, l'hallucination est un mot qu'on a trop répété ; on en a abusé devant le grand public. Aujourd'hui il est acquis à la science que l'hallucination soit partielle, soit complète², ne saurait en imposer lorsque l'intelligence est intacte ; le sujet reconnaît alors toujours l'erreur de perception. **Il sait que la sensation hallucinatoire ne correspond à aucune réalité objective présente. S'il croit à cette réalité, de deux choses l'une : ou il juge d'après le témoignage d'un seul sens. ou il a des troubles intellectuels concomitants, et l'hallucination coexiste avec la folie**³. Dira-t-on que les apôtres étaient en même temps fous et hallucinés ? Ni leur conduite, ni leur caractère, ni leur langage, n'autorisent une pareille supposition. Répondra-t-on qu'ils n'ont jugé que sur le témoignage d'un seul

¹ Des rationalistes — Schleiermacher, par exemple, — prétendent que le Sauveur avait emprunté les vêtements du jardinier !

² On dit que l'hallucination est partielle, lorsqu'elle n'intéresse qu'un seul sens, la vue, par exemple, ou l'ouïe. On la dit complète lorsqu'elle affecte tous les sens à la fois.

³ Cf. GOIX, *op. cit.*, p. 77.

sens ? Rien de plus faux. Les disciples et les saintes femmes ne crurent qu'après avoir *vu* de leurs propres yeux, *touché* de leurs propres mains, *entendu* de leurs propres oreilles le divin Ressuscité, et cela pendant *quarante jours*. Voilà pourquoi leur foi fut éclairée et sincère. Si leur témoignage n'avait pas été aussi sérieux, jamais l'humanité ne les aurait écoutés ; elle n'aurait jamais accepté leur œuvre qui est l'Église. L'existence de celle-ci, encore debout vingt siècles après la mort de ceux qui l'établirent, ne s'accorde guère avec la stérilité bien connue des conceptions incohérentes des hallucinés ou des fous.

Au surplus, les apparitions de Jésus ne furent pas perçues par *une* ou *deux* personnes, mais par sept, par douze, par plus de cinq cents. Tous ces voyants étaient-ils donc hallucinés ensemble ? Oui, assure-t-on, et l'on cite comme exemples les épidémies convulsionnaires du moyen âge, les illusions de l'ouïe et de la vue chez les prophètes camisards, illusions que partagèrent les foules abusées et ignorantes¹.

Mensonges et sophismes que tout cela ! Ces exemples, dit Godet², ne servent qu'à faire mieux ressortir le contraste entre les états de la réelle surexcitation auxquels ils appartiennent, et le calme, le sang-froid, le sérieux pratique, le bon ordre irréprochable de l'Église apostolique. Rien ne ressemble moins que celle-ci à une populace ignorante et fanatisée. Il semble que le calme divin de Jésus domina les apôtres et les fidèles. On connaît les symptômes de surexcitation nerveuse, les cris, les gémissements, les crampes, les évanouissements qui ont si souvent signalé ce que l'on a appelé les réveils. Aucune trace de phénomènes semblables dans les églises de la Pentecôte.

Ces réflexions du critique protestant sont très justes. Aussi personne ne prendra au sérieux le passage où Renan dit que les premiers jours de l'Église furent comme une période de fièvre intense, où les fidèles s'enivrant-les uns les autres, et s'imposant les uns aux autres leurs rêves, s'entraînaient mutuellement et se portaient aux idées les plus exaltées. Les visions se multipliaient sans cesse. Les réunions du soir étaient le moment le plus ordinaire où elles se produisaient, Quand les portes étaient fermées et que tous étaient obsédés de leur idée fixe, le premier qui croyait entendre le doux mot *schalum*, *salut*, ou *en paix*, donnait le signal. Tous écoutaient et entendaient bientôt la même chose. C'était alors une grande joie pour ces âmes simples de savoir le Maître au milieu d'elles³.

Aujourd'hui l'on rejette comme une vieillerie cette hypothèse d'une hallucination en masse. Si un *seul apôtre* avait vu, à la bonne heure ! Il y aurait quelque chance à soutenir qu'il fut halluciné. Mais ce qui est facilement possible pour un, écrit M. Porret⁴, serait difficile pour plusieurs, et devient positivement absurde pour un grand nombre. On fouillerait les annales de la folie, sans rien trouver qui permette d'admettre une telle contagion.

Une autre preuve que les apparitions de Jésus ressuscité ne furent pas de simples sensations hallucinatoires, *se multipliant sans cesse*, et se renouvelant toujours sous la même forme de *grands rêves mélancoliques, d'entretiens avec le mort chéri*⁵, c'est que ces apparitions cessèrent brusquement, et ne se prolongèrent point au delà de quarante jours. Un aurait-il été ainsi, si l'imagination exaltée des voyants avait, comme on le suppose, créé la présence

¹ Cf. RENAN, *Les Apôtres*, pp. 16-17, et 22, note 2.

² *Comm. sur s. Luc*, t. II, p. 542.

³ RENAN, *Les Apôtres*, pp. 25-26.

⁴ *Loc. cit.*

⁵ RENAN, *Les Apôtres*, p. 34.

du Sauveur ? Il est vrai que nos rationalistes donnent une assez longue durée aux apparitions de Jésus. Renan estime que *près d'un an s'écoula dans cette vie suspendue entre le ciel et la terre*. Pour lui le nombre *quarante* (jours) fixé par les *Actes*, I, 3, n'est pas exact. Ce nombre aux yeux des Juifs était symbolique ; *le peuple d'Israël passa quarante ans au désert, et Moïse quarante jours au Sinaï ; Élie et Jésus jeûnèrent quarante jours, etc.*¹. Voilà, pourquoi sans doute M. Sabatier affirme qu'entre les apparitions aux apôtres et aux disciples mentionnées dans *I Cor.*, xv, 8, et l'apparition du Sauveur à saint Paul lui-même, il dut y en avoir toute une série d'autres.

Ce sont là de pures conjectures qu'aucun texte n'autorise. Renan le savait si bien qu'il ne put jamais fournir à l'appui de ces dires que le témoignage plus que douteux de quelques sectes gnostiques, en particulier des valentiniens et des séthiens, qui se passaient la fantaisie d'évaluer à dix-huit mois la durée des apparitions de Jésus². Il serait étrange, en vérité, que ni les évangélistes, ni saint Paul, ni les anciens Pères, ne mentionnassent aucune de ces apparitions si nombreuses et si continues. N'est-ce pas une preuve qu'il n'y en eut point d'autres que celles dont parlent l'Apôtre et les Évangiles ? Les apparitions de Jésus cessèrent donc tout d'un coup, à partir du jour de l'Ascension. *Ce fait*, conclut Godet, *oblige l'historien impartial à attribuer ces phénomènes à une cause extérieure*³, partant objective, indépendante des dispositions d'esprit de ceux qui en furent témoins.

Un dernier mot. C'est sans raison et contre l'évidence des textes que plusieurs critiques allemands font de Simon Pierre le créateur des premières apparitions du Ressuscité. Nous n'admettons point l'hypothèse que le chef des apôtres se serait enfui par peur dès les premiers jours en Galilée, et qu'il y aurait été suivi aussitôt par tous les disciples. Nos Évangiles disent tout le contraire. Les *Onze* restèrent au moins huit jours à Jérusalem ou dans la Judée⁴. Nous savons également que les premières apparitions eurent lieu aux abords mêmes du sépulcre, dans la ville sainte et aux alentours. Ce ne fut que plus tard que le Sauveur se montra en Galilée où il avait convoqué les siens.

L'explication allemande ne vaut pas mieux que l'explication française de Renan ; toutes deux sont également inadmissibles, invraisemblables.

§ 4. — Les apparitions de Jésus ressuscité : visions *pneumatiques*

Ce mot étrange, presque barbare, n'est pas de nous ; l'école protestante et semi-rationaliste qui s'en sert l'a inventé⁵, et nous le lui empruntons. On veut désigner par là des apparitions du corps spiritualisé de Jésus, lesquelles se produisirent, non pas extérieurement dans notre atmosphère, mais intérieurement, dans l'esprit, dans l'intelligence des voyants qui en furent favorisés. Ces apparitions étaient donc *pneumatiques* ou spirituelles : d'abord parce que le corps de Jésus, qui apparaissait, ne présentait plus les mêmes conditions que pendant son existence terrestre, mais était devenu tout ; spirituel par la résurrection ; ensuite parce que le phénomène de l'apparition, réel sans doute, quoique d'ordre psychologique et interne, se passait dans les facultés mêmes des témoins.

¹ *Ibid.*, p. 36, note 2.

² Cf. s. Irénée, *Adver. hæres.*, I, 3, 2 ; 30, 14.

³ *Op. cit.*, p. 593.

⁴ Comparez *Actes des Apôtres*, I, 4.

⁵ STAPFER, SABATIER, GODET, etc.

Ce système d'explication n'est au fond qu'un essai tenté par plusieurs pour échapper d'une part à l'enseignement de l'Église qui affirme la résurrection corporelle du Sauveur, et pour attribuer cependant, d'autre part, quelque objectivité à ses apparitions dont on ne veut pas faire de simples sensations hallucinatoires.

L'hypothèse des apparitions *pneumatiques* fut imaginée en Allemagne par Weisse¹ et par Keim². Elle a été soutenue aussi par Schenkel, Schweizer, Lotze, Weizsöcker, etc. En France Stapfer, Sabatier, Ménégos, l'ont accréditée parmi les protestants.

Sur quoi se fonde-t-on pour faire admettre cette hypothèse ? Sur le récit (le l'apparition de Jésus à saint Paul d'après *Actes*, IX, 4-22 ; XXII, 1-21 ; XXVI, 9-20, et sur certaines déclarations du même Apôtre dans *Galates*, I, 14, 15 ; *I Corinthiens*, XV, 1-8. Saint Paul, écrit Stapfer³, était convaincu que le Jour où le Sauveur lui était apparu (*χάμοι ὠφθη*) sur le chemin de Damas, il avait entendu le Seigneur ; qu'il avait été en rapport avec Jésus-Christ ; que celui-ci lui avait, parlé en langue hébraïque... Mais comment Paul se représentait-il Jésus ressuscité ? ... Il avait entendu une voix, et en même temps il avait eu *une vision intérieure*, et il s'était passé, un drame dans son âme. Dans sa conviction, Jésus lui était *réellement* apparu. Mais ce n'était pas *le corps matériel* de Jésus de Nazareth qui s'était montré à lui ; Dieu avait révélé Jésus-Christ *en lui*. Il le dit de la manière la plus explicite, et sans qu'il soit possible, de donner un autre sens au terme dont il se sert⁴. C'est dans un corps spirituel et céleste que Jésus se manifesta à son futur apôtre. Le corps du Christ ressuscité, fait de la substance de son *πνεῦμα*, n'avait rien de matériel ni de terrestre. Il s'agit donc bien d'une apparition *pneumatique* ou *spirituelle*, l'esprit, l'intelligence de l'Apôtre en ayant été, exclusivement le théâtre, mais réelle pourtant et objective, car elle se rattachait à certaines circonstances extérieures de temps et de lieu : elle était survenue au milieu de la guerre que Paul faisait aux chrétiens ; ... elle avait eu lieu aux environs de Damas, ... et à partir de ce moment la vie de Paul prit une direction tout opposée⁵.

Or, l'apparition à Paul était incontestablement de même nature que toutes les autres, puisqu'il met sur le même rang l'apparition dont il fut favorisé et les apparitions aux *Douze*⁶. Dieu aurait donc révélé son fils à l'esprit des disciples, des saintes femmes, etc., comme il le révéla dans Paul, et à cette révélation intérieure correspondirent des phénomènes extérieurs : éblouissement des yeux, audition de paroles, etc. Pour l'historien impartial, conclut Stapfer⁷, la doctrine de Paul est la vraie ; c'est la plus ancienne, et la seule qui se rattache à un témoignage direct et authentique, et c'est après l'Apôtre qu'on a donné à Jésus un corps matériel et tangible. L'écrivain protestant rejette donc l'autre tradition — celle des synoptiques — qui donne à Jésus le corps même de sa vie terrestre, qui fait de la, vie du Ressuscité une espèce de supplément à son ministère durant quarante jours, et se terminant par l'ascension matérielle de son organisme physique remontant dans le ciel bleu qui est au-dessus de nous.

L'hypothèse que nous venons d'exposer se heurte à des difficultés sans nombre.

¹ Dans sa *Evangelische Geschichte*, II, pp. 426, suiv.

² Cf. *Der Geschichtliche Christus*, pp. 138-139.

³ *Op. cit.*, pp. 258-261, suiv.

⁴ STAPFER cite à ce propos Galates, I, 15, 16 : *Il a plu à Dieu... de révéler son Fils en moi*.

⁵ SABATIER, *l'apôtre Paul*, p. 45.

⁶ STAPFER, *op. cit.*, pp. 253-263.

⁷ *Ibid.*, p. 265.

D'abord elle est en contradiction flagrante avec la conviction des apôtres et de saint Paul lui-même, telle que nous la connaissons par les récits inspirés. Tous les disciples et amis du Christ qui le contemplèrent après sa résurrection ne doutèrent jamais qu'il fut réellement vivant devant eux *en chair et en os*. Saint Jean l'atteste pour sa part¹, car lui et les **Onze** mangèrent avec le Ressuscité. Saint Thomas toucha de sa main son corps adorable, à la vue des autres apôtres ; c'est encore saint Jean, lequel était alors présent, qui le raconte². *Vous voyez bien que je ne suis point un esprit, leur répétait Jésus ; un esprit, un fantôme, n'a ni chair ni os comme moi*. En vain Sabatier³ objecte que ces détails se trouvent uniquement dans les Évangiles de saint Luc et de saint Jean qui ont *matérialisé* les apparitions du Christ d'après la légende. Nous estimons, au contraire, que saint Jean et saint Luc n'ont rien *matérialisé* ; leurs récits concordent avec ceux de saint Matthieu et de saint Paul. Le premier⁴ ne rapporte-t-il pas que les saintes femmes en se prosternant prirent, pour les baiser, les pieds du Maître, le matin de la Résurrection ? Le second laisse clairement entendre que l'apparition de Damas était toute différente des extases et autres visions dont Dieu l'honora. Les Actes nous apprennent en effet qu'il vit (*ἰδεῖν*) plusieurs fois le Seigneur, par exemple à Jérusalem dans le temple (*Actes*, XXII, 17-21), et dans la citadelle (*Actes*, XXIII, 11), à Corinthe (*Actes*, XVIII, 9), etc. Mais il s'agissait là de visions *spirituelles* ; saint Paul nous en prévient, car il dit avoir vu le Seigneur dans la première *ἐν ἐξοτάσει*, dans la seconde *vuxtí* (de nuit), dans la troisième *δι' ὄραματος*. Sur le chemin de Damas ce fut tout différent. Paul ne fut point élevé, ravi en extase, emporté jusqu'au troisième ciel, c'est Jésus qui descendit vers lui, et qui le convertit soudainement par le miracle d'une intervention personnelle et corporelle. Ainsi l'Apôtre qui eut beaucoup de visions, affirme-t-il n'avoir vu le Ressuscité qu'une seule fois, en dernier lieu, et après tous les autres⁵. Il faut, observe Sabatier⁶, qu'il y ait eu dans sa conscience une ligne de démarcation nettement tranchée entre ces apparitions dont la série est close (*ἔσχατο δὲ πάντων*) et les extases et visions qui durèrent durant tout l'âge apostolique. D'ailleurs, ajoute Godet⁷, si ce n'était pas là le sens de cette phrase : *novissime auctor omnium... virus est et mihi*, elle exprimerait un fait matériellement faux. Car le Seigneur est apparu en vision à d'autres après la conversion de saint Paul, à Ananias, par exemple. Il est donc évident, — conclut-il, — qu'aux yeux de l'Apôtre qui connaissait la différence entre ces deux ordres de faits, l'apparition de Damas appartient à une toute autre catégorie que les visions. C'est ce qui ressort encore du terme *σωματικῶς*, *corporellement*⁸ ; certainement dicté à Paul par le souvenir de l'impression qu'il avait reçue de cet événement unique.

Autre, difficulté contre laquelle se brise l'hypothèse des apparitions *pneumatiques*. Qu'on nous explique comment les apôtres et les disciples qui ne s'attendaient nullement à une résurrection corporelle de leur Maître, — cela est démontré et incontestable — en vinrent à substituer à des révélations purement spirituelles et internes des apparitions matérielles, extérieures et corporelles. Ils n'avaient vu des yeux de leur intelligence qu'un Christ immatériel, céleste, *vivifié*

¹ Jean, XXI, 1-24.

² Ibid., XX, 27-20.

³ *Le Christianisme au XIXe siècle*, n° d'avril 1880.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXVIII, 9.

⁵ Cf. *I Cor.*, XV, 8.

⁶ *L'Apôtre Paul*, p. 50.

⁷ *Comment. sur s. Luc*, t. II, p. 595.

⁸ Cf. *Colossiens*, II, 9.

en esprit, et ils osèrent raconter plus tard qu'ils l'avaient touché, palpé, qu'ils avaient *bu et mangé avec lui* ! Ce revirement d'idées chez eux demeure inexplicable, car il est invraisemblable. Aussi bien ils auraient menti en affirmant avoir été témoins de phénomènes extérieurs qui n'existent jamais.

Voilà à quelles conséquences absurdes on aboutit *pour envelopper de brouillards un fait patent qu'on ne veut pas voir* : le fait de la résurrection corporelle de Jésus-Christ. Ce sépulcre vide sur lequel est fondée l'Église ne s'explique que par la libre sortie de Celui qui y avait été couché¹.

§ 5. — Les apparitions de Jésus ressuscité : effets de *télépathie* et de *téléplastie*

La *télépathie* est un phénomène psychique très mystérieux. Un sujet sain d'esprit et n'ayant jamais eu d'hallucination antérieure, éprouve tout à coup certaines impressions sensibles, visuelles, auditives, tactiles, qui lui donnent, avec le sentiment de la présence d'une personne connue, l'idée de la maladie ou plus souvent, de la mort de cette même personne. Les moyens ordinaires d'investigation n'auraient pu faire connaître, ni même soupçonner cette maladie ou cette mort, et l'enquête ultérieure vient cependant en confirmer la vérité².

Dans ces sortes de phénomènes la personne qui apparaît et la personne qui voit s'influencent mutuellement à distance (*τήλε* et *πάθος*), mais comment et par quel intermédiaire, nous l'ignorons. Ce qui est sûr, c'est que des faits de ce genre ont été constatés³ et se constatent encore.

Nous en lisons un curieux exemple dans les *Proceedings of Society for psychical Research*⁴. La nuit du 8 septembre 1855, écrit le capitaine anglais Russel Colt, je fus brusquement éveillé, et je vis en face de la fenêtre de ma chambre, auprès de mon lit, mon frère à genoux enveloppé d'une sorte de vapeur légère et phosphorescente, me regardant d'un air affectueux, suppliant et triste... Je me levai, traversai l'apparition et gagnai la porte... L'apparition tourna lentement la tête, me regardant toujours d'un air suppliant, et je remarquai à la tempe droite une blessure, d'où s'échappait un flot rouge. La face était d'une pâleur de cire ; elle était transparente et le point rougeâtre aussi. Or, le frère du capitaine Colt venait d'être tué dans un assaut, par une balle qui l'avait frappé à la tempe droite ; on le retrouva trente-six heures après comme agenouillé au milieu d'un monceau de cadavres qui le maintenaient dans cette position.

Ne pourrait-on pas identifier les prétendues apparitions de Jésus avec ces visions télépathiques ?

Non ; c'est impossible. En effet, dans tous les phénomènes de télépathie observés jusqu'ici, la personne qui apparaît ne peut jamais être activement touchée et palpée. Seule la personne qui perçoit l'apparition est susceptible d'éprouver une impression, un contact, tantôt un serrement, tantôt un frôlement ou un bruit, tantôt une sensation de froid. Or, les apôtres touchèrent réellement, le corps de leur Maître. De plus, l'impression télépathique ne porte ordinairement que sur un sens la vue. C'est par exception⁵ qu'elle atteint à *la fois* les yeux,

¹ GODET, *Comm. sur, s. Luc*, t. II, p. 597.

² GOIX, *op. cit.*, p. 84.

³ Cf. CICÉRON, *De divinatione*, lib. I, cap. XXVII ; S. AUGUSTIN, *De cura pro mortuis*, cap. XI ; S. GRÉGOIRE, *Dialogorum*, lib. IV, cap. XL, LV.

⁴ Vol. I, p. 124.

⁵ Huit fois seulement sur 702 observations, d'après GROIX, *loc. cit.*

l'ouïe et le toucher. Or, toujours les apôtres virent, palpèrent et entendirent le Sauveur ressuscité. Donc, pas d'assimilation possible entre les apparitions du Christ et les visions télépathiques.

La *téléplastie* est un phénomène de matérialisation d'un fantôme. Non seulement l'apparition alors se montre, mais encore elle se laisse toucher. Comme dans la télépathie l'action se passe à distance, non pourtant sans quelque intermédiaire, appelé *médium*.

La nature et la cause des phénomènes téléplastiques sont l'objet de vives controverses parmi les savants. Ce qui est sûr c'est que ces phénomènes se produisent réellement quelquefois et ne sont pas tous œuvre de la supercherie humaine. Sans chercher loin, ne trouvons-nous pas dans l'Écriture¹ l'histoire de l'évocation du prophète Samuel par la pythonisse d'Endor ? Le mort revint d'outre-tombe et prophétisa la défaite de Saül². Aujourd'hui les spirites renouvellent encore — pas toujours d'une façon authentique cependant — ces phénomènes mystérieux.

Or, les faits observés jusqu'ici présentent tous les caractères suivants. D'abord ils ne se produisent qu'en présence, sinon par l'entremise d'un *médium*. En outre, le corps qui apparaît, n'est pas de chair et d'os : s'il se laisse palper, il ne se laisse jamais saisir, il échappe continuellement ; c'est un simulacre de corps humain. Ce fantôme enfin est presque toujours incomplet : ainsi on n'apercevra qu'une main un bras, une tête, un buste. Jamais l'apparition n'est un véritable corps vivant.

On voit tout de suite qu'il est impossible d'identifier les apparitions de Jésus ressuscité avec les matérialisations téléplastiques. Quand le Sauveur se montra aux siens dans le Cénacle, le soir de Pâques, il se révéla plein de vie, mangea, se laissa toucher ; son corps ne se déroba point aux malus qui le palpaient et le saisissaient. Au contraire Thomas, le disciple incrédule, put enfoncer huit jours plus tard ses doigts et sa main entière dans la profondeur des cicatrices glorieuses du Crucifié. Ce qui est remarquable encore, c'est que les apôtres virent le Christ ressuscité non pas une fois, deux fois, et comme en passant, mais bien à plusieurs reprises pendant quarante jours ; ils le virent sous sa forme complète, sans aucun intermédiaire, sans aucun *médium* ; ils l'entendirent parler, conversèrent avec lui, et apprirent de sa bouche maints secrets intéressant le royaume de Dieu³.

Il n'y a pas à en douter ; les apparitions de Jésus furent réelles.

¹ Cf. *I Reg.*, XXVIII. Comparez *Eccli.*, XLVI, 28.

² Voir là-dessus l'intéressante dissertation de Hummelauer dans son *Commentaire sur I Reg.*, XXVIII.

³ Cf. *Actes*, I, 8.

CONCLUSION

Si Jésus était réellement mort le soir du vendredi ; si son cadavre fut réellement mis au tombeau où il demeura jusqu'au surlendemain sans avoir pu être enlevé par personne ; si le dimanche matin le sépulcre fut réellement trouvé vide ; si depuis lors le Crucifié se montra réellement aux siens pendant quarante jours vivant et glorieux ; l'incrédulité aura beau nier, elle aura beau protester, le miracle de la résurrection du Christ s'impose et constitue, selon la parole de Volkmar¹, l'un des faits les plus certains de l'histoire du monde.

Aussi a-t-on cru toujours à la Résurrection. Elle a servi de base à la prédication des apôtres ; l'Église et le christianisme reposent sur elle ; les martyrs en ont scellé de leur sang l'incontestable vérité.

Par sa propre vertu divine Jésus brisa donc les portes de la mort et sortit de son tombeau. Même après leur séparation au moment du trépas l'âme et le corps du Sauveur ne cessèrent point d'être unis au Verbe. On s'explique par là que de lui-même le Christ reprit son corps et son âme dès qu'il le voulut et comme il lui plut². Ne l'avait-il pas annoncé de son vivant : *Personne ne peut me ravir mon âme ; je la laisse moi-même et la reprends à mon gré ; ce pouvoir je le tiens de mon Père*³. Voilà pourquoi le jour de Pâques, dès avant l'aube, les saintes femmes venues au sépulcre le trouvèrent vide. *Pourquoi, leur dirent les anges, cherchez-vous parmi les morts celui qui est ressuscité plein de vie ? Jésus de Nazareth n'est plus là ; il s'est levé glorieux*⁴.

La critique rationaliste n'a jamais compris comment le Christ conservait après sa résurrection son même corps d'autrefois. *Ce n'est pas ce corps, dit-on, qui est monté au ciel avec son organisme physique le jour de l'Ascension*⁵, et l'on se perd en conjectures inadmissibles pour résoudre le problème de la transformation du corps ressuscité de Jésus. Peu nous importe ; nous savons que le Sauveur garda son même corps, mais que ce corps obéit alors à des lois et jouit de propriétés toutes nouvelles. On en prendra quelque idée à la lecture du passage où saint Paul décrit les qualités futures des corps des justes après la résurrection générale⁶. Ceux-ci, en effet, ne ressusciteront-ils pas à l'exemple du Christ ? *Christus resurrexit a mortuis, primitæ dormientium... In Christo omnes vivificabantur*⁷. Or, le corps du juste ressuscité sera impassible, c'est-à-dire que sa chair demeurera à l'abri des morsures de la mort et des atteintes de la douleur. Ainsi en fut-il du corps glorieux de Jésus : la faim, la soif, le froid, les maladies, la souffrance la mort ne pouvaient plus l'atteindre⁸. Le Christ mangea cependant, objectera-t-on. Sans doute, mais il ne mangea pas par faim ; cet acte n'était pas le résultat d'un besoin. Il voulait montrer qu'il pouvait manger, partant que son corps était réel, qu'il n'était point un pur esprit, un fantôme.

¹ *Die religion Jesu*, p. 76.

² Cf. S. THOMAS, *Summ. theol.*, 3 p. quæst. LIII, art. 4.

³ Cf. *Jean*, X, 17, 18.

⁴ Cf. *Matthieu*, XXVIII, 5-7 ; *Marc*, XVI, 5-7 ; *Luc*, XXIV, 3-8.

⁵ Cf. STAPFER, *op. cit.*, p. 230.

⁶ Cf. *I Cor.*, XV, 42-44.

⁷ *Ibid.*, 20, 22.

⁸ Comparez *Apocalypse*, VII, 16.

A l'*impassibilité* les corps des justes joindront la *clarté* : *Tunc fulgebunt justi sicut sol* a dit le Sauveur lui-même¹. Ainsi resplendissait l'humanité de Jésus délivrée des infirmités terrestres d'autrefois ; elle rayonnait de l'éclat de la vie parfaite.

Le corps du juste sera doué aussi de force et d'agilité: *Seminatur in infirmitate, surget in virtute*². Une énergie mystérieuse l'affranchira de sa lourdeur naturelle, lui donnera les ailes de l'esprit, en sorte qu'il deviendra, observe judicieusement saint Thomas³, *expeditum et habile ad obediendum spiritui in omnibus motibus et actionibus animæ*, — prompt, léger, rapide comme la pensée humaine⁴. On s'explique par là, que Jésus put se rendre présent ici et là et se transporter d'un lieu à un autre avec une promptitude, une facilité qui tenaient du prodige.

Enfin le corps du juste sera revêtu de spiritualité : *Surget corpus spiritale (πνευματικόν)*⁵. Plusieurs traduisent *spiritualité* par *subtilité*. Le sens est le même. Spirituel et subtil, le corps de Jésus pénétra la matière à l'instar d'un esprit. Aussi les apôtres furent surpris de le voir apparaître tout-à-coup au milieu d'eux dans le cénacle, les portes closes.

C'est à peu près tout ce que nous pouvons dire des mystérieuses propriétés du corps ressuscité de Jésus-Christ. Saint Augustin n'abordait ce sujet qu'en tremblant: *Quæ sit autem et quam magna spiritualis corporis gratia, quoniam nondum venit in experimentum, vereor ne temerarium sit omne quod de illa profertur eloquium*⁶.

Puisqu'il ressuscita, le Christ est Dieu.

Or, si le Christ est Dieu, toute sa doctrine est divine, car ce qui vient d'un Dieu doit être, marqué du sceau de la divinité. On doit donc tenir pour divins tous et chacun des articles du Credo catholique.

Le Christ Dieu a donné ses commandements aux hommes ; donc sa loi est divine et nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Le Christ Dieu a établi sur terre une Église ; donc cette Église est divine. Il l'a constituée dépositaire de ses sacrements ; donc ces sacrements sont divins. Il lui a confié l'interprétation de sa parole et de ses enseignements ; donc le magistère de l'Église est divin, infaillible.

Le Christ Dieu a prédit la résurrection future de nos corps ; donc nous ressusciterons un jour ; c'est une vérité de certitude divine.

Le Christ Dieu a promis aux justes la vie éternelle, et menacé les méchants du feu de l'enter ; donc les mystères du ciel et de l'éternité sont des vérités divines.

Ainsi tout dans le christianisme repose sur la vérité de la résurrection de Jésus-Christ. Si l'on parvenait à ébranler ce dogme, tout s'écroulerait dans l'édifice sacré de notre religion. Heureusement les attaques de l'impiété et du rationalisme n'ont contribué jusqu'ici qu'à l'asseoir plus solidement, et il en sera de même jusqu'à la fin des siècles, car *la vérité du Seigneur demeure à jamais*⁷.

FIN

¹ Cf. *Matthieu*, XIII, 43. Comparez *I Cor.*, XV, 43.

² Cf. *I Cor.*, XV, 43.

³ *Supplem.*, quæst. LXXXIV, art. 1.

⁴ Comparez *Isaïe*, XL, 31.

⁵ Cf. *I Cor.*, XV, 44.

⁶ *De civit. Dei*, lib. XXII, cap. XXI.

⁷ *Psaumes*, CXVI, 2.